

Le réseau intercommunal pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest

Enquête auprès des accueillantes familiales et des familles placeuses

Rapport final sur mandat du Réseau intercommunal AFJ-GSO



**Alexandre Jaunin
Isabel Valarino**

Juin 2019



Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier les accueillantes familiales de jour du réseau AFJ-GSO et les familles placeuses qui ont été nombreuses à participer à cette étude, en répondant patiemment aux questionnaires qui leur avaient été envoyés. Nos remerciements s'adressent aussi aux quelques accueillantes familiales de jour et familles placeuses qui ont, de plus, accepté de rencontrer l'équipe de recherche pour un entretien.

Nous remercions en outre vivement Mme Chantal Guignet, responsable de la structure de coordination AFJ-GSO, et Mme Julie Schnydrig Kettenacker, responsable du secteur Petite enfance de la Ville de Carouge, pour leur soutien et le suivi de ce projet, ainsi que les membres de la structure de coordination pour avoir accepté de participer à une entrevue en groupe.

Merci enfin à Martin Benninghoff, directeur du SRED, et à Aurore Duteil, directrice-adjointe du SRED pour leurs conseils avisés et leur relecture, et à Narain Jagasia, responsable de l'édition, pour sa relecture et la mise en forme de ce rapport.

Compléments d'information :

Alexandre Jaunin

Tél. +41/0 22 546 71 49

alexandre.jaunin@etat.ge.ch

Isabel Valarino

Tél. +41/0 22 388 71 07

isabel.valarino@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia

Tél. +41/0 22 546 71 14

narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<http://www.ge.ch/dossier/analyser-education/observatoire-cantonal-petite-enfance>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)

Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE)

12, quai du Rhône - 1205 Genève

Tél. +41/0 22 546 71 00

Document 19.021

Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité du service de la recherche en éducation.

Table des matières

Résumé	5
1. Introduction	7
1.1 Contexte et mandat de l'étude	7
1.2 Objectifs de l'étude	8
1.3 Méthodologie	9
1.4 Structure du rapport.....	10
2. Du côté des familles placeuses	11
2.1 Le recours à une accueillante familiale de jour du réseau AFJ-GSO.....	11
2.2 Préférences des familles placeuses en matière d'accueil	15
2.3 Satisfaction des familles placeuses	20
2.4. Attentes et opinions des familles placeuses	25
2.5 Le recours à une accueillante familiale de jour pour des enfants d'âge scolaire	35
2.6 Résumé du côté des familles placeuses d'enfants d'âge préscolaire.....	38
3. Du côté des accueillantes familiales de jour	41
3.1 Profil des accueillantes familiales de jour.....	41
3.2 Entrée dans le métier d'accueillante familiale de jour.....	43
3.3 L'activité professionnelle des accueillantes familiales de jour au moment de l'enquête	47
3.4 Le vécu des accueillantes familiales de jour	53
3.5 Rapport avec la structure de coordination et son fonctionnement	58
3.6 Satisfaction générale, besoins et projets d'avenir	68
3.7 Résumé du côté des accueillantes familiales de jour	72
4. Discussion et éléments de réflexion.....	77
Bibliographie.....	81
Annexes	83
Annexe 1. Données complémentaires sur les familles placeuses.....	83
Annexe 2. Données complémentaires sur les accueillantes familiales de jour	84

Résumé

L'accueil familial de jour organisé sous la forme de structures employant des accueillantes familiales de jour (AFJ) s'est développé dans le canton de Genève au milieu des années 2000. L'accueil familial de jour fait partie de l'offre d'accueil de la petite enfance de manière complémentaire aux structures d'accueil collectif dans un contexte où ces dernières ne couvrent pas dans leur entier les besoins dans le canton de Genève. En 2019, il existe trois structures de ce type, chacune d'entre elles regroupant plusieurs communes du canton. Ces structures garantissent certaines conditions d'emploi aux AFJ et délivrent diverses prestations à l'attention des familles et des AFJ.

Dans le cadre de réflexions menées par l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest (Bardonnex, Carouge, Grand-Lancy (Lancy), Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier) sur de possibles évolutions concernant sa structure, celle-ci a mandaté l'observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE), rattaché au service de la recherche en éducation (SRED), pour mener une étude sur la satisfaction, les attentes et les besoins des AFJ de la structure et des familles placeuses.

La méthodologie mixte (qualitative et quantitative) développée pour cette étude révèle une satisfaction globale des AFJ employées par la structure et des familles placeuses en ce qui concerne la prise en charge de leur(s) enfant(s) et des prestations de la structure de coordination. Au-delà de ces constats, cette étude permet également de saisir les spécificités et la complexité de ce type d'accueil et sa place particulière dans le champ de la petite enfance. La délégation de la prise en charge d'un enfant à une seule personne requiert la construction à minima d'une relation de confiance entre la famille placeuse et l'AFJ. La structure encadrante joue ainsi un rôle fondamental, car si elle peut rassurer les parents et participer au processus de construction de cette confiance, en parallèle les parents ne choisissent en principe pas l'AFJ qui prendra en charge l'enfant. En outre, ce processus doit être réalisé dans un contexte où la prise en charge collective et institutionnelle des enfants, autrement dit la crèche, jouit d'une image plus favorable que l'accueil familial de jour dans les représentations collectives. Du côté des AFJ de la structure, leur profil et le statut que cette activité représente pour elles ont évolué au regard des représentations collectives existant sur cette activité – femmes ayant de jeunes enfants exerçant cette activité de manière temporaire et tirant un revenu d'appoint de cette activité. En effet, la majorité des AFJ de la structure se situent dans la deuxième partie de leur vie professionnelle et elles sont nombreuses à avoir des enfants de plus de 12 ans ou qui n'habitent plus le domicile familial. Elles exercent cette activité depuis un certain nombre d'années. Plus de la moitié des AFJ tirent de leur activité un revenu qui, bien que souvent modeste, est indispensable pour leur ménage. De surcroît, les AFJ ont un intérêt marqué pour la formation et ne se reconnaissent pas ou plus dans la représentation que leur travail reposerait uniquement sur des compétences issues de l'expérience de mère. Les familles placeuses les rejoignent d'ailleurs à ce sujet, ne considérant pas l'expérience de mère comme une condition nécessaire pour exercer ce métier et attendant principalement d'elles qu'elles possèdent des compétences relationnelles et des savoirs professionnels pour exercer ce métier.

Enfin, si familles et accueillantes sont globalement satisfaites, on relève néanmoins pour les familles placeuses ou les futures familles placeuses le besoin d'être rassurées, notamment du professionnalisme des AFJ. Les AFJ de la structure expriment le besoin d'être reconnues et valorisées en tant que professionnelles de la petite enfance. Plus globalement, les parents attendent de l'AFJ que leur enfant puisse bénéficier d'un accueil de qualité dans un environnement sécurisé, bienveillant et favorable à son développement, à l'instar d'un accueil en crèche.

Le rapport de la présente étude conclut en donnant, à titre indicatif, des pistes de réflexion abordant des thématiques telles que la communication auprès des familles, le professionnalisme des AFJ et de la structure ou encore les conditions d'emploi des AFJ.

1. Introduction

1.1 Contexte et mandat de l'étude

L'accueil familial de jour dans le canton de Genève

L'accueil familial de jour est la prise en charge d'enfants âgés de 0 à 12 par une personne à son domicile contre rémunération¹. Ces personnes, nommées accueillantes familiales de jour (AFJ), sont soumises, pour exercer cette prestation, à l'autorisation et à la surveillance de la part d'une autorité cantonale compétente en la matière². L'agrément délivré spécifie de manière individuelle le nombre maximal d'enfants – et leur âge – pouvant être accueillis simultanément au domicile de l'accueillante familiale de jour.

Dans le canton de Genève, on distingue l'accueil familial de jour pratiqué à titre *dépendant* de celui pratiqué à titre *indépendant*. L'accueil familial de jour indépendant rassemble les accueillantes familiales de jour regroupées en association et celles totalement indépendantes. Celles-ci sont en lien contractuel direct avec les familles alors que les accueillantes familiales de jour dépendantes sont employées soit par une structure de coordination, soit par une crèche familiale.

Dans le canton de Genève, il existe trois structures de coordination, regroupées au sein de l'Association genevoise de structures de coordination de l'accueil familial de jour : AFJ Genève Sud-Ouest, AFJ Meyrin-Vernier-Mandement et AFJ Rhône-Sud, auxquelles s'ajoutent deux crèches familiales (Flottille et Pastourelle) et trois associations (Koala, Le Couffin et Supernounou).

Fin 2018, on recense³ dans le canton de Genève 211 accueillantes familiales de jour dépendantes (166 dans les structures de coordination et 45 dans les crèches familiales), 79 accueillantes familiales de jour indépendantes (en associations) et 101 accueillantes familiales de jour totalement indépendantes.

Les accueillantes familiales de jour dépendant des structures de coordination ont accueilli, en 2018, 370 enfants ; ce qui représente à l'échelle du canton, en termes de places offertes en équivalent plein temps, 1,3 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire (2 places pour 100 enfants d'âge préscolaire avec les crèches familiales).

À titre de comparaison, l'accueil collectif dans les structures à prestations élargies (de type crèche) représente à l'échelle du canton 32 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire (27,7 pour les structures subventionnées par les communes). Dans les structures à prestations restreintes (de type jardin d'enfants), l'offre représente 9,6 places pour 100 enfants d'âge préscolaire (7,4 dans les structures subventionnées par les communes).

D'après les résultats de l'enquête 2018 sur les pratiques et préférences des familles genevoises en matière d'accueil préscolaire⁴, 14% des enfants ayant une prise en charge extra-parentale régulière au cours de la semaine sont pris en charge par une accueillante familiale de jour (agrée ou non). Dans un

¹ Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE, 1977). Art.12, al.1 Les personnes qui, publiquement, s'offrent à accueillir régulièrement dans leur foyer, à la journée et contre rémunération, des enfants de moins de 12 ans doivent l'annoncer à l'autorité. L'OPE laisse aux cantons le soin d'adopter des dispositions légales supplémentaires (nombre maximal d'enfants pris en charge simultanément).

² Dans le canton de Genève, il s'agit du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ).

³ Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (OCPE/SRED) : <https://www.ge.ch/dossier/statistiques-indicateurs>

⁴ Note *Focus N°16 - La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018*. Alexandre Jaunin, Laure Martz. Décembre 2018, 6 p.

contexte où l'offre d'accueil n'est pas la même sur l'ensemble du territoire cantonal, les solutions mises en place par les parents ne correspondent pas toujours à ce qu'ils souhaitaient au départ. Ainsi, pour près des deux tiers enfants pris en charge par une accueillante familiale de jour (agrée ou non), ce recours ne correspond pas aux souhaits initiaux des parents. Toutefois, au final les parents sont généralement satisfaits de la situation (dans les trois quarts de ces cas). Globalement, la préférence des familles se tourne, dans l'idéal, vers un accueil collectif de type crèche ; le tiers des enfants pris en charge par une accueillante familiale de jour (agrée ou non) étaient au moment de l'enquête sur une liste d'attente pour une place en crèche.

Mandat de l'étude

En se regroupant au sein de l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest, les communes de Bardonnex, Carouge, Grand-Lancy (Lancy), Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier ont exprimé une volonté politique forte pour l'accueil familial de jour afin de répondre à la demande des familles en matière d'accueil de la petite enfance et en proposant une solution alternative et complémentaire aux structures d'accueil collectif dont l'offre ne couvre pas l'entier des besoins dans le canton de Genève.

Le réseau intercommunal pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest (ci-après réseau ou structure de coordination AFJ-GSO) emploie, fin décembre 2018⁵, 51 accueillantes familiales de jour qui accueillent 102 enfants d'âge préscolaire et 41 enfants d'âge scolaire. La structure de coordination comprend une responsable, deux coordinatrices (soutien pédagogique, supervision, formation continue, etc.), une assistante administrative et une secrétaire comptable (ce qui représente un total de 2,8 postes).

Après 8 ans de fonctionnement et un premier bilan après 5 ans, le comité directeur du réseau AFJ-GSO a souhaité procéder à une évaluation globale de ce dispositif et dans un premier temps analyser de manière fine, via une enquête, la satisfaction, les attentes et les besoins des familles vis-à-vis de cette prestation ainsi que la perception, les difficultés et les attentes que les accueillantes familiales ont vis-à-vis de leur travail, notamment en étant employées par une structure de coordination.

1.2 Objectifs de l'étude

Périmètre de l'étude

L'étude porte sur les 50 accueillantes familiales de jour employées au moment de l'étude (octobre 2018) par la structure de coordination AFJ-GSO et sur les 115 familles qui ont recours à ce moment-là aux accueillantes familiales de jour de la structure⁶. Les AFJ de la structure de coordination AFJ-GSO représentent un peu moins du tiers des accueillantes familiales de jour travaillant au sein de l'une des trois structures de coordination existantes dans le canton de Genève.

Du côté des familles placeuses

Il s'agissait principalement de saisir le degré de satisfaction et les attentes des familles envers ce type d'accueil, autant vis-à-vis des accueillantes familiales que de la structure de coordination.

- Le recours à une accueillante familiale correspond-il au souhait initial des parents ?
- Les familles sont-elles satisfaites de cette solution ?
- Sont-elles satisfaites de la prestation délivrée ?

⁵ Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (OCPE/SRED) : <https://www.ge.ch/dossier/statistiques-indicateurs>

⁶ Les écarts entre les effectifs reportés d'accueillantes et d'enfants accueillis s'expliquent par les dates d'observation différentes : octobre 2018 pour la présente enquête, et décembre 2018 pour le relevé statistique de l'OCPE/SRED.

- Quelles sont les difficultés rencontrées et les besoins non remplis par ce mode d'accueil ?
- Quels rôles les familles attendent-elles des accueillantes familiales de jour et de la structure de coordination ?

Du côté des accueillantes familiales de jour

Il s'agissait principalement de saisir le degré de satisfaction que les accueillantes familiales de jour ont à exercer ce métier ainsi que leurs attentes concernant les conditions dans lesquelles elles l'exercent, notamment vis-à-vis de la structure de coordination, leur employeur.

- Sont-elles satisfaites d'exercer ce métier ?
- Quelles sont, selon elles, les compétences nécessaires pour exercer ce métier ?
- Comment perçoivent-elles leur rôle ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées et les besoins non remplis pour exercer au mieux leur métier ?
- Comment qualifient-elles leur travail auprès des enfants et des parents ?
- Comment qualifient-elles leur relation avec leur employeur, la structure de coordination ?

En outre, il s'agissait à travers les réponses à ces questions d'amener des pistes de réflexion concernant les évolutions possibles de cette prestation dans le cadre de la structure de coordination AFJ-GSO.

1.3 Méthodologie

Pour répondre à ces objectifs, une démarche méthodologique mixte a été privilégiée (cf. Figure 1.1).

Axe quantitatif

Trois questionnaires ont été élaborés : un premier adressé aux 50 accueillantes familiales de jour de la structure de coordination, un autre aux 92 familles ayant recours aux accueillantes familiales de jour de la structure de coordination et plaçant au moins un enfant d'âge préscolaire, et un dernier aux 23 familles ayant recours aux accueillantes familiales de jour de la structure uniquement pour des enfants d'âge scolaire. Les questionnaires comprenaient des questions fermées et ouvertes ; les questions ouvertes donnaient la possibilité aux répondant-e-s de faire des appréciations plus qualitatives et individuelles.

Avant le démarrage de l'enquête, une présentation de celle-ci et de ses objectifs a été effectuée auprès des accueillantes familiales de jour de la structure. La structure de coordination a, de plus, promu l'enquête auprès des accueillantes et des familles placeuses (par le biais des accueillantes).

Les questionnaires ont été envoyés par voie postale et par messagerie électronique, accompagnés soit d'une lettre, soit d'un message présentant l'étude (mi-octobre 2018). Un rappel a été effectué (mi-novembre 2018).

Les taux de réponse ont été très bons : 98% des accueillantes familiales de jour, de même que 71% des familles plaçant au moins un enfant d'âge préscolaire et 83% des familles plaçant uniquement des enfants d'âge scolaire ont répondu.

Axe qualitatif

Afin d'illustrer et d'approfondir certains résultats, trois entretiens semi-structurés ont été réalisés avec des accueillantes familiales de jour et trois avec des familles plaçant au moins un enfant d'âge préscolaire. Ces entretiens sont à considérer comme des exemples illustratifs du point de vue des familles et des accueillantes familiales de jour, le nombre d'entretiens effectués n'étant pas représentatif de l'ensemble de celles-ci.

À la fin des questionnaires envoyés aux accueillantes familiales de jour et aux familles placeuses, il leur était demandé si elles acceptaient d'être contactées pour une entrevue d'une heure afin d'approfondir le sujet avec l'équipe de recherche. Les critères afin de sélectionner les accueillantes familiales de jour et les familles pour ces entrevues ont été discutés avec la structure de coordination (zone géographique, âge des enfants, années d'expérience). L'équipe de recherche a sélectionné les accueillantes familiales de jour et les familles placeuses rencontrées pour une entrevue. Les entrevues ont été enregistrées et retranscrites et les données ont été traitées de manière strictement anonyme. Les entretiens ont été réalisés durant les mois de février et mars 2019.

En outre, un entretien en groupe avec les membres de la structure de coordination a aussi été effectué début octobre 2018.

Figure 1.1 Aperçu des données quantitatives et qualitatives récoltées

	Familles placeuses		Accueillantes familiales de jour (AFJ)	Structure de coordination
	Au moins un enfant d'âge préscolaire	Uniquement enfant d'âge scolaire		
Axe quantitatif	Questionnaire : taux de réponse 71%, soit 65 familles	Questionnaire : taux de réponse 83%, soit 19 familles	Questionnaire : taux de réponse 98%, soit 49 AFJ	
Axe qualitatif	3 entretiens semi-structurés : famille 1, famille 2, famille 3		3 entretiens semi-structurés : AFJ 1, AFJ 2, AFJ 3	1 entretien semi-structuré de groupe

1.4 Structure du rapport

La partie 2 présente les résultats de l'enquête menée auprès des familles ayant recours à une accueillante familiale de jour de la structure de coordination AFJ-GSO, les familles placeuses. Les résultats de l'enquête auprès des accueillantes familiales de jour de la structure sont exposés dans la partie 3. Un résumé des principaux résultats se trouve à la fin de chaque partie. Enfin, à la fin de ce rapport se trouve une discussion des principaux résultats accompagnée de pistes de réflexion (partie 4).

2. Du côté des familles placeuses

Au moment de l'enquête, 115 familles placeuses avaient recours à une accueillante familiale de jour du réseau AFJ-GSO, dont 92 familles ayant au moins un enfant d'âge préscolaire placé, les 23 autres familles ayant recours à une accueillante familiale de jour uniquement pour des enfants d'âge scolaire. Au total cela représente 101 enfants d'âge préscolaire et 35 enfants d'âge scolaire.

La grande majorité des familles (80%) ont donc recours à une accueillante familiale de jour du réseau AFJ-GSO pour des enfants d'âge préscolaire (ils représentent les trois quarts des enfants pris en charge par les accueillantes familiales de jour du réseau).

Les sections 2.1 à 2.4 concernent les familles ayant au moins un enfant d'âge préscolaire pris en charge, le point 2.5 les familles ayant recours à une accueillante familiale de jour uniquement pour des enfants d'âge scolaire.

2.1 Le recours à une accueillante familiale de jour du réseau AFJ-GSO

La plupart des familles ayant recours à une accueillante familiale de jour (AFJ) du réseau AFJ-GSO pour des enfants d'âge préscolaire ont un seul enfant pris en charge (cf. Figure 2.1) et environ la moitié des enfants placés avaient moins de 2 ans au moment de l'enquête en octobre 2018 (cf. Figure 2.2).

Figure 2.1 Répartition de familles selon le nombre d'enfants d'âge préscolaire pris en charge par l'accueillante familial de jour

	Ensemble des familles		Familles ayant répondu à l'enquête	
Un enfant ⁽¹⁾	83	90%	57	88%
Deux enfants	9	10%	8	12%
Total	92	100%	65	100%

(1) Une famille a également un enfant d'âge scolaire pris en charge par l'accueillante familiale et deux familles en ont deux.

Figure 2.2 Répartition des enfants d'âge préscolaire selon l'âge au moment de l'enquête

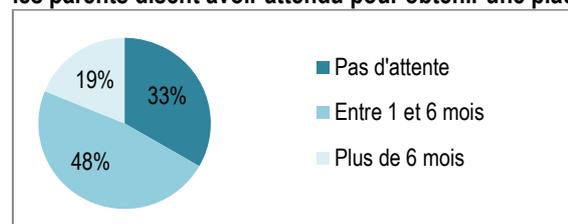
	Ensemble des familles		Familles ayant répondu à l'enquête	
Moins de 1 an	22	22%	15	21%
1 an	30	30%	20	27%
2 ans	28	28%	19	26%
3 ans	21	21%	19	26%
Total	101	100%	73	100%

Concernant l'ancienneté du recours à une AFJ du réseau, au moment de l'enquête la moitié des familles (48%) avaient recours à une AFJ depuis moins de 6 mois, une famille sur cinq entre 6 et moins de 18 mois et le tiers depuis 18 mois ou plus (cf. Figure 2.3).

Figure 2.3 Répartition des familles selon la durée du recours à l'accueillante familiale de jour



Figure 2.4 Répartition des enfants selon le temps que les parents disent avoir attendu pour obtenir une place



L'attribution des places d'accueil auprès des AFJ du réseau AFJ-GSO est réalisée par la structure de coordination. Celle-ci reçoit les demandes des familles puis tente de faire coïncider au mieux les besoins des parents avec l'offre de places d'accueil disponible chez les AFJ du réseau.

Concernant les délais d'attente pour obtenir une place d'accueil auprès d'une AFJ du réseau, le tiers des familles indique n'avoir pas attendu, et la moitié d'entre elles ont attendu entre 1 et 6 mois (cf. Figure 2.4). Les délais d'attente pour obtenir une place auprès d'une AFJ du réseau semblent ainsi moins longs que ceux pour obtenir une place en crèche. Quelques familles avancent effectivement cette possibilité comme un motif du recours à une AFJ, ou encore soulignent cet élément comme un avantage du recours à ce type d'accueil :

C'est plus facile à obtenir qu'une crèche. (Réponse à une question ouverte du questionnaire, QO)
Moins d'attente pour avoir une place. (QO)

Concernant l'intensité de la prise en charge, la majorité des familles a recours à une AFJ du réseau quatre à cinq jours par semaine. Le mercredi est le jour où les familles sollicitent le moins les AFJ, et il s'agit également du jour où la moitié d'entre elles ne travaille pas (cf. Figure 2.5 et la section 3.3 du rapport).

Un peu plus du quart des enfants (28%) sont pris en charge par l'AFJ à plein temps (entre 40 et 50 heures par semaine). Pour près de deux tiers des enfants (62%), la prise en charge se situe entre 20 heures et moins de 40 heures par semaine. Pour un enfant sur dix, cette prise en charge est inférieure 20 heures par semaine (cf. Figure 2.6).

Figure 2.5 Part des enfants pris en charge par une accueillante familiale de jour selon le jour de la semaine

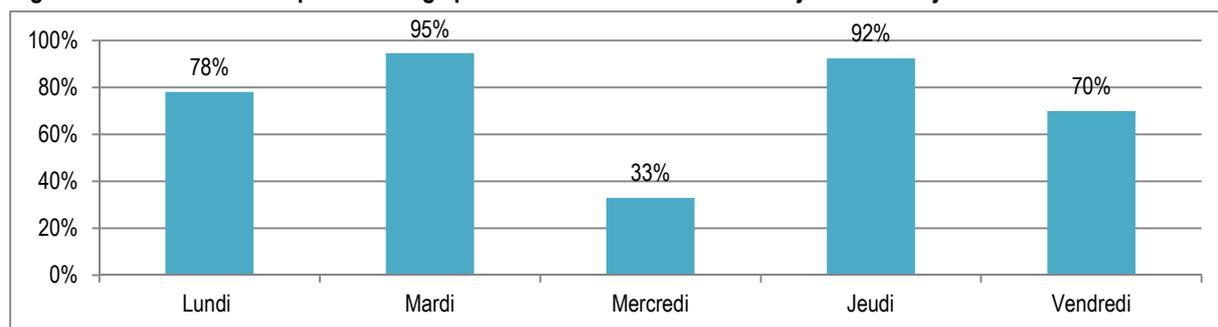
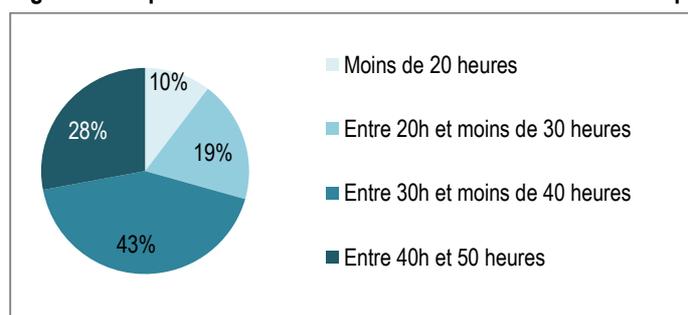


Figure 2.6 Répartition des enfants selon le nombre d'heures de prise en charge par l'accueillante familiale de jour



Concernant les jours et les horaires d'accueil des enfants, pour le quart des familles (23%), ceux-ci ne correspondent pas exactement à ce que les parents souhaitaient au départ (cf. Figure 2.7) :

Nous souhaitons une garde à 100%. (QO)
Nous aurions préféré 8h30-18h30 qui correspond mieux à nos horaires de travail. (QO)
Nous souhaitons faire garder notre fille moins d'heures mais nous ne trouvons pas d'offre de garde pour nos besoins. (QO)

Un ajustement est en effet parfois nécessaire entre les besoins des parents et l'offre d'accueil de la part des AFJ du réseau disponible au moment de l'attribution d'une place. L'offre d'accueil dépend des places qui se libèrent⁷ et de la couverture journalière et hebdomadaire des AJF. Les AFJ ne couvrent pas obligatoirement toute la semaine et toutes ne proposent pas forcément des horaires très matinaux (à partir de 7h) ou des horaires tardifs en fin d'après-midi (jusqu'à 19h). L'exemple de cette famille illustre en partie cette adéquation parfois difficile entre l'offre et la demande :

J'ai appelé [nom institution] et puis j'ai dit : «Si je réduis mon temps de travail, est-ce que j'ai plus de chances d'obtenir une place ?» Elle m'a dit oui. Donc j'ai regardé avec mon employeur pour diminuer à quatre-vingt, parce que financièrement je ne pouvais pas diminuer plus. Donc j'ai diminué à quatre-vingt, et puis là eh bien j'ai eu tout à coup trois possibilités, trois dames qui m'étaient proposées pour garder mon fils [...]. (Famille 1)

Et puis, eh bien Madame [nom] qui s'occupe de mon fils, qui est juste là derrière, c'est la première que j'ai été voir parce qu'il y avait justement ce côté accessibilité, parking. Le fait qu'elle ne travaillait pas le [jour] qui était aussi mon jour de congé, donc ça m'arrangeait. Et puis voilà, le courant est très bien passé, et puis voilà, on a signé le contrat en août [année], et puis depuis il va chez elle et ça se passe très bien. (Famille 1)

Une contrainte règlementaire supplémentaire s'ajoute sur les horaires d'accueil offerts par les AFJ lors de l'attribution des places d'accueil. Les AFJ ne peuvent en effet pas travailler plus de 10 heures par jour⁸. L'horaire d'accueil journalier du premier enfant accueilli détermine dès lors l'horaire d'accueil possible pour les autres enfants :

J'aurais souhaité déposer ma fille plus tard le matin et la récupérer plus tard le soir, cependant les enfants déjà en garde chez l'accueillante arrivaient à 7h30. Elle finissait logiquement sa journée après 10h de travail, soit 17h30 maximum. (QO)

L'accueillante devrait travailler des heures extraordinaires si mon enfant restait de 9h30 à 18h30 comme souhaité. (QO)

Le jeudi j'avais besoin d'une heure de garde en plus, elle a été refusée car l'accueillante faisait trop d'heures. (QO)

Toutefois, une fois organisées, la quasi-totalité des familles (97%) est satisfaite des horaires d'accueil obtenus et convenus (cf. Figure 2.7), même si quelques ajustements ont été nécessaires :

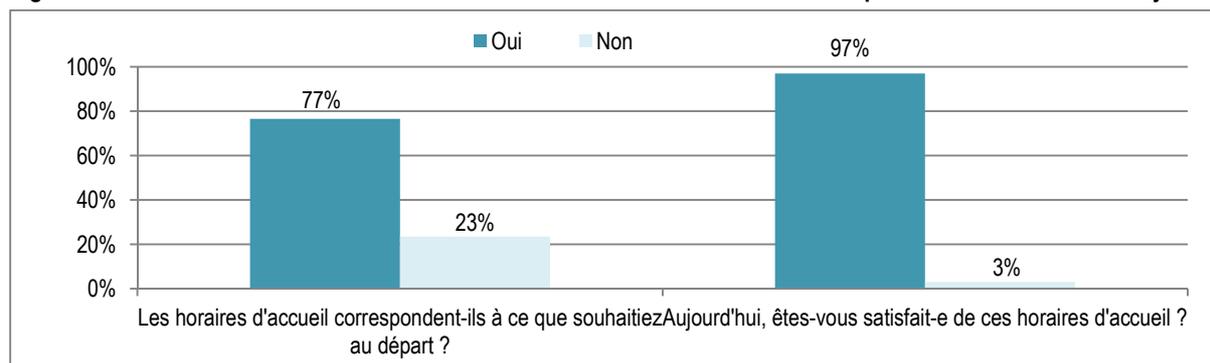
Nous aurions préféré plus tard le soir mais finalement cela nous oblige à partir moins tard du travail. (QO)

Notre fille s'est habituée [...]. (QO)

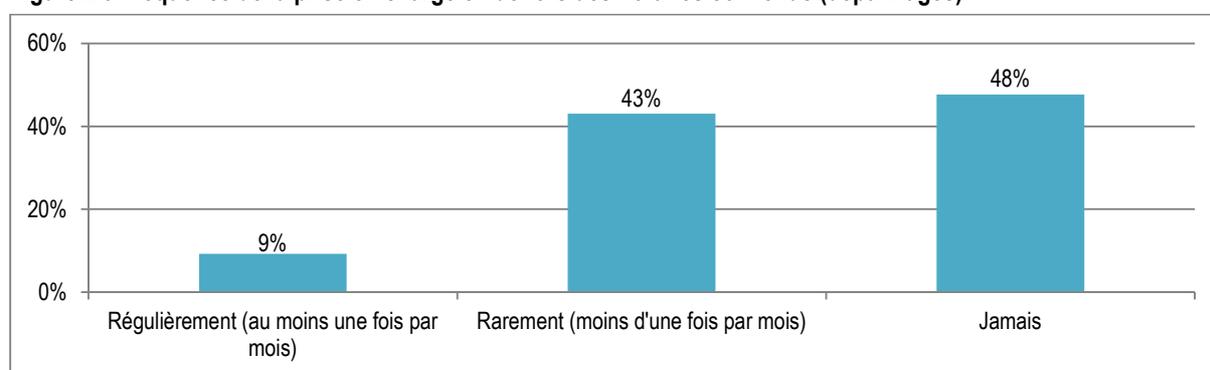
Cela correspond à nos besoins et finalement permet de dégager un peu de temps pour les «obligations» de la maison. (QO)

⁷ Ce qui est aussi le cas lors de l'attribution de places en crèche.

⁸ Art. 9, al. 3 du Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (horaire d'accueil : «La durée maximale de travail est de 50 heures par semaine et ne peut excéder 10 heures par jour»).

Figure 2.7 Satisfaction des familles concernant les horaires d'accueil de leur enfant par l'accueillante familial de jour

Quant aux dépannages en dehors des horaires d'accueil convenus, ils sont plutôt rares (cf. Figure 2.8). Ils ont en général lieu un peu avant ou après les horaires journaliers convenus, un jour ou une demi-journée hors des jours d'accueil habituels (p. ex. le mercredi) ou encore lors des vacances scolaires.

Figure 2.8 Fréquence de la prise en charge en dehors des horaires convenus (dépannages)

Concernant plus globalement la prise en charge extra-parentale des enfants, près des deux tiers des familles placeuses (62%) combinent le recours à une AFJ du réseau avec un autre mode d'accueil, principalement les grands-parents (cf. Figures 2.9 et 2.10). Ces résultats sont cohérents avec ceux de l'enquête réalisée en 2018 sur les pratiques et préférences des familles genevoises en matière d'accueil préscolaire. L'enquête sur les préférences familiales en matière d'accueil préscolaire a montré plus généralement qu'une part importante de familles combinaient plusieurs modes d'accueil, en particulier celles ayant recours à une AFJ (Jaunin et Martz, 2018). Cette enquête a mis en exergue également l'importance du recours aux grands-parents pour compléter une autre prise en charge.

Lorsque les familles placeuses ont mis en place une prise en charge supplémentaire pour leur enfant, dans la majorité de ces cas, il s'agit pour eux de favoriser le lien entre l'enfant et les grands-parents (parfois à leur demande) et aussi, mais dans une moindre mesure, de diminuer les coûts de garde ou encore de combler des besoins d'accueil non couverts par l'AFJ, notamment le mercredi :

Car les grands-parents veulent passer du temps avec leur petite fille. (QO)

Grands-parents à la retraite et désirent passer du temps avec leurs petits-enfants. C'est aussi une économie financière ! (QO)

Ma maman souhaitait les garder et aussi pour diminuer les frais. (QO)

Ma belle-mère garde mon fils tous les lundis toute la journée. Raisons économiques. (QO)

Car nous n'avons pas obtenu de garde à 100% et nous travaillons les deux à plein temps. (QO)

Je travaille weekends et jours fériés donc pas d'AFJ et parfois j'ai des horaires coupés et je finis à 20h30, donc besoin de garde le soir. (QO)

L'accueillante ne travaille pas à ces moments-là. (QO)

L'AFJ ne travaille pas le mercredi et les grands-parents souhaite le garder une fois par semaine, y inclus la nuit. (QO)

Pour garder le lien avec les grands-parents et parce que l'AFJ ne travaille pas le mercredi. (QO)

Figure 2.9 Part des familles combinant le recours à une accueillante familiale de jour avec un autre mode d'accueil

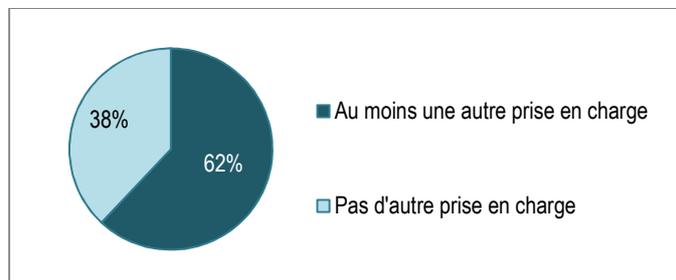


Figure 2.10 Mode(s) d'accueil mis en place par les familles ayant recours à une prise en charge supplémentaire pour leur enfant

Une crèche	3%
Un jardin d'enfants/garderie	15%
Une autre AFJ	5%
Une personne à votre domicile (rémunérée, hors membres de la parenté)	5%
Les grands-parents	80%
Les membres de la parenté (hors grands-parents)	20%
Les voisin(e)s, ami(e)s	23%

N.B : Les parents pouvaient donner plusieurs réponses.

2.2 Préférences des familles placeuses en matière d'accueil

Pour l'ensemble des familles interrogées, la mise en place d'une prise en charge extra-parentale, en recourant notamment de manière régulière à une AFJ, correspond à des besoins professionnels.

Quant aux principales raisons pour lesquelles elles ont choisi de recourir à une AFJ, invitées à s'exprimer en choisissant plusieurs propositions, c'est le fait de n'avoir pas trouvé de place en crèche qui est clairement avancé par les deux tiers des parents (cf. Figure 2.11). Autrement dit, pour la majorité des familles, le recours à une AFJ n'était pas leur premier choix. Comme le rappelle cette famille, les listes d'attentes pour obtenir une place en crèche sont longues et il existe des priorités d'admission, notamment selon le lieu de résidence :

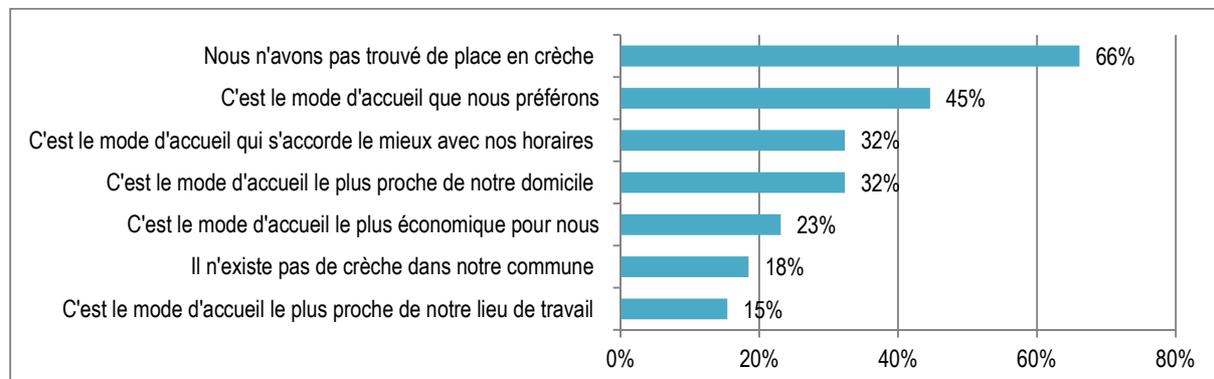
Et quand j'ai téléphoné, les deux crèches m'ont dit qu'il y avait une liste d'attente pas possible et puis qu'ils donnaient priorité aux habitants de [nom de commune], mais qu'il y avait des quotas pour les communes avoisinantes. Et en l'occurrence pour [nom de commune], le quota était de sept places, donc autant vous dire que je n'avais aucune chance, parce que [nom de commune] est en train de prendre une expansion énorme, donc beaucoup de familles qui arrivent, et puis... voilà. (Famille 1)

La seconde raison avancée par les familles placeuses est que l'accueil familial de jour est leur mode d'accueil préféré. Les parents pouvaient donner plusieurs réponses à cette question. Ainsi, une partie des parents ont avancé ces deux raisons, soit n'ayant pas de préférence entre une place en accueil familial de jour ou en crèche, soit encore en préférant l'accueil familial de jour depuis qu'ils y ont recours (voir plus loin). Enfin, une partie des parents ont avancé des considérations organisationnelles (horaire, proximité géographique) ou encore économiques (moins cher).

Ces résultats sont cohérents avec ceux observés dans une étude française sur les raisons du choix d'une crèche ou d'une assistante maternelle agréée (terminologie française pour les AFJ) comme mode de

garde principal (Virot, 2017), le recours à une assistante maternelle relevant plus souvent d'un ajustement à des contraintes (pas d'autre solution de garde disponible, horaires plus adaptés à leurs horaires de travail, distance géographique et coût).

Figure 2.11 Raisons principales pour lesquelles les familles ont choisi de recourir à une accueillante familiale de jour pour accueillir leur enfant

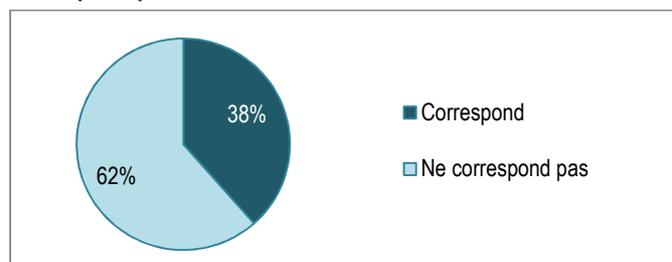


N.B : Les parents pouvaient donner plusieurs réponses.

Les parents étaient ensuite invités à préciser si le recours à une AFJ correspondait ou pas à ce qu'ils avaient initialement souhaité au départ pour leur enfant. Ainsi, pour près de deux familles sur trois (62%), le recours à une AFJ ne correspond pas à leur souhait initial (cf. Figure 2.12), les familles préférant alors au départ un accueil collectif en crèche (cf. Figure 2.13). Ces résultats sont similaires à ceux que l'on trouve au niveau cantonal pour l'ensemble des familles genevoises ayant recours à une AFJ (Jaunin et Martz, 2018).

La plupart des familles placeuses interrogées (85%) disent d'ailleurs avoir effectué à un moment ou un autre des démarches pour inscrire son enfant en crèche.

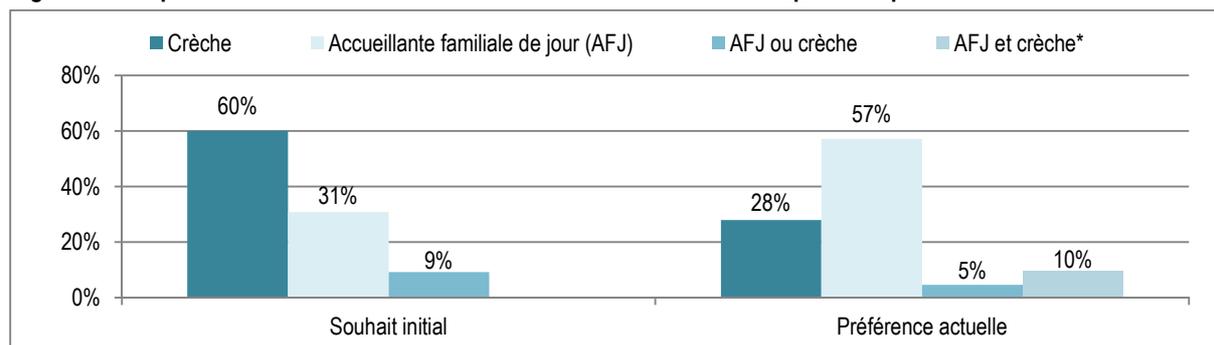
Figure 2.12 Répartition des familles selon que le recours à une accueillante familiale de jour correspond ou ne correspond pas à leur souhait initial



Si la majorité des familles ont dû revoir leurs projets et se tourner vers un autre mode d'accueil pour leur enfant en raison d'un manque de places en crèche, une fois commencé le recours à une AFJ, les parents ne sont plus aussi nombreux à souhaiter une place en crèche pour leur enfant. En effet, si au départ 60% des familles souhaitaient avant tout obtenir une place en crèche, elles ne sont plus que le quart (28%) à encore le souhaiter maintenant qu'elles ont recours à une AFJ (cf. Figure 2.13). Inversement, si 31% des familles souhaitaient initialement pouvoir recourir à une AFJ, c'est le cas de 57% des familles au moment de l'enquête, plus 10% des familles qui le souhaitent en alternance avec une mode d'accueil de type collectif.

Ainsi, une partie des parents a changé d'avis après avoir débuté le recours à l'AFJ et on peut supposer que l'expérience de ce mode d'accueil tend à modifier les représentations qu'ils avaient sur ce type d'accueil et donc leurs préférences.

Figure 2.13 Répartition des familles selon le mode d'accueil souhaité au départ et la préférence actuelle



* Ou jardin d'enfants.

Les raisons avancées par les parents, après coup, pour expliciter leur souhait au départ et leur préférence actuelle peuvent en partie nous éclairer sur les processus qui font qu'une partie des parents ont changé d'avis. En effet, les raisons avancées par les parents révèlent des représentations et des attentes, notamment éducatives, qu'ils ont du mode d'accueil souhaité pour leur enfant. Souvent les raisons avancées pour justifier leur souhait au départ ou leur préférence actuelle sont empreintes d'une opposition entre accueil individuel et accueil collectif, en émettant parfois un jugement de valeur positif ou négatif sur l'un ou l'autre type accueil. On peut lire, dans ces raisons, des représentations parentales a priori et des jugements a posteriori, fondés sur l'expérience vécue du mode d'accueil ensuite.

Souhait au départ

Les parents qui souhaitaient au départ une place en crèche pour leur enfant mettent avant tout en avant la «socialisation» des enfants – ceux-ci étant en contact avec de nombreux (plus) d'enfants – et les activités proposées – celles-ci étant (plus) nombreuses, (plus) diverses et (plus) élaborées –, parfois en ayant déjà en vue la scolarisation à venir de leur enfant :

Pour la socialisation et toutes les choses qu'ils font avec les enfants et l'encadrement. (QO)

Contact avec d'autres enfants plus apprentissage plus pédagogique. (QO)

Pour être en contact avec d'autres enfants, pour les règles de la vie et d'école, apprentissage de la langue française pour la rentrée scolaire. (QO)

En effet, les bénéfices supposés de la fréquentation de la crèche pour leur enfant en étant en contact avec d'autres enfants du même âge, en participant à des activités proposées par les adultes, en devant s'adapter au rythme d'une vie collective sont souvent mis en avant par les parents pour justifier leur souhait, leur choix ou leur préférence pour la crèche (Clément et Nicolas [2009], Virot [2017], Collet et al. [2016], Garnier [2015]).

Les familles placeuses mettent également en avant des éléments liés au fonctionnement des crèches – encadrement (plus important), horaires, retours sur le déroulement de la journée, remplacement du personnel lors de maladie (garantie de l'accueil) – ou encore la proximité géographique avec leur lieu de résidence :

Raisons éducatives et de cadre plus importants, pour des raisons de retour, entretiens et bilan périodique avec les parents afin de définir l'éducation de notre enfant. (QO)

Plusieurs éducateurs à disposition et plus d'enfants, structure plus appropriée, horaires plus flexibles. (QO)

Pas de soucis en cas de maladie du personnel. Les enfants sont stimulés, des activités sont proposées. On nous fait un résumé de la journée, on perçoit les progrès, il y a un projet pédagogique. (QO)

Crèche à côté de chez nous, régularité de l'accueil. (QO)

Enfin, une partie de ces parents préférant initialement la crèche font part de leur a priori positif envers ce type d'accueil, ou inversement de leur crainte initiale envers une délégation de la prise en charge de leur enfant à une seule personne, voire de leur méconnaissance de l'accueil familial de jour. Le souhait d'une place en crèche pour leur enfant au départ s'apparente ainsi à un choix par principe :

Sentiment de confiance envers la crèche, socialisation de notre enfant. (QO)

Meilleurs avis de la part de l'entourage, plus cadré, professionnels de l'enfance. (QO)

Facilité géographique, réputation. (QO)

Nous souhaitons un mode d'accueil «surveillé» ainsi que la socialisation facilitée de notre fils. Nous craignons de le confier à une seule personne. (QO)

Nous souhaitons une place en crèche mais avec du recul, nous sommes très heureux qu'il soit avec l'accueillante. (QO)

Nous ne pensons pas qu'une accueillante familiale de jour serait aussi bien, sinon mieux qu'une crèche. (QO)

Par méconnaissance de la structure Accueil familial de jour. (QO)

Comme le relèvent les auteurs Collet et al. (2016), les représentations a priori des parents sur les différents modes d'accueil montrent une hiérarchisation favorable à la crèche, la «confiance» étant a priori accordée à un accueil institutionnel comme la crèche et allant moins de soi pour un accueil de type individuel comme l'accueil familial de jour. D'autant plus que, depuis quelques années, la communication autour des crèches, notamment sur la création de places en crèche et le manque de places, peut conduire à un attrait plus important des parents pour ce type d'accueil, les crèches étant plus connues et identifiées par les parents.

Quant aux parents qui, dès le départ, souhaitaient avoir recours à une AFJ pour la prise en charge de leur enfant, ils mettent en avant les spécificités que l'on accorde en général à ce type d'accueil, notamment le fait que l'AFJ a moins d'enfants dont elle doit s'occuper qu'en crèche (donc a plus de temps pour chaque enfant), l'aspect familial de l'accueil, la personnalisation de l'accueil, la flexibilité concernant les horaires ou quand l'enfant est malade, l'attente moins longue pour obtenir une place ou encore le coût de l'accueil moins élevé.

Préférence actuelle

Les parents qui disent encore préférer la crèche, une fois qu'ils ont recours à une AFJ (28%), avancent les raisons déjà citées plus haut pour la crèche. On relève toutefois pour une partie d'entre eux une position ambivalente, l'expérience (a posteriori) venant bousculer les représentations qu'ils avaient au départ (a priori) :

Malheureusement la dame qui la garde n'a pas d'enfant de son âge, que des bébés. (QO)

Nous sommes très satisfaits de notre accueillante familiale et resterons peut-être avec elle, même si une place en crèche se libère. (QO)

Nous garderions l'accueillante car nous sommes très contents. (QO)

La crèche, mais la nounou actuelle me convient. (QO)

On relève aussi une certaine forme d'ambivalence chez les parents pour qui ces deux types d'accueil conviennent voire se complètent, en lien parfois avec l'âge de l'enfant :

Chaque solution a ses avantages : relation plus proche avec l'accueillante (ma fille est très contente) contre socialisation plus adéquate en crèche, probablement plus de moyens pédagogiques. (QO)

Car à 3 ans et demi, il me semble que l'éveil ou les activités sont moins favorisés chez une maman de jour qu'en crèche. (QO)

Je suis partagé car pour moi un bébé n'a pas sa place en crèche mais dès 1 an et demi, c'est nécessaire pour la préparation à l'école. (QO)

Garder une maman de jour, quelques jours en crèche est important avant l'école. (QO)

Enfin, les parents qui préfèrent le recours à une AFJ depuis qu'ils l'ont expérimenté, mettent en avant les raisons mentionnées par les parents qui souhaitaient dès le départ recourir à une AFJ. Ils font part surtout de leur satisfaction et du plaisir qu'a leur enfant à aller chez l'AFJ. Ces éléments peuvent s'apparenter à une manière de se (ré)-conforter dans leur (non)-choix :

Nous ne connaissions pas ce mode de garde avant d'avoir une place et la prise en charge individuelle est top. (QO)

Nous avons pu trouver un bel équilibre pour notre fils qui semble très heureux entre l'AFJ qui propose des activités variées et chez laquelle il côtoie plusieurs enfants [...] (QO)

Sommes très satisfaits et trouvons rassurant que l'AFJ n'ait pas trop d'enfants à charge et ait du temps pour notre bébé. (QO)

S'il y a un vrai lien de confiance avec l'accueillante, la relation entre elle et notre enfant est très importante. Les journées respectent mieux le rythme de notre fille et sont plus calmes. Notre fille est gardée avec d'autres enfants du même âge, la situation est idéale mais ce choix dépend beaucoup de l'accueillante. (QO)

Au final je préfère cette solution, la maman de jour fait vraiment un travail magnifique, mes enfants sont ravis d'aller chez elle et on est assez complémentaire sur la méthode d'éducation. (QO)

Car notre bébé est dans un environnement familial tendre, affectueux, avec des règles qui correspondent à notre mode d'éducation. (QO)

Nous avons de bons contacts et notre fils est très content. (QO)

Nous sommes satisfaites de l'AFJ. (QO)

Comme le relèvent certains auteurs, la délégation de la prise en charge de son enfant à une seule personne suppose «la construction d'une confiance à minima» (Collet et al., 2016) et celle-ci est «un préalable au contrat» (Bouve, 2007) entre les parents et une accueillante familiale de jour. En outre, cette confiance se renforce notamment par le lien affectif visible entre l'enfant et l'AFJ et les signes positifs renvoyés par l'enfant.

Cet échange avec une famille placeuse rencontrée lors des entretiens (cf. Encadré) met en lumière les différents processus à l'œuvre – déconstruction et reconstruction des représentations parentales envers les différents types d'accueil et renforcement de la confiance envers le mode d'accueil effectif – lorsque les parents ont dû opter pour un type d'accueil différent de celui initialement souhaité.

Famille 1

Famille 1 : [...] Au départ j'avais une préférence pour la crèche, je ne peux pas vous dire pourquoi. Peut-être parce que j'en ai plus entendu parler autour de moi... Je n'avais jamais eu de préjugés ou quoi que ce soit sur les mamans de jour, mais bon voilà [...].

[...]

Interviewer : Et avant, là où vous disiez donc... une sorte de préférence au début pour la crèche, vous ne savez pas un peu...

Famille 1 : Écoutez, je crois que c'était juste du qu'en-dira-t-on, parce que la plupart de mes amies, voilà, ont des places en crèche, et puis tout le monde dit «Ah mais c'est quand même mieux, il y a une structure derrière». Alors oui, oui il y a une structure derrière, mais moi j'ai quand même d'autres facilités que j'ai avec la maman de jour que je n'aurais pas avec la crèche. [...] Donc elle est beaucoup plus souple qu'une crèche. Et puis après il y a des petites attentions aussi que je n'aurais certainement pas avec la crèche. Elle a [nombre] enfants dont elle s'occupe, elle... voilà, je sais qu'elle est vraiment avec les [nombre].

[...]

Interviewer : Quand vous vous êtes tournée vers ce mode d'accueil, vous n'aviez pas d'attentes particulières, vu que ce n'était pas un...

Famille 1 : Non franchement, je me suis dit «il faut tester.» Et puis après tout, je me suis dit, «mais finalement ces dames elles ont plus d'expérience que moi donc... il faut leur faire confiance aussi». C'est même à elles de me donner des conseils, vous voyez ce que je veux dire.

[...]

Interviewer : Et... qu'est-ce qui fait que le... en quelques jours, ou semaines, on accorde notre confiance à une personne ?

Famille 1 : On n'a pas le choix (rires). Il faut leur faire confiance. Après comme je vous dis, je sais que derrière il y a quand même toute l'institution, il y a l'association, elles sont réglementées, elles sont contrôlées. Et puis après, eh bien comme je vous dis, elle fait ça depuis [nombre] ans, c'est plus à moi de retenir ce qu'elle me dit que...

Interviewer : Pour vous, elle a les compétences ?

Famille 1 : Et puis après je vois, mon fils le matin quand je l'amène là-bas il est content. Il ne m'a jamais fait d'angoisse, ou de... il n'y a jamais eu de pépin jusqu'à maintenant. Et puis les autres enfants sont adorables avec lui, ils le prennent dans les bras, ils lui font des papouilles, c'est super mignon. Et pour moi le signe c'est quand je le pose le matin, et puis il rampe, il va directement... il ne me dit même pas au revoir quoi, il va au salon jouer avec les autres. C'est tout des signes qui font que ça se passe bien.

Liste d'attente en crèche

Au moment de l'enquête, près du tiers des enfants placés auprès d'une AFJ du réseau (31%) étaient inscrits sur une liste d'attente en crèche. Pour les deux tiers de ces enfants, le recours à une AFJ est récent (trois mois ou moins au moment de l'enquête) et seule la moitié des parents disait encore préférer la crèche au moment de l'enquête. Comme on l'a vu, une partie des familles a changé d'avis ; ces familles sont satisfaites et rassurées vis-à-vis de la prise en charge de leur enfant par une AFJ :

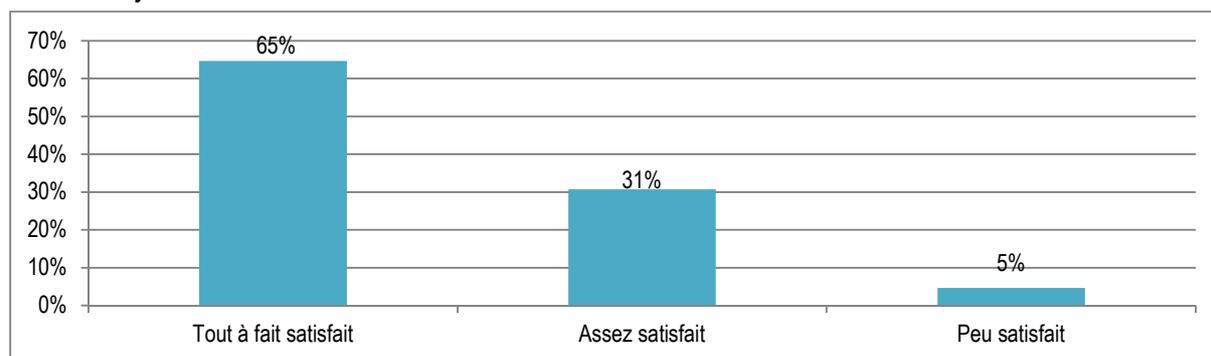
[...] J'ai annulé mes... enfin, j'ai attendu trois mois pour voir comment ça se passait, et puis après j'ai arrêté de renouveler l'inscription à la crèche, parce que je suis tellement contente avec elle que... voilà. (Famille 1)

2.3 Satisfaction des familles placeuses

Prise en charge par l'accueillante familiale de jour

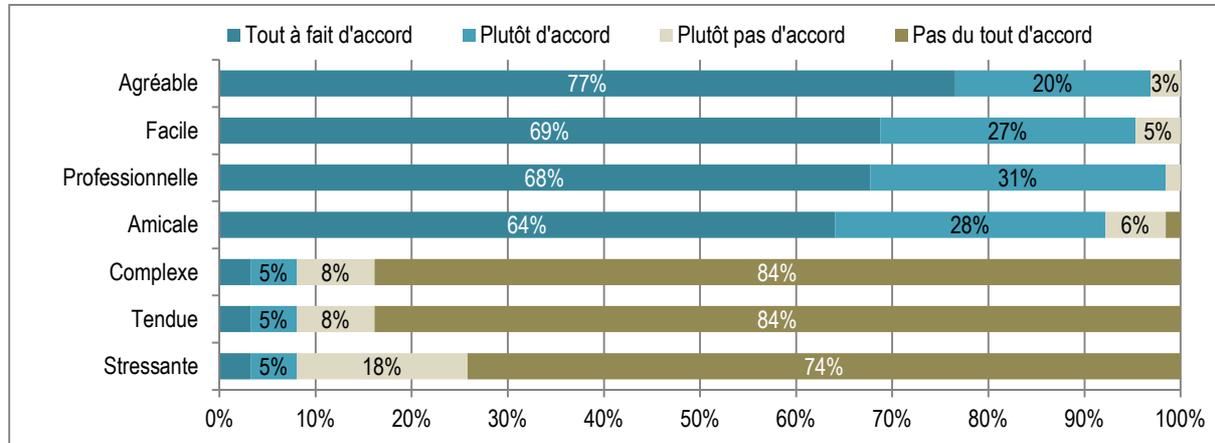
Que les familles aient souhaité ou non recourir à une AFJ, la très grande majorité d'entre elles sont au final globalement satisfaites ou tout-à-fait satisfaites de la prise en charge de leur enfant par une AFJ ; seules 5% des familles déclarent être peu satisfaites (cf. Figure 2.14).

Figure 2.14 Satisfaction globale des familles concernant la prise en charge de leur enfant par une accueillante familiale de jour



L'appréciation des familles quant à leur relation avec l'AFJ est largement positive (cf. Figure 2.15). La très grande majorité des familles est tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec les items qualifiant la relation de manière positive (agréable, facile, professionnelle, amicale) et inversement pour les items qualifiant la relation de manière négative (complexe, tendue, stressante).

Figure 2.15 Avis des familles concernant la relation avec l'accueillante familiale de jour



Dans le cadre d'une prise en charge de type individuel pour son enfant, la relation entre les parents et l'AFJ est très importante. En effet, même si une structure de coordination encadre la prestation, les parents sont en relation directe avec l'AFJ (relation interpersonnelle). Une relative bonne entente entre le parent et l'AFJ est essentielle. De surcroît, les parents ne choisissent pas l'AFJ, contrairement aux parents qui font appel à une AFJ indépendante. Les réponses des familles rencontrées lors des entretiens, notamment à la question de savoir s'ils considèrent leur relation avec l'AFJ comme une relation «employeur-employé», montrent l'importance accordée à cette relation afin de dépasser le rapport employeur-employé ou formel de la prise en charge et de construire une relation de confiance ou a minima une bonne entente :

[...] c'est quelqu'un qui pour nous est important, parce qu'elle garde notre fils je veux dire. Et puis c'est vrai que maintenant je lui fais confiance [...] elle est factuelle, très factuelle on va dire. Et on voit que c'est quelqu'un qui a beaucoup plus d'aisance et de facilité avec les enfants, qui s'entend mieux avec les enfants qu'avec les adultes. Mais moi c'est ce que je recherche. Moi je ne lui demande pas d'être cool avec moi, je lui demande d'être cool avec mon fils, c'est ce que je veux. Et puis maintenant avec le temps elle s'est un peu adoucie avec nous aussi [...] Et moi comme je vous dis, on va la percer cette bulle avec le temps. Mais moi, ce que je veux, c'est qu'elle soit bien avec mon fils. C'est pour ça qu'on est avec elle. Ce n'est pas moi qu'elle doit garder, c'est mon fils, donc... (Famille 2)

C'est plutôt amical [...] En fait ça s'est fait, parce que... eh bien parce qu'on a toujours un petit mot gentil, elle me fait toujours un compte rendu de la journée, et puis pour moi... enfin, surtout par rapport à la relation qu'il est en train de développer avec elle, il l'aime beaucoup, forcément ça devient un peu sa tata. Et puis... eh bien on a envie de briser le miroir au bout d'un moment, enfin moi je n'ai pas envie de rester formelle, on a commencé à se tutoyer, à son anniversaire je lui ai offert des fleurs, elle pour Noël elle a offert un petit cadeau à mon fils aussi, enfin... On a passé le cap vraiment de la relation... comme vous dites, employeur-employé. Et puis comme je suis partie avec elle j'espère pour une relation à long terme, eh bien... c'est quand même plus simple quand c'est un peu moins froid, et plus chaleureux [...] puis je pense que ça apaise aussi l'enfant. (Famille 1)

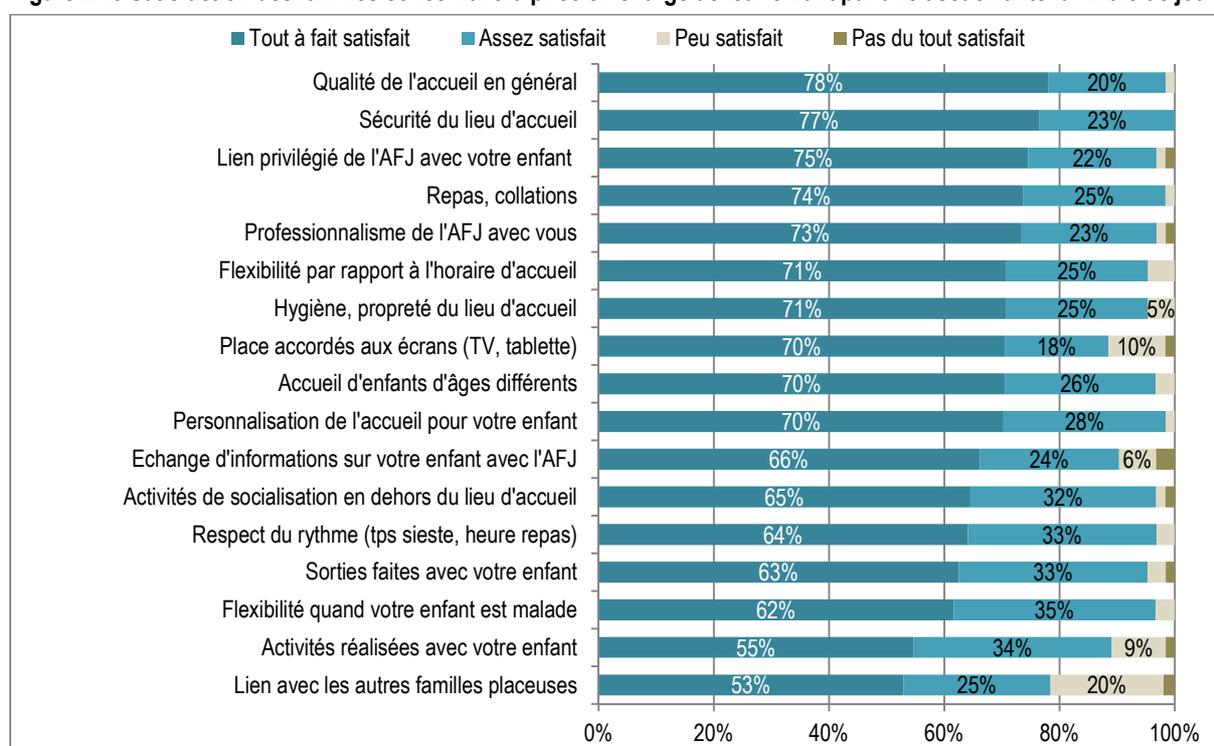
[...] Enfin, des fois, on est des humains et puis il y a des courants qui ne passent pas forcément, mais... Et puis l'enfant ne pourrait... pourrait aussi se sentir bien. Après je pense que justement le fait que si tout se passe bien [dans] la relation parent-accueillante, ça a un impact énorme sur l'enfant et vice-versa. (Famille 3)

Les familles sont en outre globalement satisfaites des différentes dimensions de l'accueil. La très grande majorité d'entre elles est tout à fait satisfaite ou assez satisfaite de quasi l'ensemble des dimensions proposées. Seule la dimension concernant le lien avec les autres familles placeuses enregistre une satisfaction globalement un peu moins élevée (cf. Figure 2.16).

Pour nuancer quelque peu ces résultats, on peut noter que parmi les dimensions pour lesquelles un peu moins de deux tiers des familles est tout à fait satisfaite, deux sont liées aux activités : *sorties faites avec votre enfant* et *activités réalisées avec votre enfant*. Par ailleurs, selon l'âge des enfants (analyse complémentaire non reproduite ici), les familles ayant des enfants plus âgés (2 ans ou plus) présentent une insatisfaction un peu plus élevée que les autres familles à propos du *respect du rythme de l'enfant*, de la *place accordée aux écrans* et des *échanges d'informations sur l'enfant avec l'accueillante familiale de jour*.

Enfin, les familles indiquent ne pas rencontrer de difficulté particulière avec l'AFJ qui s'occupe de leur enfant.

Figure 2.16 Satisfaction des familles concernant la prise en charge de leur enfant par une accueillante familiale de jour



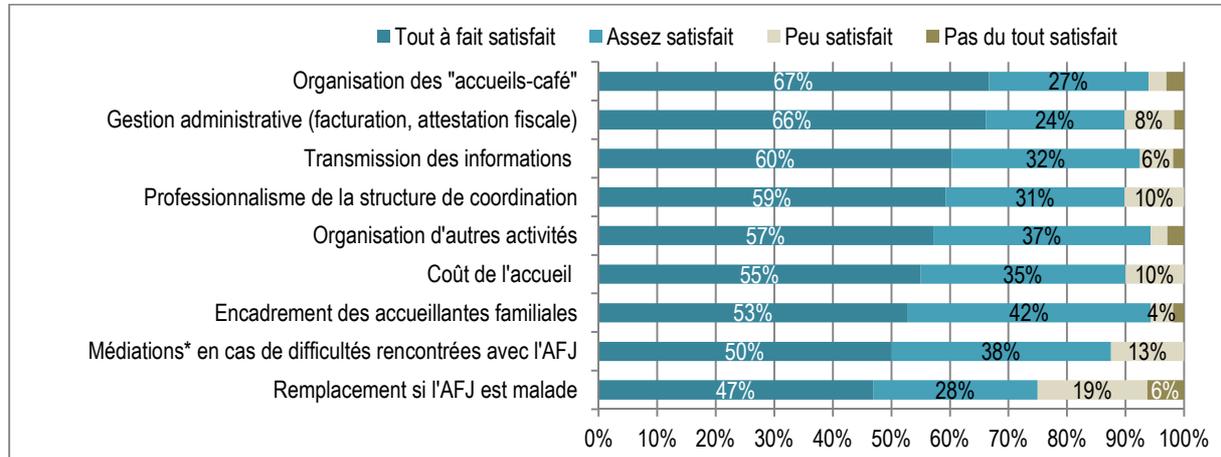
Prestations de la structure de coordination du réseau AFJ-GSO

Concernant la structure de coordination du réseau AFJ-GSO, les familles expriment également une satisfaction élevée vis-à-vis des prestations qu'elle délivre (cf. Figure 2.17). La très grande majorité des familles est tout à fait satisfaite ou assez satisfaite de quasi l'ensemble des prestations délivrées par la structure de coordination⁹, en particulier pour l'organisation des «accueils-café» (cf. section 3.5) et la gestion administrative (facturation). Seule l'organisation des remplacements quand l'AFJ est malade recueille un peu moins de satisfaction de la part des familles.

⁹ Pour certaines prestations (organisation des accueils-café, organisation d'autres activités, organisation des remplacements quand l'accueillante familiale est malade, proposition d'une méditation en cas de difficultés), une partie des familles n'ont pas répondu ou plutôt ont répondu que cela ne s'appliquait pas n'ayant pas été confrontées à ces situations ou ayant commencé très récemment le recours à une AFJ (cf. Figure 2 de l'annexe 1).

Lorsqu'une AFJ est malade ou absente, la structure de coordination essaie de trouver et de proposer une solution avec une autre AFJ du réseau qui a de la disponibilité. Toutefois, l'accueil de l'enfant n'est pas garanti. Ce point est d'ailleurs évoqué par une partie des familles comme un inconvénient spécifique à ce mode d'accueil, ou à contrario comme un avantage d'un accueil en crèche où l'accueil de l'enfant est garanti.

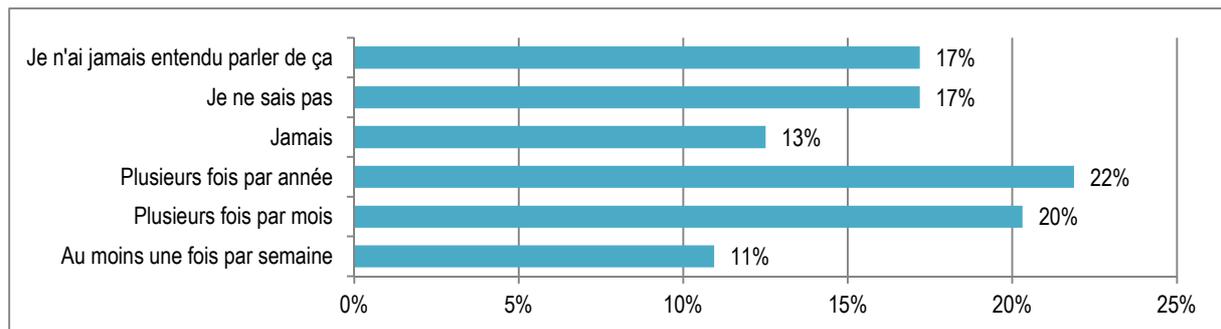
Figure 2.17 Satisfaction des familles concernant les prestations délivrées par la structure de coordination



* Et conseils.

Concernant la fréquentation des accueils-café organisés par la structure de coordination, un peu plus de la moitié des parents indique que leur enfant y participe avec l'AFJ qui s'occupe de lui plus ou moins fréquemment. Néanmoins, un quart des parents (17%) ne sait pas si son enfant et l'AFJ y participent et un autre quart (17%) n'en a jamais entendu parler (cf. Figure 2.18). Quant aux enfants qui ne participent jamais aux accueils-café, les parents précisent le plus souvent que les horaires des accueils-café ne correspondent pas aux moments de garde de leur enfant. À noter encore que l'on n'observe pas de lien particulier entre la fréquentation des accueils-café et le fait de recourir depuis peu à une AFJ.

Figure 2.18 Participation des enfants avec l'accueillante familiale aux accueils-café organisés par la structure de coordination



Par ailleurs, l'intérêt des accueils-café est relevé par les familles rencontrées lors des entretiens :

Eh bien je trouve génial, parce que justement ça lui permet de rencontrer d'autres enfants que ceux avec qui il vit au quotidien, ça lui permet de rencontrer d'autres mamans de jour, si jamais une fois la mienne tombe malade, et que... eh bien il aura déjà des visages un peu familiers. Et puis voilà, le fait de se retrouver dans une immense ludothèque, avec plein de jouets, et puis qu'il y ait vraiment une belle énergie d'enfant, oui c'est important. (Famille 2)

Moi je trouve que pour les accueillantes c'est bien, dans le sens où elles peuvent échanger et puis qu'elles sont quand même seules la journée. Et puis par exemple, pour moi, je ne trouverais pas forcément évident de travailler seule avec des enfants, et puis de ne pas pouvoir forcément échanger avec mes collègues sur... Je ne sais pas, ça peut être des conseils ou des

questionnements... Enfin je ne sais pas et je trouve que ça peut être intéressant par rapport à ça. Pour les enfants, c'est une manière de les réunir et qu'ils puissent connaître aussi d'autres enfants, d'autres tranches d'âges et... Mais je trouve que pour l'accueillante, vraiment, c'est un plus dans le sens où elles peuvent avoir aussi... Elles ont entre guillemets des collègues qu'elles n'ont pas forcément durant la journée quand elles sont chez elles. (Famille 3)

L'avantage des rencontres entre AFJ avec les enfants lors des accueils-café en lien avec la question des remplacements, comme l'a relevé une des familles lors des entretiens, est également mentionné par les membres de la structure de coordination :

C'est l'avantage des accueils-café justement. C'est qu'elles se connaissent entre elles, elles connaissent les enfants. (Structure AFJ-GSO)

Plus globalement, les familles étaient invitées à exprimer si elles recommanderaient le recours à une AFJ à des proches ou à d'autres parents. L'intention de recommander à des proches un service dont on a fait ou fait usage est souvent associée à un signe de satisfaction et de confiance envers ce service.

Dans le cas présent, la grande majorité des familles (82%) disent qu'elles recommanderaient l'accueil familial de jour à des proches ou à d'autres parents (cf. Figure 2.19). Invitées à motiver leur réponse, si les familles mettent en avant les particularités de ce type d'accueil – environnement familial, accueil personnalisé, lien privilégié avec l'enfant –, elles font largement part à travers leur expérience vécue de leur satisfaction ou de celle de leur enfant, parfois en personnalisant la relation avec l'AFJ par l'usage d'un déterminant possessif :

Notre accueillante familiale offre un accueil de grande qualité pour nos enfants. (QO)

Parce que mon accueillante familiale est top. (QO)

Notre AFJ est tout ce dont nous avons besoin. Je conseille à tout mon entourage de prendre une AFJ. (QO)

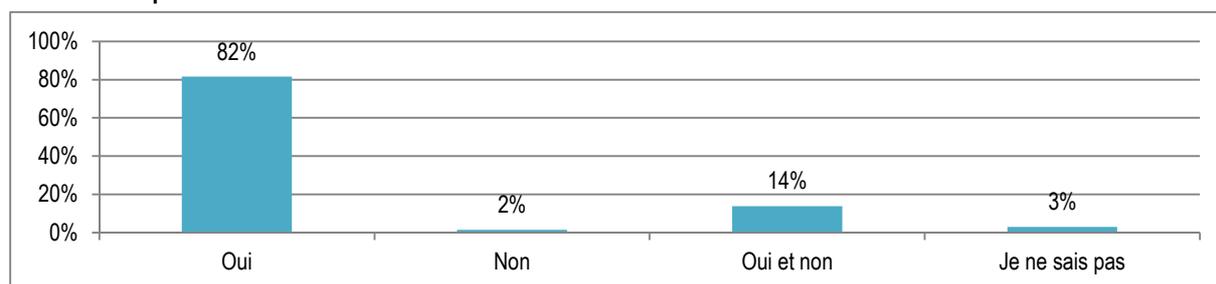
Les accueillantes que je connais sont supers et je pense qu'elles sont à même d'effectuer un excellent travail égale voire supérieur à celle d'une crèche. (QO)

La confiance que j'ai en elle et mon enfant aime bien aller chez sa «nounou». (QO)

Je constate que mes enfants sont heureux d'aller chez elle et ils ont créé un lien particulier. La transition maison / mode de garde est moins brutale. (QO)

Les enfants aiment être chez elle. (QO)

Figure 2.19 Répartition des familles selon qu'elles recommanderaient ou pas l'accueil familial de jour à des proches ou à d'autres parents



Une partie des familles relèvent tout de même la difficulté à accorder leur confiance à une seule personne pour s'occuper de leur enfant et à dépasser le cadre de la relation interindividuelle propre à ce type d'accueil :

Nous avons la chance d'être tombés sur une perle. Nos craintes initiales seraient les mêmes si nous devons confier notre fils à une autre accueillante familiale de jour mais nous sommes globalement satisfaits de la structure. (QO)

Car il s'agit d'un choix personnel qui doit être pris de manière bien réfléchi. Si on nous demande un conseil, nous donnerons volontiers notre expérience qui est bonne vis-à-vis des accueillantes

familiales de jour. Il n'est cependant pas facile de confier son enfant en bas âge à une personne inconnue. (QO)

Tout dépend de l'accueillante. (QO)

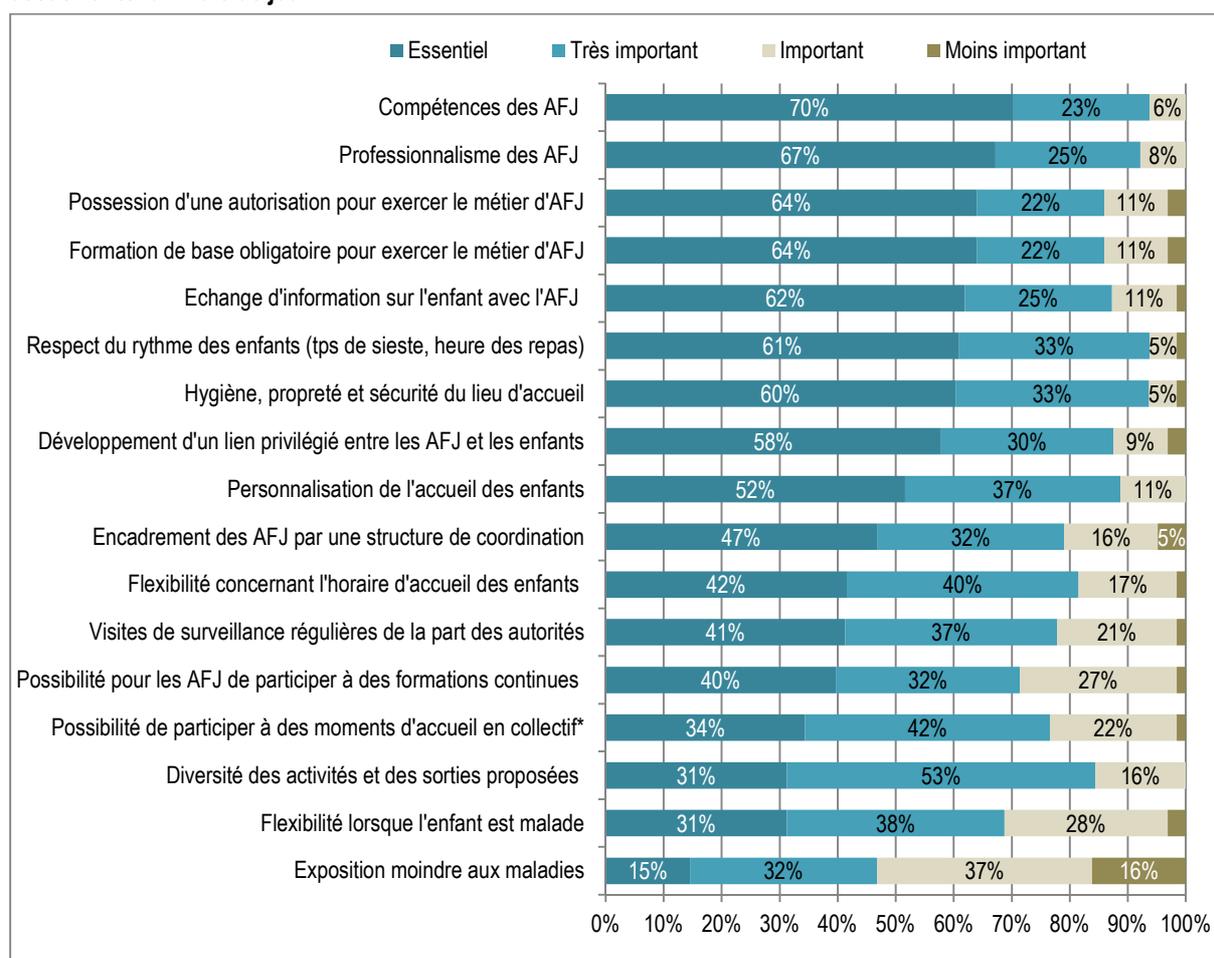
Nous aurions préféré une place en crèche, mais notre fils adore l'accueillante familiale que nous recommandons tout autant. (QO)

2.4 Attentes et opinions des familles placeuses

Attentes et opinions des familles placeuses vis-à-vis de la prise en charge de l'enfant

Invités à préciser l'importance qu'ils accordent à différentes dimensions de la prise en charge des enfants par l'AFJ, les parents montrent qu'ils ont avant tout un besoin de s'assurer que leur enfant bénéficie d'un accueil de qualité dans un environnement sécurisé et bienveillant (cf. Figure 2.20), tout d'abord en attendant de la part des AFJ qu'elles soient *compétentes* et *professionnelles*. Puis, en considérant aussi comme essentiel le fait que l'AFJ soit en *possession d'une autorisation et d'une formation de base obligatoire* pour pouvoir accueillir des enfants chez elles (surveillance). Enfin, en considérant également comme essentiel ce qui permet aux parents de s'assurer que les besoins de leur enfant sont bien pris en compte (échange d'information sur l'enfant avec l'AFJ, respect du rythme des enfants, lien privilégié entre l'AFJ et l'enfant, accueil personnalisé) et ceci dans un lieu d'accueil adéquat (hygiène et sécurité du lieu d'accueil). Ce besoin de garanties et d'être rassurés de la part des parents est probablement plus prononcé dans le cadre d'une délégation de la prise en charge de son enfant à une seule personne que dans le cadre d'une prise en charge institutionnelle dans une structure d'accueil collectif.

À noter que lorsque les enfants placés ont moins de 2 ans ou que le recours à une AFJ est tout récent (moins de 6 mois) (analyse complémentaire non reproduite ici), *l'échange d'informations sur l'enfant avec l'AFJ* est une dimension de l'accueil particulièrement essentielle pour les parents.

Figure 2.20 Importance accordée par les familles à différentes dimensions de la prise en charge des enfants par une accueillante familiale de jour

*Ou à des activités avec d'autres enfants hors du domicile de l'accueillante familiale de jour.

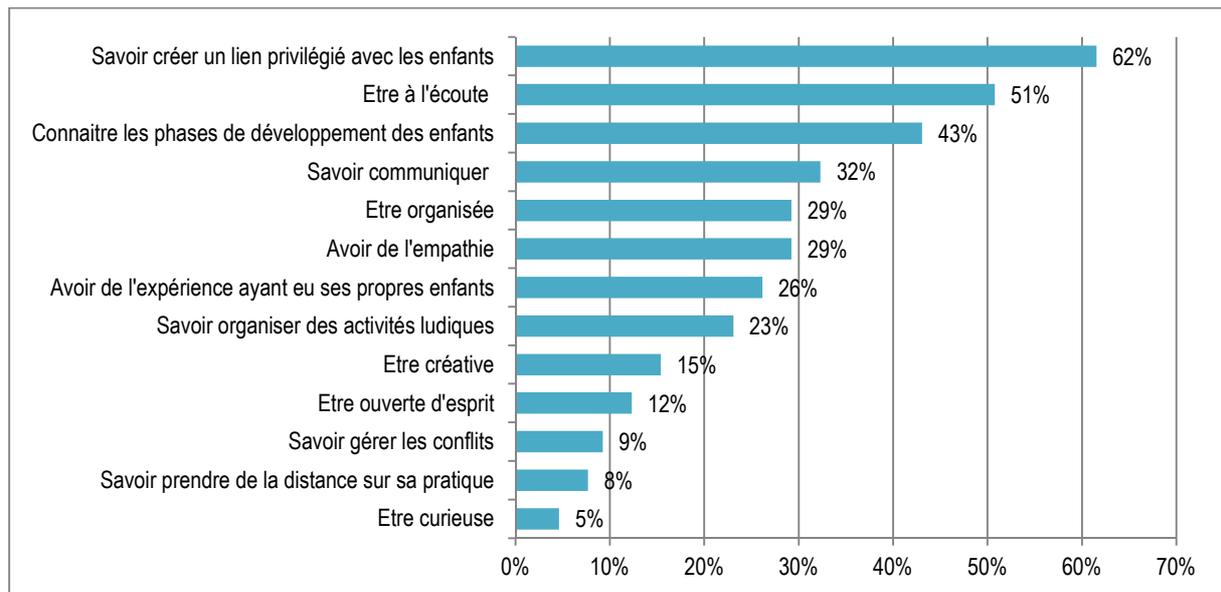
Concernant plus particulièrement les compétences des AFJ, les parents attendent en premier lieu qu'elles aient des compétences relationnelles – *savoir créer un lien privilégié avec les enfants* (62%), *être à l'écoute* (51%) – et qu'elles *connaissent les phases de développement des enfants* (43%) (cf. Figure 2.21). Lorsque l'enfant a 2 ans ou plus (analyse complémentaire non reproduite ici), les parents s'attendent aussi à ce que les AFJ sachent *organiser des activités ludiques* (42% contre 6% quand l'enfant a moins de 2 ans).

La réponse de cette famille, rencontrée lors des entretiens, permet de mieux saisir les attentes des parents concernant les compétences des AFJ et, notamment, le lien entre compétences relationnelles et construction de la confiance :

Au niveau de la communication, entre autres avec nous aussi. Je trouve important de pouvoir être en confiance et rassuré par ce qu'elles... enfin ce qu'elles nous expliquent. Après justement être beaucoup... enfin être à l'écoute, dans l'empathie avec l'enfant. Et puis justement si c'est un lien pour que nous, en tant que parent, quand on amène notre enfant on sente que lui il a envie, et qu'il a confiance en cette personne. Je pense que pour moi c'est le plus important, c'est au niveau relationnel. (Famille 3)

On peut encore noter que seuls un quart des parents considèrent que le fait d'*avoir de l'expérience en ayant eu ses propres enfants* est une compétence nécessaire pour exercer le métier d'AFJ. Ainsi, il semble que pour les parents, les compétences et l'expérience «métier» priment sur l'expérience personnelle d'avoir eu ses propres enfants (cf. également la section 3.4).

Figure 2.21 Principales compétences nécessaires aux accueillantes familiales de jour pour exercer leur métier selon les familles

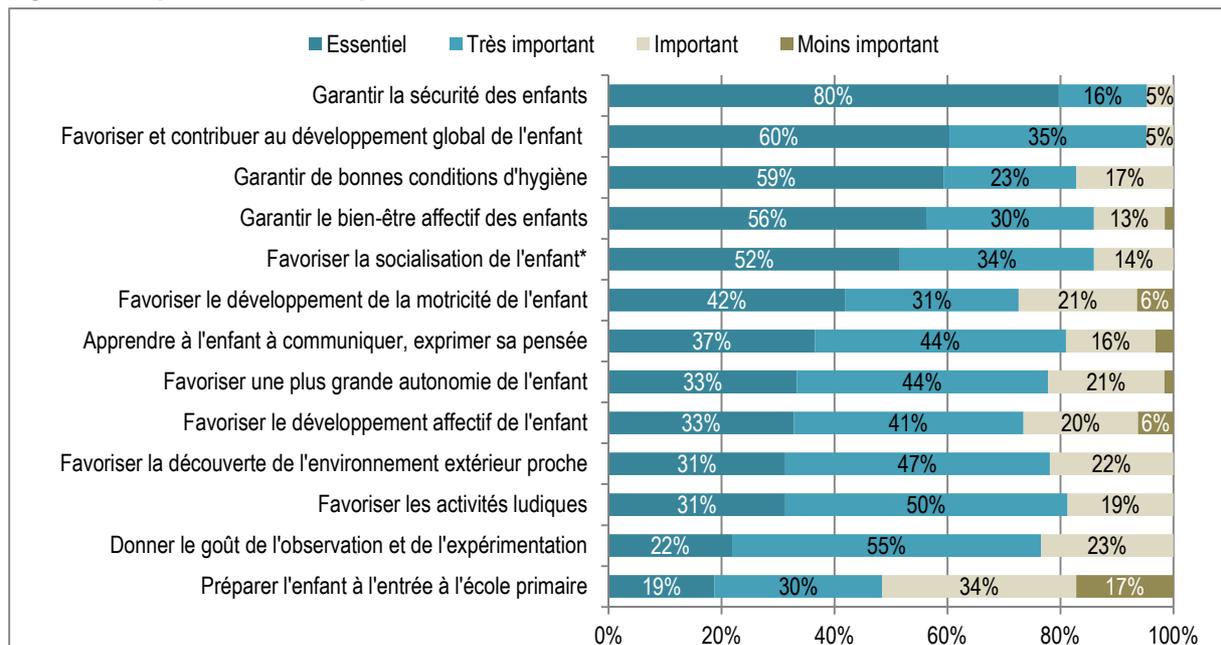


N.B. Les parents devaient choisir au maximum trois compétences.

Concernant l'importance accordée au rôle des AFJ, les parents attendent en priorité qu'elles *garantissent la sécurité des enfants* (cf. Figure 2.22). Il est aussi essentiel pour la majorité des parents que les AFJ *garantissent de bonnes conditions d'hygiène et le bien-être affectif des enfants* et qu'elles *favorisent leur développement global et leur socialisation* (acquisition des règles et des normes sociales) ; en d'autres termes qu'elles garantissent un environnement sécurisé et sécurisant favorable au développement de l'enfant.

Les autres rôles que peuvent avoir les accueillantes familiales de jour (favoriser une plus grande autonomie, apprendre à l'enfant à communiquer, exprimer sa pensée, favoriser les activités ludiques, etc.) n'en demeurent pas moins très importants pour les parents. Le rôle le moins attendu de la part des parents concerne la préparation des enfants à l'entrée à l'école primaire.

Figure 2.22 Importance accordée par les familles au rôle des accueillantes familiales dans différents domaines

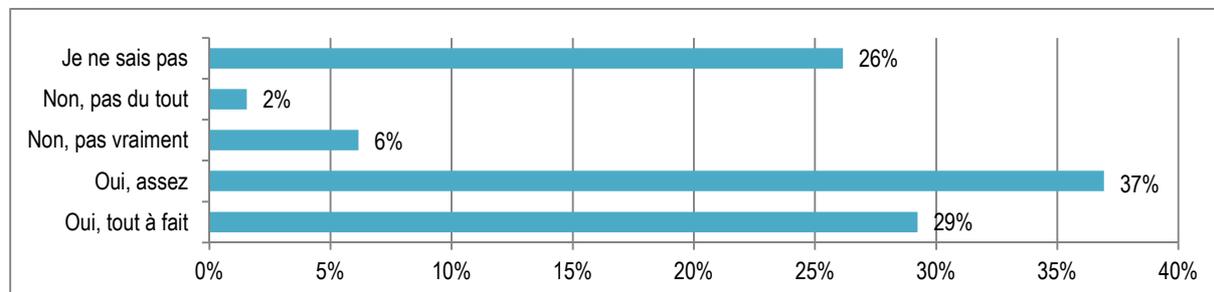


*Acquisition des règles et des normes sociales.

Concernant la formation des AFJ, les deux tiers des familles pensent qu'elles sont suffisamment formées (cf. Figure 2.23) et le quart répond ne pas savoir :

Je ne connais pas la formation de l'AFJ de mon fils. Je fais confiance à la structure de coordination. (QO)

Figure 2.23 Opinion des familles : les accueillantes familiales sont-elles assez formées ?



Les propos suivants recueillis lors des entretiens permettent de compléter le point de vue des familles sur la question de la formation des AFJ vu précédemment, suggérant ici que les AFJ aient davantage de formation (de base et continue) :

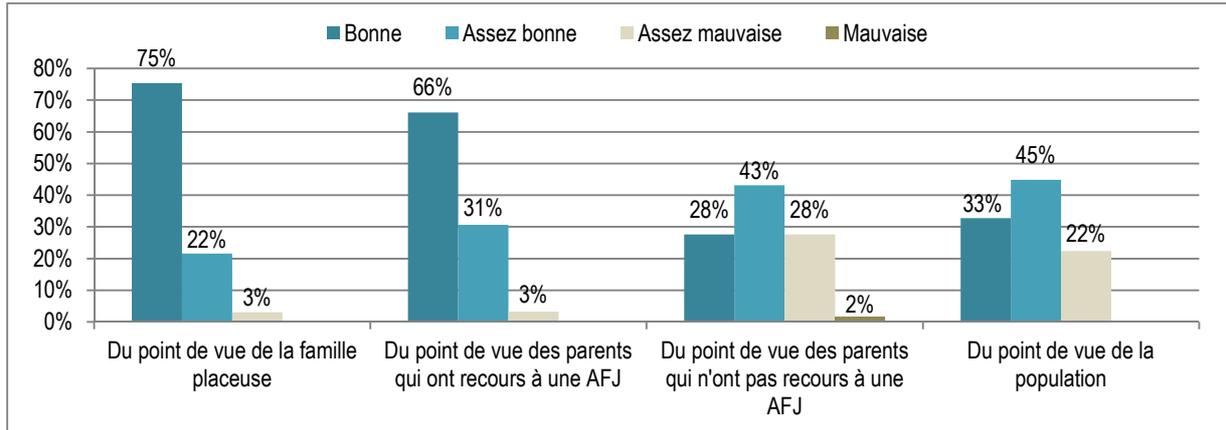
Cela dépend de l'expérience professionnelle et personnelle et de leur capacité et compétences, mais je pense que des formations supplémentaires seraient nécessaires comme dans toutes les professions de travail social. (QO)

Ce n'est pas assez. Enfin... après je ne suis pas dedans, je ne sais pas ce qu'elles font en quarante-cinq heures mais... Pour moi il y a deux choses, déjà (1) je pense que c'est un métier à vocation, moi je vous le dis franchement je ne pourrais pas le faire, ce métier, parce que je n'ai pas la patience d'une femme qui arrive à garder quatre enfants en même temps. C'est un métier à vocation... Donc il y a le côté vocation et puis après il y a le côté savoir-faire, et je pense que le savoir-faire il ne s'acquiert pas en quarante-cinq heures. (Famille 2)

Pas forcément par rapport à mon accueillante, mais en général, parce que là je vois... Enfin qu'elles aient plus de formation sur certains points. Là je vois par exemple, elles ont eu une formation sur [thème de la formation]. Et puis donc elle est super contente, elle m'explique. Et on voit que j'ai l'impression que ça valorise aussi vraiment ce qu'elles font, et puis qu'aussi ça leur permet d'avoir quelque chose à apporter en plus à l'enfant. [...] Je pense qu'elles ont, par exemple, les premiers secours, [...], je me disais, s'il arrive quelque chose, est-ce qu'elle serait capable – malgré que j'aie confiance en elle et puis que je sais qu'elle a eu des enfants, et puis... – mais est-ce qu'elle serait capable de gérer une situation, en sachant qu'elle est seule ? (Famille 3)

Les familles ont une opinion très majoritairement favorable de l'accueil familial de jour et pensent que c'est aussi le cas pour les autres familles qui ont recours à une AFJ (cf. Figure 2.24). Par contre, elles pensent que le métier d'AFJ jouit d'une réputation moins bonne auprès des parents qui n'ont pas recours à une AFJ, autrement dit qui n'ont jamais fait usage de ce type d'accueil, ainsi qu'auprès de la population en général. Cette différence de perception faite par les familles placeuses indique qu'il existe, selon elles, certains aprioris négatifs sur l'accueil familial de jour ; aprioris qu'elles ont, comme on l'a vu, elles-mêmes pu avoir avant de recourir à ce type d'accueil.

Figure 2.24 Opinion des familles sur la réputation du métier d'accueillante familiale de jour

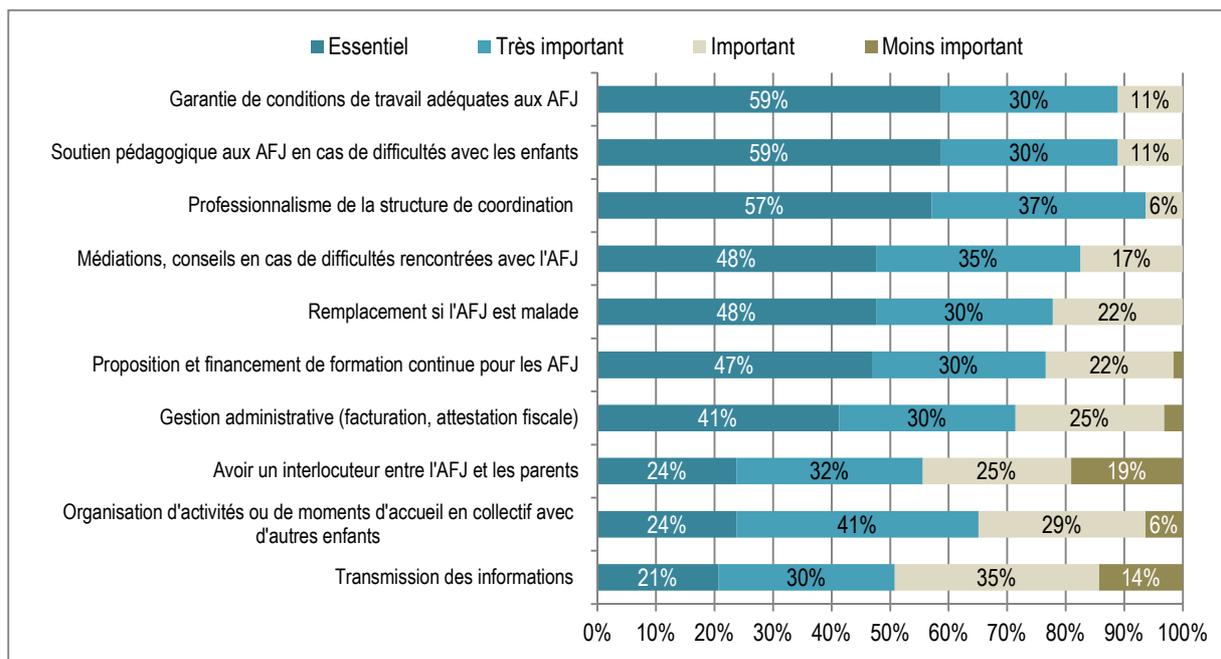


Attentes et opinions des familles placeuses vis-à-vis de la structure de coordination

Concernant le rôle de la structure de coordination, les familles attendent avant tout du *professionalisme* de sa part et, en priorité, qu'elle *garantisse des conditions de travail adéquates aux AFJ et qu'elle les soutienne dans leur travail* (soutien pédagogique) (cf. Figure 2.25). Autrement dit, les familles considèrent comme essentielles les conditions qui favorisent un accueil de qualité de la part des AFJ. C'est aussi probablement pour cette raison que les familles accordent de l'importance, mais dans une moindre mesure, au fait que la structure de coordination propose et finance des formations continues à l'attention des AFJ.

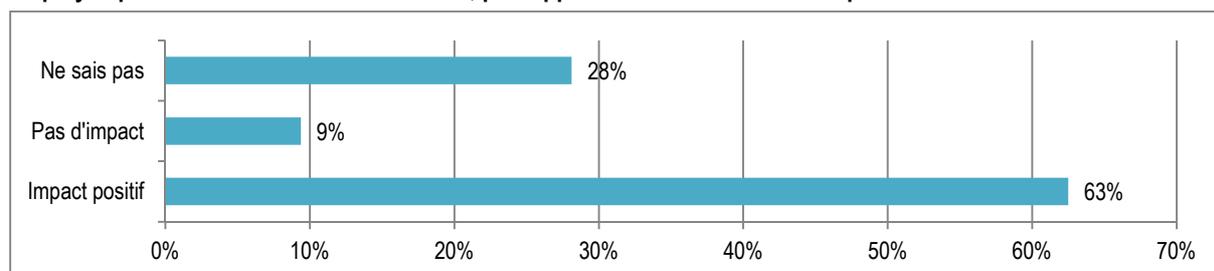
De plus, les familles accordent de l'importance aux prestations qui sont à l'interface entre elles et les AFJ : médiation et conseils en cas de difficultés rencontrées avec l'AFJ, organisation des remplacements en cas de maladie et gestion administrative. Ces prestations, au-delà de leur fonction première, permettent de plus aux familles de se concentrer sur l'accueil de l'enfant quand elles sont en contact avec l'AFJ et, si une situation difficile ou un conflit avec l'AFJ se présente, d'être (r)assurée à ne pas avoir à gérer la situation de manière interindividuelle.

Figure 2.25 Importance accordée par les familles au rôle de la structure de coordination dans différents domaines



Pour cette enquête, les familles ont été invitées à s'exprimer sur un possible impact de la structure de coordination sur la qualité de la prestation. Pour près des deux tiers des familles placeuses interrogées (63%), le fait que les AFJ soient employées par une structure de coordination a effectivement un impact positif sur la qualité des prestations délivrées par les AFJ (cf. Figure 2.26). Un peu plus du quart des parents ont répondu qu'ils ne savaient pas, en précisant parfois qu'ils n'avaient pas de point de comparaison. Relativement peu de parents (9%) pensent que cette configuration n'a pas d'impact (aucun parent n'a répondu que cette configuration avait un impact négatif).

Figure 2.26 Opinion des familles sur la qualité de la prestation du fait qu'une accueillante familiale de jour soit employée par une structure de coordination, par rapport à une accueillante indépendante



Les principales raisons évoquées par les familles pour motiver cet impact positif sont l'encadrement, le suivi et une certaine surveillance ou contrôle des AFJ de la part de la structure de coordination. Concernant la surveillance ou le contrôle des AFJ, on peut relever que les représentations des parents semblent parfois en décalage avec la réalité et qu'une certaine confusion, ou méconnaissance, paraît exister entre les prérogatives qui relèvent de l'autorité cantonale chargée de la surveillance et celles de la structure de coordination, probablement en lien avec le besoin des familles de se rassurer :

Elle ne peut pas faire n'importe quoi (par exemple mettre les enfants devant la TV) car elle est «surveillée». (QO)

Car elle ne peut pas faire n'importe quoi, c'est un gage de qualité et cela rassure. (QO)

Le fait que l'AFJ soit contrôlée et qu'une assistante sociale vienne chez elle pour vérifier que tout est OK a forcément un impact positif sur sa façon de travailler. (QO)

Quoiqu'il en soit, le fait que les AFJ soient employées par une structure de coordination permet autant aux parents qu'à l'AFJ de s'éloigner, quand cela est nécessaire, d'une relation uniquement bilatérale. La structure revêt alors un rôle de soutien auprès des familles et des AFJ ainsi qu'un rôle de médiation en cas de conflit. Cette triangularisation des rapports permet de délimiter les rôles de chacun et rassure les parents :

Cela est plus rassurant pour les parents de confier son enfant à une personne employée par une structure. Nous pensons que cela représente plus de garantie, de sécurité et de professionnalisme. (QO)

Impact positif pour les parents qui se sentent sécurisés étant donné qu'il existe une structure qui emploie les AFJ. (QO)

Il y a un contrat clair qui protège les deux parties, qui définit les «règles» et les devoirs de tous. (QO)

Le fait d'avoir une tierce partie permet, je pense, d'augmenter le respect et le bon traitement, autant côté parents que côté AFJ. (QO)

Car en cas de litige la structure est là pour aider à régler. (QO)

L'importance de la présence d'une structure encadrante et de cette triangularisation des rapports est exprimée dans les échanges avec les familles rencontrées lors des entretiens (cf. Encadré).

Famille 1

Interviewer : Donc pour vous, c'est important qu'il y ait une structure derrière les accueillants qui viennent encadrer la prestation ?

Famille 1 : Oui, oui oui. Bien sûr. Parce qu'en fait je ne sais pas quels diplômes elles doivent avoir. Je ne sais pas. Mais le fait que quelqu'un, j'imagine que quelqu'un est allé chez elle pour voir si vraiment c'était adapté [...].

[...]

Interviewer : Et puis une structure, pour vous ça fait quoi comme différence, qu'elle soit engagée par une structure ?

Famille 1 : Parce que je ne sais pas, mais j'imagine que quelqu'un de l'association va de temps en temps pour voir comment elle va, comment ça va l'accueil avec les enfants, etc. [...]

[...]

Interviewer : Est-ce que pour vous ça garantit une certaine qualité de la prestation de l'accueillante, du fait qu'il y ait une structure ?

Famille 1 : Eh bien oui, parce que s'ils vont par exemple chez elle pour vérifier que tout est en ordre, donc oui il y a une certaine sécurité.

[...]

Interviewer : Et donc pour vous, ce n'est pas compliqué qu'il y ait... voilà, qu'il y ait quelqu'un à l'interface, où il y a l'accueillante, il y a la famille, avec la prise en charge de l'enfant, et puis qu'il y ait la structure ?

Famille 1 : Ah non pas du tout, au contraire ça me rassure.

Famille 2

Interviewer : Et est-ce que pour vous, le fait qu'il y ait une structure qui est un peu encadrante derrière, est-ce que ça garantit...

Famille 2 : Ça a un côté apaisant, je crois, pour les parents. Parce qu'en cas de problème on sait qu'il y a quand même un... autre que la maman de jour si vraiment une fois il y a un conflit. [...]

Interviewer : En tant que parent, si vous aviez recours à une... vous l'avez déjà dit, mais... totalement indépendante, votre sentiment serait un peu différent ?

Famille 2 : Je crois que je ne serais pas en confiance, parce qu'en cas de problèmes je n'aurai personne sur qui me reposer. Il n'y aurait pas de médiateur en fait entre deux, et que si tout à coup la relation avec la maman de jour indépendante venait à se détériorer, c'est... enfin, je me sentirais vraiment seule. Et je ne sais pas, à supposer qu'il y ait un problème grave, j'ai personne où me retourner. Là, avec l'association, si une fois il y a vraiment un souci, eh bien je sais qu'il y a d'autres mamans de jour qui me seraient potentiellement proposées, pour autant que je ne sois pas fautive moi dans l'erreur qu'il y a eu.

Famille 3

Interviewer : Et une accueillante qui fait partie de la structure, est-ce que pour vous ça fait une différence ?

Famille 3 : Oui. Parce que justement il y a quand même un suivi. [...] Voilà. Et puis même, j'ai envie de dire que s'il y a un problème aussi on peut aussi aller plus haut, et puis en l'occurrence ce n'est pas du tout le cas, mais je pense qu'elles ont quand même un employeur et on peut aussi... S'il y a un problème ou même si tout va bien, mais dans le sens où il y a quelqu'un qui est quand même plus haut.

D'autres raisons sont encore données par les parents sur l'impact positif, selon eux, de la structure de coordination sur la prestation délivrée par les AFJ : les AFJ peuvent suivre des formations continues, l'AFJ peut se concentrer essentiellement sur la garde des enfants du fait du relais administratif (facturation) assuré par la structure de coordination.

Concernant la triangularisation des rapports entre l'AFJ, les parents et la structure de coordination, un membre de cette dernière souligne que cette configuration simplifie et facilite la relation parents-AFJ :

Je pense qu'avant, il y en avait certaines qui n'étaient pas payées ou qui n'osaient pas demander et puis là voilà, là c'est réglé et s'il y a un problème avec la facture, ce n'est pas à elles de gérer, c'est les parents qui nous appellent nous, c'est nous qui gérons cette partie donc... [...] Ça facilite le rapport avec les familles. (Structure AFJ-GSO)

Concernant le rôle de médiation en cas de conflit, les membres de la structure de coordination relèvent toutefois la difficulté de cet exercice et soulignent que des rencontres individuelles plus régulières avec les AFJ et les familles placeuses pourraient probablement éviter ou en tout cas permettre d'anticiper qu'un léger différent se transforme en conflit ouvert (cf. Encadré).

Structure AFJ-GSO

A : Et après c'est dur de faire la part des choses. Car forcément, quand on parle à l'accueillante et qu'on dit «Mais est-ce qu'il y avait des soucis par rapport... je ne sais pas, aux changes de l'enfant ou des choses comme ça». L'accueillant dit non, mais du coup elle soupçonne que le parent ait dit... et du coup ça blesse de part et d'autre [...] Donc disons que ce n'est pas très confortable comme situation, ça c'est sûr. Parce qu'on entend le son de cloche de l'une, le son de cloche de l'autre, en même temps on est obligé de faire confiance à l'une, faire confiance à l'autre, mais le problème c'est que quand on met les deux choses ensemble ce n'est pas tout à fait, voilà, en accord.

[...]

B : Moi je pense qu'il nous manque du temps pour éviter ce genre de situation. Je pense que ce serait bien si on avait un entretien régulier avec les parents, avec les accueillantes...

A : Oui, plus de proximité je pense.

A : ... plus de proximité. Et ça ça manque. Ça je pense que...

B : Oui. Alors on n'a pas de temps... On devrait faire une évaluation des accueillantes, on n'a pas de temps, on devrait pouvoir rencontrer les parents, il n'y a pas de temps. Voilà, faire un petit bilan, même aussi quand l'enfant part à l'école ou autre...

A : Oui, et puis faire des bilans, c'est vrai, en cours de placement. On en a souvent parlé de ça.

B : ... mais oui. Et ça ça nous manque.

A : De savoir comment ça va, juste pour se rappeler au bon souvenir, et se dire «ah ben c'est cool, ça se passe bien, donc...». Ou bien est-ce qu'il y a peut-être un petit réajustement parce que si on... si on pouvait faire ça, on éviterait que ce soit tout d'un coup la catastrophe, il y a des bilans... Mais oui.

Avantages et inconvénients de l'accueil familial de jour selon les familles placeuses

Invitées à donner les avantages et les désavantages du recours à une AFJ, les divers éléments énumérés par les familles sont souvent rapportés dans une opposition ou comparaison entre un accueil de type individuel, auquel ils ont recours, et un accueil de type collectif, en particulier la crèche.

Au-delà des particularités du recours à une AFJ déjà relevées – lien privilégié avec l'enfant, environnement familial, accueil personnalisé, etc. (cf. Figure 2.27) –, un élément peut être rappelé et un autre être avancé à travers les divers commentaires des parents.

Tout d'abord, contrairement à un accueil en crèche, certains éléments structurels de la prise en charge ne sont pas identiques d'une AFJ à l'autre. Pour rappel, le nombre et l'âge des enfants qui peuvent être accueillis par une AFJ dépendent de l'agrément délivré par l'autorité cantonale chargée de l'autorisation et de la surveillance de l'accueil de jour (le SASAJ). Ainsi, selon le nombre et l'âge des enfants accueillis par l'AFJ, certaines familles mettent en avant la socialisation de leur enfant en petit groupe alors que cet élément est généralement relevé comme un désavantage, comparativement à un accueil en crèche. C'est aussi le cas de la flexibilité horaire, souvent mis en avant comme un avantage du recours à une AFJ, mais qui, comme vu précédemment, est relative et peut manquer de souplesse pour certaines familles. La possibilité d'une flexibilité horaire des AFJ reste toutefois primordiale pour les parents ayant des horaires de travail atypiques (tôt le matin ou tard en soirée) et/ou variables, propres à certaines professions.

Enfin, les désavantages liés à un recours à une AFJ cités par les parents, souvent par comparaison à un accueil en crèche, donnent en creux les améliorations possibles concernant la prise en charge des enfants par une AFJ : plus de contacts avec d'autres enfants (plus de socialisation), plus d'activités et de moyens pour les activités (matériel et formation), plus de formation, plus de décloisonnement, plus de garanties quant aux remplacements lorsque l'AFJ est absente (maladie ou imprévu), plus de surveillance.

Figure 2.27 Avantages et désavantages du recours à une accueillante familiale de jour selon les familles

Avantages	Désavantages
<ul style="list-style-type: none"> - Lien privilégié avec l'enfant - Accueil dans un environnement/cadre familial - Accueil personnalisé - Respect du rythme de l'enfant - Petit groupe d'enfants (moins nombreux qu'en crèche) - Plus de disponibilité et de temps pour chaque enfant - Moins stressant, fatiguant, plus calme - Socialisation en petit groupe entre enfants - Moins de maladies - Flexibilité concernant les horaires - Flexibilité si l'enfant est malade - Une seule personne comme référent pour l'enfant - Relation directe avec l'AFJ, une seule interlocutrice pour les parents - Coûte moins cher que la crèche - Plus facile à obtenir qu'une place en crèche - Plus adapté pour les tout-petits 	<ul style="list-style-type: none"> - Moins de contact avec d'autres enfants - Moins de socialisation - Moins d'activités / pas assez d'activités - Moins préparé à l'entrée à l'école (règles et vie en groupe, apprentissage) - Manque de moyen pour les activités (matériaux) - AFJ moins formées (connaissance théorique sur le développement de l'enfant, activités pédagogiques) - Moins grande couverture horaire (moins flexible) - Organisation difficile des remplacements quand l'AFJ est absente (maladie ou imprévu) - Manque de surveillance - Plus isolée - Difficulté à trouver la bonne AFJ

N.B. Résumé selon les réponses des parents à deux questions ouvertes.

Améliorations possibles selon les familles placeuses

Plusieurs parents ont mentionné les changements qui pourraient, selon eux, améliorer la prestation délivrée par les AFJ (cf. Figure 2.28).

Les réponses à cette question ouverte du questionnaire peuvent être regroupées en cinq types : organiser plus d'activités ou de moments de rencontre, améliorer l'offre d'accueil en assurant les remplacements des AFJ lorsqu'elles sont absentes (maladie ou imprévu) et en augmentant le nombre d'AFJ (proximité géographique et couverture horaire), améliorer les conditions de travail (par une meilleure rémunération) et la formation des AFJ, assurer une meilleure communication auprès des parents de la part des AFJ (plus de retour) et de la part de la structure de coordination (plus d'informations sur l'AFJ et sur le rôle de la structure de coordination).

Figure 2.28 Suggestions d'amélioration selon les familles (question ouverte)

Plus d'activités organisées, plus de moments de rencontre	«Organiser plus d'activité en groupe», «Obligation de participer à des activités stimulantes» «Favoriser les interactions avec les crèches pour les activités», «Plus d'accueil-café» «Des lieux de rencontre journaliers», «Rencontre plus régulière à l'association» «Peut-être se rencontrer plus souvent avec d'autres AFJ»
Trouver une solution pour les remplacements des AFJ	«Prévoir des binômes entre AFJ qui seraient présentées aux parents et aux enfants et disponibles en cas de maladie de l'AFJ» «Organiser un tournus avec une AFJ remplaçante attirée, en cas d'absence l'enfant se retrouve chez une AFJ qu'il connaît»
Augmenter le nombre d'AFJ	«Recruter plus d'AFJ pour le personnel qui travaille dans la santé car on commence très tôt et on finit tard le soir» «Plus de place AFJ afin de placer les enfants selon adresse, commune, affinités, horaire et non juste par nécessité» «Une augmentation du nombre d'AFJ», «On aimerait plus de jours de garde» «Pouvoir accueillir l'enfant jusqu'à 19h»
Augmenter les salaires des AFJ	«Notre AFJ fait un travail exceptionnel. Une augmentation de salaire serait tout à fait normale» «Une meilleure rémunération des AFJ» «Encourager financièrement les AFJ souhaitant proposer des repas bios et équilibrés»
Plus de formation initiale et continue pour les AFJ	«Plus de formation professionnelle ou formations continues» «Plus de formation ou des AFJ recrutées avec des diplômes dans l'éducation CFC assistantes socio-éducative ou autres diplômes dans le domaine» «Plus de formation»
Plus de retour de la part des AFJ	«Avoir un échange d'information avec les parents. Parfois je dois demander, l'AFJ m'explique rarement la journée. Elle a beaucoup d'enfants, je comprends, mais ça m'intéresserait d'avoir un petit résumé et le menu de la semaine» «Un plan d'activité élaboré par semaine que la maman de jour proposerait en début de semaine» «On pourrait avoir un carnet avec quelques annotations sur les progrès de l'enfant, les choses faites avec l'enfant ou si il y a un anniversaire d'enfants» «Plus de retour sur les repas et les siestes (temps, etc.)»
Plus d'information sur l'AFJ de la part de la structure de coordination	«Plus de transparence entre l'organisme et les parents (savoir pourquoi elle a eu l'autorisation d'exercer)» «La structure pourrait fournir plus d'informations sur les AFJ avant que les parents prennent contact avec elles (infos sur les autres enfants gardés, photos du domicile, CV, etc.)»
Plus de suivi, de surveillance	«Plus de suivi extérieur», «Plus de surveillance» «Vérifier à la maison des accueillantes plus souvent sans avertissement» «Visites surprises chez les AFJ» «Vérifier à la maison des accueillantes plus souvent sans avertissement»

N.B. Près de la moitié des familles n'ont pas répondu à cette question, quelques parents précisant qu'ils ne savaient pas ou qu'il n'y avait rien à changer selon eux.

Les propos suivants de cette famille rencontrée lors des entretiens relèvent l'importance d'une meilleure communication de l'AFJ sur l'enfant et de la structure de coordination ici sur les indemnités que les AFJ perçoivent pour les repas :

[...] La seule chose que je trouve dommage, que moi j'aimerais savoir en fait, c'est ce que... eh bien, je ne sais pas, c'est un détail mais... qu'est-ce qu'il mange ? Je ne sais pas ce qu'il mange en fait. Elle me dit... Je lui pose la question quand j'arrive à [nombre] heures et demie pour le récupérer, je lui dis «Est-ce qu'il a mangé ?» - «Oui oui il a bien mangé.» - «Ça a été ?» - «Oui oui, tout va bien.» Mais je ne sais pas ce qu'il a mangé en fait. Donc comme je sais qu'à la maison, il ne mange pas, je me dis... j'aimerais savoir ce qu'il mange, parce que je sais qu'elle lui donne à midi le... le déjeuner, et après l'après-midi elle lui donne un goûter. Mais bon, le goûter j'imagine que c'est un fruit, un yoghourt, etc. [...] C'est à moi en fait de poser les questions. S'il a fait la sieste, s'il a mangé, etc. Donc parfois je me dis que c'est un peu... Je ne sais pas, c'est... Je ne sais pas, je n'ose pas peut-être parfois poser les questions, mais... ça je trouve c'est juste le côté... voilà. [...] Parce qu'aussi, en fait, je me sens mal à l'aise, parce que je ne sais pas en fait si dans le... Je veux dire, si ce qu'elle dépense pour le repas, c'est l'association qui le fournit ou pas... Et puis je sais qu'elle ne gagne pas beaucoup, parce que... à [nombre] francs par enfant l'heure, ce n'est pas... énorme, je veux dire. Donc je ne sais pas, parfois c'est pour ça que je me sens mal à l'aise de poser cette question, «Qu'est-ce qu'il a mangé aujourd'hui, mon fils ?». (Famille 1)

La question des conditions de travail des AFJ, notamment salariales, se retrouve aussi de manière plus directe par la question posée par cette même famille un peu plus tard :

Peut-être que c'est indiscret. Mais par rapport à son revenu, est-ce qu'elle gagne ça, ou il y a après un petit complément qu'elle reçoit de la part de l'association et de l'État, je ne sais pas [...] Par exemple nous, on paie [nombre] par heure, c'est ce qu'elle reçoit moins les réductions des charges sociales ? [...] qu'elles aient un salaire au moins qui leur permet de vivre, je ne sais pas, correctement, parce que... [nombre] francs de l'heure... il faut en avoir cinq tous les jours. (Famille 1)

Enfin, cette autre famille souligne la nécessité de valoriser le travail des AFJ :

Enfin, moi avant que ma nièce aille chez [une AFJ] je ne connaissais pas du tout les accueillantes familiales. Je pense qu'il y a très, très peu de publicité, entre guillemets. Et puis après justement d'expliquer ce qu'elles font, pourquoi elles le font, qu'elles sont quand même surveillées, qu'il y a... derrière qu'il y a une association aussi qui est présente. Et enfin je ne sais pas. De valoriser, de valoriser comment... Enfin d'expliquer justement qu'elles ont des formations aussi, que c'est des petits groupes, qu'il y a plusieurs enfants, qu'il y a différentes tranches d'âge, qui est aussi agréable. Parce que moi je vois mon fils qui est le plus petit et qui est avec des plus grands, ça lui apporte énormément aussi pour avancer. Donc je pense qu'il faudrait un peu valoriser de plus en plus cette profession pour que... Et puis pour que les parents aussi soient... Enfin un peu libérés de ce côté crèche absolument [...] qui n'est pas forcément adapté à chaque tranche d'âge non plus. (Famille 3)

2.5 Le recours à une accueillante familiale de jour pour des enfants d'âge scolaire

Au moment de l'enquête, 23 familles avaient recours à une AFJ de la structure de coordination AFJ-GSO uniquement pour des enfants d'âge scolaire. Ces enfants ont entre 4 et 11 ans et le tiers des familles a recours à une AFJ de la structure pour une fratrie.

Le recours à une accueillante familiale de jour

Pour les familles qui ont répondu à l'enquête, la grande majorité des enfants (80%) sont pris en charge un à deux jours par semaine par l'AFJ (cf. Figure 2.29). Un peu plus de la moitié des enfants sont pris en charge uniquement le midi, entre 11h30 et 13h30, et près du quart le midi et en fin d'après-midi après l'école, de 16h à 17h ou 18h. Les autres enfants sont pris en charge uniquement le mercredi, la matinée ou la journée entière, et un enfant est pris en charge tôt le matin avant l'école et en fin d'après-midi après l'école. Ainsi, un peu plus de la moitié (54%) des enfants d'âge scolaire sont pris en charge moins de 5 heures par semaine, un peu moins du tiers (29%) entre 5 heures et moins de 10 heures, et le reste (18%) entre 10 et 15 heures (cf. Figure 2.30).

Pour l'ensemble des familles interrogées, les horaires d'accueil de leur(s) enfant(s) correspondent à ce que les parents souhaitaient au départ ; seule une famille souhaitait au moment de l'enquête les modifier.

Figure 2.29 Répartition des enfants d'âge scolaire selon le nombre de jours/semaine où l'enfant est pris en charge par l'AFJ (au moins un moment de la journée)

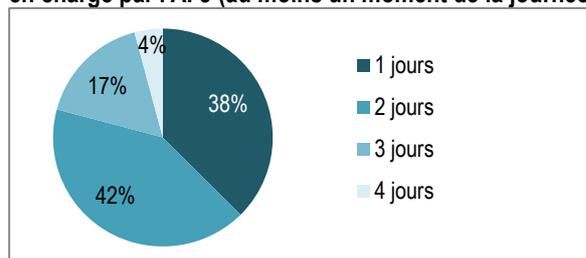
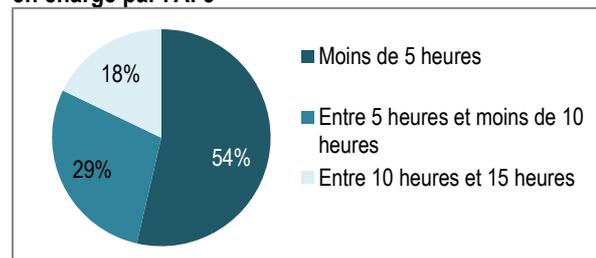


Figure 2.30 Répartition des enfants d'âge scolaire selon le nombre d'heures/semaine où l'enfant est pris en charge par l'AFJ



La très grande majorité de ces familles (89%) ont recours à d'autres modes d'accueil pour leur(s) enfant(s). Dans un peu plus de la moitié des cas, les parents combinent le recours à une AFJ avec une fréquentation du restaurant scolaire le midi et/ou font appel aux grands-parents. Une famille sur cinq a aussi recours au parascolaire après l'école ou s'appuie sur ses voisins (cf. Figure 2.31).

Figure 2.31 Mode(s) d'accueil mis en place par les familles ayant recours à une prise en charge supplémentaire pour leur(s) enfant(s)

Restaurant scolaire	58%
Parascolaire (16h-18h)	21%
Maison de quartier	5%
Une personne à votre domicile (rémunérée, hors membres de la parenté)	16%
Les grands-parents	53%
Les membres de la parenté (hors grands-parents)	5%
Les voisin(e)s, ami(e)s	21%

Pour trois familles sur quatre (74%), le recours à une AFJ correspond à ce qu'elles souhaitaient au départ. Les autres familles auraient, quant à elles, préféré recourir au restaurant scolaire ou à la famille, notamment parce que le coût financier aurait été moindre.

Concernant le fait que leur(s) enfant(s) ne fréquente(nt) pas ou pas tous les jours le restaurant scolaire, les principales raisons avancées par les parents sont le bruit et les repas, peu appréciés par les enfants, ou encore le désir de l'enfant de ne pas y aller tous les jours et le bénéfice d'un accueil plus familial et plus personnalisé dans un lieu plus calme :

Accueil plus personnalisé car moins d'enfants et les repas sont meilleurs. (QO)

Choix des enfants et préférences en tant que parents. (QO)

Insérer dans une famille avec d'autres enfants (jeux-jardin), plus relaxant que réfectoire et grand groupe. (QO)

Les enfants n'aiment pas particulièrement la nourriture, bruit, nombre d'enfants. (QO)

Ma fille n'aime pas le restaurant scolaire à cause des menus et de la distance de l'école (10-15 minutes de marche). (QO)

Ma fille y va une fois par semaine, elle trouve ça très bruyant. Mon fils y va deux fois par semaine, il adore ça ! (QO)

Mes enfants n'aiment pas y aller. Ils n'apprécient pas la nourriture et trouvent les accompagnantes trop sévères. (QO)

Mon enfant fréquente également le restaurant scolaire mais la garde par l'AFJ lui permet d'avoir un jour où le cadre est plus calme et plus personnalisé. Donc plus approprié par son âge. Comme le coût est élevé, ce n'est qu'une fois par semaine. (QO)

Mon enfant ne veut aller qu'une fois par semaine aux cuisines scolaires. (QO)

Nos enfants ont fréquenté le parascolaire trois années. Nous avons ensuite cherché un lieu plus calme, moins fréquenté, avec un adulte moins stressé. (QO)

Plus de tranquillité avec l'AFJ. (QO)

Restaurant scolaire = accueil inadapté aux petits enfants : trop d'enfants, trop bruyant. (QO)

Trop bruyant, mon fils préfère manger chez quelqu'un (plus familial et repas meilleurs). (QO)

Satisfaction des familles

La quasi-totalité des familles sont globalement très satisfaites de la prise en charge de leur(s) enfant(s) par une AFJ, tant au niveau de leur relation avec l'AFJ que sur les différentes dimensions de l'accueil.

Les familles ayant recours à une AFJ de la structure de coordination pour des enfants d'âge scolaire ont peu de contact avec la structure de coordination et sont tout à fait satisfaites des prestations délivrées par celle-ci, seul le coût de l'accueil leur donne un peu moins de satisfaction.

En effet, dans le canton de Genève l'accueil parascolaire le midi et en fin d'après-midi est garanti pour tous les enfants fréquentant l'école primaire publique et présente des tarifs moins élevés, tarifs qui sont aussi fixés en fonction du niveau de revenu de la famille.

Ainsi, le coût du recours à une AFJ pour des enfants d'âge scolaire étant supérieur à celui d'un accueil au parascolaire, ce recours relève plutôt d'un choix. Cette différence de coût se reflète aussi par le profil socio-économique plus élevé des familles ayant recours à une AFJ pour des enfants d'âge scolaire, en comparaison des familles avec des enfants d'âge préscolaire.

2.6 Résumé du côté des familles placeuses d'enfants d'âge préscolaire

Le recours à une accueillante familiale de jour du réseau AFJ-GSO

- La grande majorité des familles (80%) ont recours à une accueillante familiale de jour (AFJ) du réseau AFJ-GSO pour des enfants d'âge préscolaire (ils représentent les trois quarts des enfants pris en charge par les AFJ du réseau).
- Environ la moitié des enfants placés avaient moins de 2 ans au moment de l'enquête et près de la moitié des familles avaient recours à une AFJ depuis moins de 6 mois.
- Concernant les délais d'attentes pour obtenir une place d'accueil auprès d'une AFJ du réseau, le tiers des familles dit n'avoir pas attendu et la moitié d'entre elles ont attendu entre 1 et 6 mois.
- Un peu plus du quart des enfants (28%) sont pris en charge par l'AFJ à plein temps (entre 40 et 50 heures par semaine), près des deux tiers (62%) entre 20 heures et moins de 40 heures par semaine et 10% moins de 20 heures.
- L'adéquation entre les besoins des familles et l'offre d'accueil de la part des AFJ dépend des places qui se libèrent et de la couverture journalière et hebdomadaire des AFJ, celles-ci ne couvrant pas obligatoirement toute la semaine et toutes ne proposant pas forcément des horaires très matinaux ou des horaires très tardifs en fin d'après-midi. À cela s'ajoute le fait que les AFJ ne peuvent pas travailler plus de 10 heures par jour, ce qui implique que l'horaire d'accueil journalier du premier enfant accueilli détermine en partie l'amplitude horaire d'accueil journalier pour les autres enfants.
- Un ajustement est ainsi parfois nécessaire entre les besoins d'accueil des parents et l'offre d'accueil de la part des AFJ du réseau disponibles au moment de l'attribution d'une place. Pour le quart des familles (23%), les horaires d'accueil journaliers et hebdomadaires obtenus ne correspondaient pas exactement à ce que les parents souhaitaient au départ. Une fois organisés, la quasi-totalité des parents sont satisfaits des horaires d'accueil obtenus et convenus.
- Près des deux tiers des familles placeuses (62%) combinent le recours à une AFJ avec un autre mode d'accueil, en général les grands-parents ; il s'agit en général pour les parents de favoriser le lien entre leur enfant et les grands-parents, mais aussi de diminuer les coûts de garde et de combler des besoins d'accueil non couverts par l'AFJ.
- L'ensemble des parents ont recours à une AFJ afin de pouvoir exercer une activité professionnelle.

Préférences des familles placeuses en matière d'accueil

- Pour près de deux familles placeuses sur trois (62%), le recours à une AFJ ne correspond pas à leur souhait initial, les familles préférant alors au départ un accueil collectif en crèche pour leur enfant, afin notamment de favoriser des moments de socialisation avec d'autres enfants et de faire profiter à leur enfant des activités proposées en crèche.
- Les crèches jouissent d'une image positive auprès des parents et le souhait d'avoir au départ une place en crèche s'apparente parfois pour une partie des familles placeuses à un choix de principe.
- Après avoir fait l'expérience du recours à une AFJ, une partie des parents ont changé d'avis, préférant au final le recours à une AFJ. L'expérience positive du recours à une AFJ, de surcroît employée et encadrée par une structure de coordination, modifie les représentations, parfois négatives, qu'ils avaient sur ce type d'accueil. Elle rassure les parents quant à leurs craintes initiales liées à la délégation de leur enfant à une seule personne. Ceci s'inscrit dans le processus d'une construction d'une confiance à minima nécessaire pour ce type d'accueil.
- La question des bénéfices d'un accueil collectif en crèche et des activités pédagogiques réalisées reste toutefois présente pour une partie des familles à mesure que l'enfant approche l'âge de l'entrée à l'école.

Satisfaction des familles placeuses : prise en charge par l'AFJ

- La quasi-totalité de familles placeuses sont globalement satisfaites (très ou assez) de la prise en charge de leur enfant par une AFJ de la structure AFJ-GSO.

- Dans le cadre d'une prise en charge individuelle des enfants, la relation entre les parents et l'AFJ est très importante. En effet, bien qu'il y ait une structure de coordination, les parents sont en relation directe avec l'AFJ et il y a donc la nécessité d'une relative bonne entente entre les parents et l'AFJ.
- L'appréciation des familles quant à leur relation avec l'AFJ est largement positive ; la très grande majorité des familles étant tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec les items qualifiant la relation de manière positive (agréable, facile, professionnelle, amicale) et inversement pour les items qualifiant la relation de manière négative (complexe, tendue, stressante).
- Les familles sont globalement tout à fait ou assez satisfaites des différentes dimensions concernant la prise en charge des enfants par une AFJ (entre 88% et 100%). Seule la dimension concernant le lien avec les autres familles placeuses enregistre une satisfaction globalement un peu moins élevée (78%).

Satisfaction des familles placeuses : prestations de la structure de coordination du réseau AFJ-GSO

- Les familles expriment une satisfaction élevée vis-à-vis des prestations délivrées par la structure de coordination, en particulier pour l'organisation des accueils-café et la gestion administrative (facturation). Seule l'organisation des remplacements quand l'AFJ est malade recueille un peu moins de satisfaction de la part des familles. Ce point est par ailleurs soulevé à plusieurs reprises comme une source d'inquiétude pour les parents.
- Un peu plus de la moitié des parents (53%) disent que leur enfant participe plus ou moins fréquemment aux accueils-café organisés par la structure de coordination avec l'AFJ qui s'occupe de lui. Toutefois, un quart des parents (17%) ne savent pas si leur enfant y participe et un autre quart (17%) n'en ont jamais entendu parler.
- L'intention de recommander à des proches un service dont on a fait ou fait usage est souvent associée à un signe de satisfaction et de confiance envers ce service. La grande majorité des familles interrogées recommanderaient l'accueil familial de jour à des proches ou à d'autres parents. Les familles mettent en avant les particularités de ce type d'accueil – lien privilégié avec l'enfant, environnement familial, accueil personnalisé – et font souvent part à travers leur expérience vécue de leur satisfaction ou de celle de leur enfant vis-à-vis de leur accueillante. Une partie des familles relèvent ainsi les craintes liées à la délégation de la prise en charge de leur enfant à une seule personne et, une fois celles-ci surpassées, à dépasser le cadre de la relation interindividuelle propre à ce type d'accueil pour recommander l'accueil familial de jour d'une manière plus générale.

Attentes et opinions des familles placeuses vis-à-vis de la prise en charge de l'enfant

- Les dimensions de l'accueil les plus essentielles aux yeux des parents montrent qu'ils ont avant tout un besoin de s'assurer que leur enfant va bénéficier d'un accueil de qualité dans un environnement sécurisé et bienveillant. Tout d'abord, en attendant de la part des AFJ qu'elles soient compétentes et professionnelles. Puis, en considérant comme essentiel le fait que l'AFJ soit en possession d'une autorisation et d'une formation de base obligatoire pour pouvoir accueillir des enfants chez elles (surveillance). Enfin, en considérant aussi comme essentiel ce qui permet aux parents de s'assurer que les besoins de leur enfant sont bien pris en compte (échange d'information sur l'enfant avec l'AFJ, respect du rythme des enfants, lien privilégié entre l'AFJ et l'enfant, accueil personnalisé) et ceci dans un lieu d'accueil adéquat (hygiène et sécurité du lieu d'accueil).
- Concernant les compétences des AFJ, les parents attendent en premier lieu qu'elles aient des compétences relationnelles – savoir créer un lien privilégié avec les enfants, être à l'écoute – et qu'elles connaissent les phases de développement des enfants. Lorsque l'enfant a 2 ans ou plus, les parents s'attendent aussi à ce que les AFJ sachent organiser des activités ludiques.
- Seuls un quart des parents considèrent que le fait *d'avoir de l'expérience en ayant eu ses propres enfants* est une compétence nécessaire pour exercer le métier d'AFJ. Ainsi, il semble que pour les parents, les compétences et l'expérience «métier» priment sur l'expérience personnelle d'avoir eu ses propres enfants.

- Les familles placeuses ont une bonne opinion de l'accueil familial de jour et pensent que c'est aussi le cas pour les autres familles qui ont recours à une AFJ. Par contre, selon elles, le métier d'AFJ jouit d'une réputation moins bonne auprès des parents qui n'ont pas recours à une AFJ, autrement dit qui n'ont jamais fait usage de ce type d'accueil, ainsi qu'auprès de la population en général.

Attentes et opinions des familles placeuses vis-à-vis de la structure de coordination

- Les familles attendent avant tout du professionnalisme de la part de la structure de coordination et, en priorité, qu'elle garantisse des conditions de travail adéquates aux AFJ et qu'elle les soutienne dans leur travail (soutien pédagogique). Autrement dit, les familles considèrent comme essentielles les conditions qui favorisent un accueil de qualité de la part des AFJ. C'est aussi probablement pour cette raison que les familles accordent de l'importance, mais dans une moindre mesure, au fait que la structure de coordination propose et finance des formations continues à l'attention des AFJ.
- Pour près des deux tiers des familles (63%), le fait que les AFJ soient employées par une structure de coordination a un impact positif sur la qualité des prestations délivrées par les AFJ. Un peu plus du quart des parents (28%) ont répondu qu'ils ne savaient pas, en précisant parfois qu'ils n'avaient pas de point de comparaison et relativement peu de parents (9%) pensent que cette configuration n'a pas d'impact (aucun parent n'a répondu que cette configuration avait un impact négatif).
- L'encadrement de la prestation par une structure de coordination rassure les parents, ceux-ci s'attendant notamment à un suivi et à une certaine surveillance des AFJ de la part de la structure de coordination. Cette triangularisation des rapports permet aussi de délimiter les rôles de chacun et donc de rassurer les parents, et en cas de conflit entre les parents et l'AFJ qu'il y ait un médiateur entre eux.
- Autres bénéfiques, selon les parents, liés à l'encadrement de la prestation par une structure de coordination : les AFJ peuvent suivre des formations continues, ou encore l'AFJ peut se concentrer essentiellement sur la garde des enfants du fait du relais administratif (facturation) assuré par la structure de coordination.

Avantages et inconvénients de l'accueil familial de jour selon les familles placeuses

- Parmi les avantages liés à un recours à une AFJ cités par les parents, on retrouve notamment les particularités reconnues à ce type d'accueil : développement d'un lien privilégié avec l'enfant, environnement familial, accueil personnalisé, respect du rythme de l'enfant, etc.
- Les désavantages liés à un recours à une AFJ, souvent évoqués par comparaison à un accueil en crèche, donnent en creux les améliorations possibles de la prestation délivrée par les AFJ et par la structure de coordination : plus de contact avec d'autres enfants (plus de socialisation), plus d'activité et de moyens pour les activités (matériel et formation), plus de formation, plus de décloisonnement, plus de garanties quant aux remplacements lorsque l'AFJ est absente (maladie ou imprévu), plus de surveillance.

Améliorations possibles selon les familles placeuses

- Les principales améliorations possibles exprimées par les parents sont : organiser plus d'activités ou de moments de rencontre, améliorer l'offre d'accueil en assurant les remplacements des AFJ lorsqu'elles sont absentes (maladie ou imprévu) et en augmentant le nombre d'AFJ (proximité géographique et couverture horaire), améliorer les conditions de travail des AFJ (par une meilleure rémunération) et la formation des AFJ, assurer une meilleure communication auprès des parents de la part des AFJ (plus de retour) et de la part de la structure de coordination (plus d'informations sur l'AFJ et sur le rôle de la structure de coordination).

3. Du côté des accueillantes familiales de jour

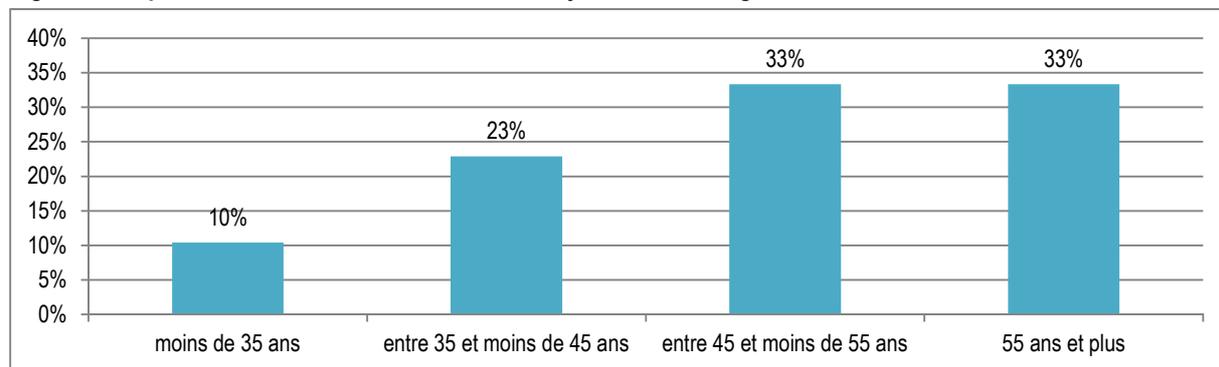
3.1 Profil des accueillantes familiales de jour

Profil démographique

Toutes les accueillantes familiales de jour employées par la structure de coordination AFJ-GSO et ayant participé à l'enquête sont des femmes : 50 femmes employées au moment de l'enquête, 49 ayant répondu. Ce constat s'inscrit dans le contexte plus large du domaine de la prise en charge de la petite enfance qui est très majoritairement féminisé, à Genève comme ailleurs (voir p. ex. SRED, 2007 ; Unterreiner, 2017).

Au moment de l'enquête, les deux tiers des accueillantes familiales de jour (AFJ) se situent dans la deuxième partie de leur vie professionnelle. Plus précisément, 33% ont entre 45 et 54 ans et 33% ont 55 ans et plus, 23% ont entre 35 et 44 ans et seulement 10% ont moins de 35 ans (cf. Figure 3.1). L'âge moyen des AFJ est de 48 ans. Il correspond à celui observé auprès des assistantes maternelles en France (47 ans en 2014), où il a été relevé que les assistantes maternelles sont plus âgées que les autres professionnelles de la petite enfance, étant donné qu'elles sont plus nombreuses à débiter ce métier suite à une reprise d'activité et non directement à la sortie de leurs études (Vroylandt, 2016).

Figure 3.1 Répartition des accueillantes familiales de jour selon leur âge



Situation familiale

Du point de vue de la situation familiale des AFJ, les trois quarts d'entre elles vivent en couple et deux tiers vivent dans un ménage en couple avec enfant(s) (cf. Figure 3.2). 10% vivent en couple sans enfant, et 21% vivent seule avec enfant(s). Seule une AFJ vit seule et sans enfant. Si la plupart des AFJ connaissent donc une situation familiale relativement stabilisée, on relèvera toutefois qu'une part non négligeable est en situation de monoparentalité.

La quasi-totalité des AFJ a un ou plusieurs enfants, à l'exception d'une AFJ qui n'en a pas (cf. Figure 3.3). 17% d'entre elles ont 1 enfant, 44% ont 2 enfants et 38% ont 3 enfants ou plus. On peut ainsi relever qu'une proportion relativement importante d'AFJ a une famille nombreuse (3 enfants et plus). Il s'agit d'une caractéristique qui a été également relevée chez les assistantes maternelles en France (Unterreiner, 2017).

Alors que l'activité d'AFJ est plutôt rare pour les mères d'enfants d'âge préscolaire (10% ont un enfant de moins de 4 ans), il est un peu plus répandu pour les AFJ qui ont des enfants d'âge scolaire fréquentant l'école primaire (33% ont un enfant entre 4 et 11 ans) (cf. Figure 3.4). 44% d'entre elles ont au moins un enfant de plus de 12 ans et 13% vivent sans enfants. Si l'accueil familial de jour peut

représenter pour les AFJ un moyen de garde de leurs propres enfants, au moment de l'enquête cela concernait seulement un peu moins de la moitié d'entre elles (les mères d'enfants d'âge préscolaire et d'enfants d'âge primaire, soit 43%).

Figure 3.2 Répartition des accueillantes familiales de jour selon la situation du ménage

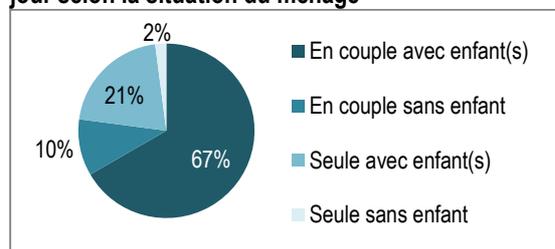


Figure 3.3 Répartition des accueillantes familiales de jour selon le nombre d'enfants total

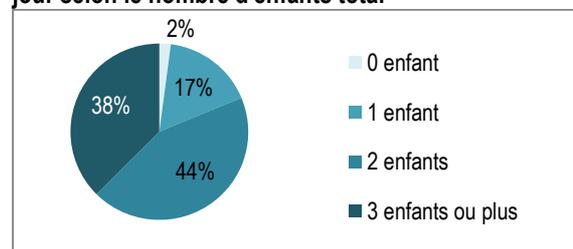
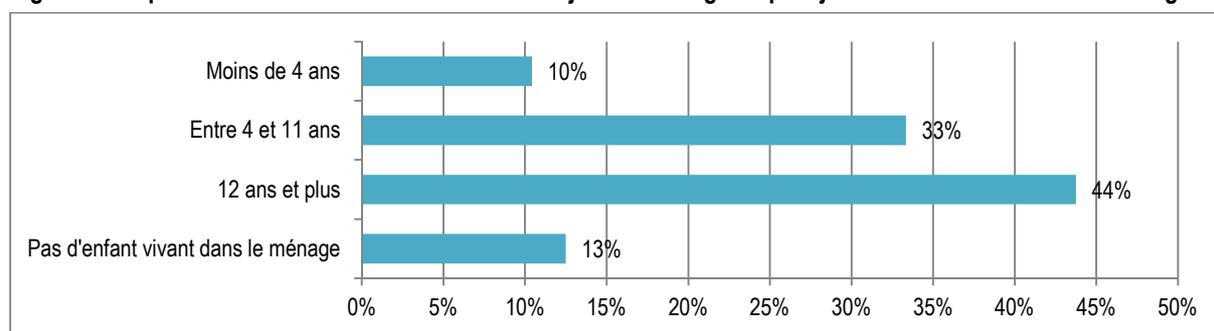


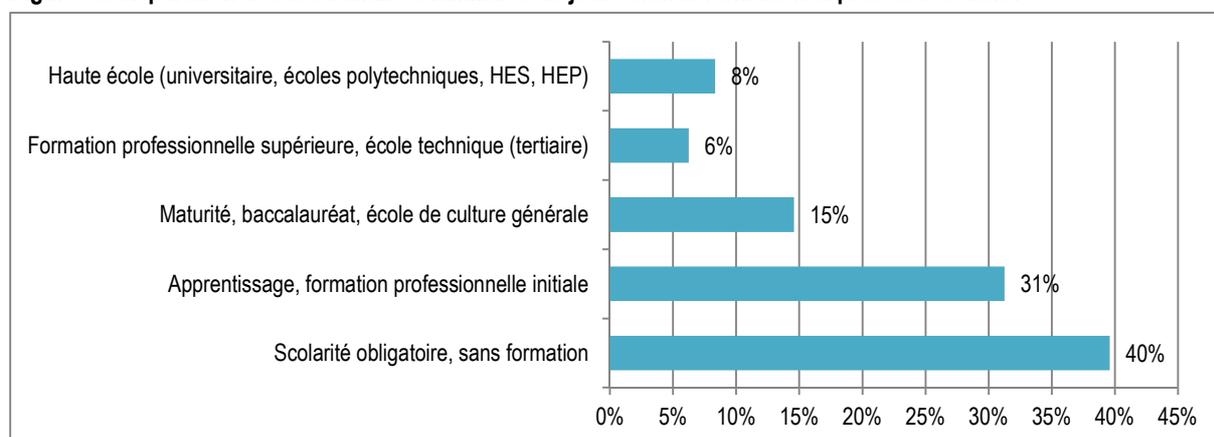
Figure 3.4 Répartition des accueillantes familiales de jour selon l'âge du plus jeune enfant vivant dans le ménage



Niveau de formation

Pour ce qui concerne la formation des AFJ, 40% d'entre elles ont uniquement terminé la scolarité obligatoire ou sont sans formation (cf. Figure 3.5). Parmi celles qui ont une formation de degré secondaire II, 31% ont un apprentissage ou une formation professionnelle initiale et 15% ont une maturité, un baccalauréat ou un diplôme d'école de culture générale. Finalement, 6% ont un diplôme de formation de degré tertiaire et 8% un diplôme d'une haute école. Le niveau de formation relativement bas des AFJ est sans doute à mettre en relation avec l'absence de qualifications demandées pour l'obtention d'un agrément par le SASAJ. On peut relever par ailleurs que des niveaux de formation relativement bas sont observés chez les partenaires des AFJ (cf. Figure 1 de l'annexe 2). L'ancrage socio-culturel plutôt modeste des AFJ se retrouve également dans d'autres contextes, notamment en France (Unterreiner, 2017).

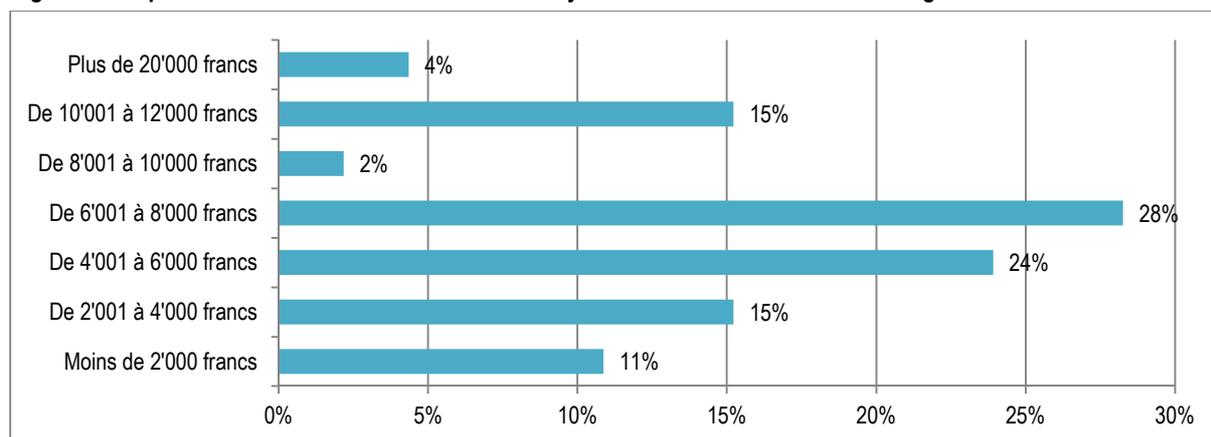
Figure 3.5 Répartition des accueillantes familiales de jour selon la formation la plus élevée achevée



Situation économique du ménage

Pour les AFJ vivant en couple, les trois quarts des conjoints sont actifs professionnellement (76%) (cf. Figure 2 de l'annexe 2). Néanmoins, les AFJ font généralement partie d'une catégorie de ménages à faibles revenus (cf. Figure 3.6). En effet, 28% des répondantes indiquent que le revenu mensuel brut de leur ménage est compris entre 6'001 et 8'000 francs, 24% entre 4'001 et 6'000 francs, 15% entre 2'001 et 4'000 francs et 11% de moins de 2'000 francs. Seules 21% des répondantes (soit 10 AFJ) vivent dans un ménage dont le revenu mensuel est supérieur à 8'000 francs.

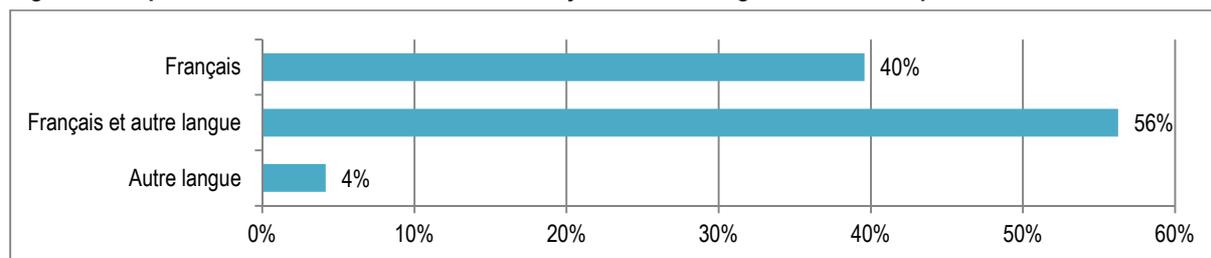
Figure 3.6 Répartition des accueillantes familiales de jour selon le revenu brut du ménage



Nationalité et langue parlée à la maison

Près de deux tiers des AFJ (67%) sont Suisses ou binationales, alors que 33% ont une autre nationalité (cf. Figure 3 de l'annexe 2). Le français est la langue parlée à la maison dans la quasi-totalité des cas, et dans la moitié des cas une autre langue est également parlée (56%) (cf. Figure 3.7). Pour seulement 4% c'est une autre langue uniquement qui est couramment parlée.

Figure 3.7 Répartition des accueillantes familiales de jour selon la langue couramment parlée à la maison



3.2 Entrée dans le métier d'accueillante familiale de jour

Activités antérieures des AFJ

Avant de travailler pour la structure de coordination AFJ-GSO¹⁰, 45% des répondantes ont indiqué qu'elles n'étaient pas actives professionnellement et qu'elles s'occupaient exclusivement de leur(s) enfant(s) (cf. Figure 3.8). Par ailleurs, 39% des répondantes ont répondu qu'elles travaillaient déjà

¹⁰ Il est possible que certaines AFJ aient renseigné cette question en se basant sur leur activité avant d'obtenir l'autorisation d'exercer et non sur leur situation avant de commencer à travailler pour la structure AFJ-GSO.

avant de commencer à travailler pour la structure, mais dans un autre domaine. Les principaux domaines d'activité répertoriés parmi ces répondantes sont les soins et la santé, la restauration et la vente. Quelques répondantes travaillaient déjà auprès d'enfants ; soit pour un autre employeur (6%), soit sans autorisation (6%). Seule une AFJ était en formation avant de commencer son activité auprès de la structure AFJ-GSO (2%).

Ces résultats suggèrent qu'il y a deux voies principales qui mènent vers l'activité d'accueillante. D'une part, une reprise d'activité ou une entrée dans le monde professionnel après une période au foyer dédiée à la prise en charge des enfants, comme cet extrait l'illustre :

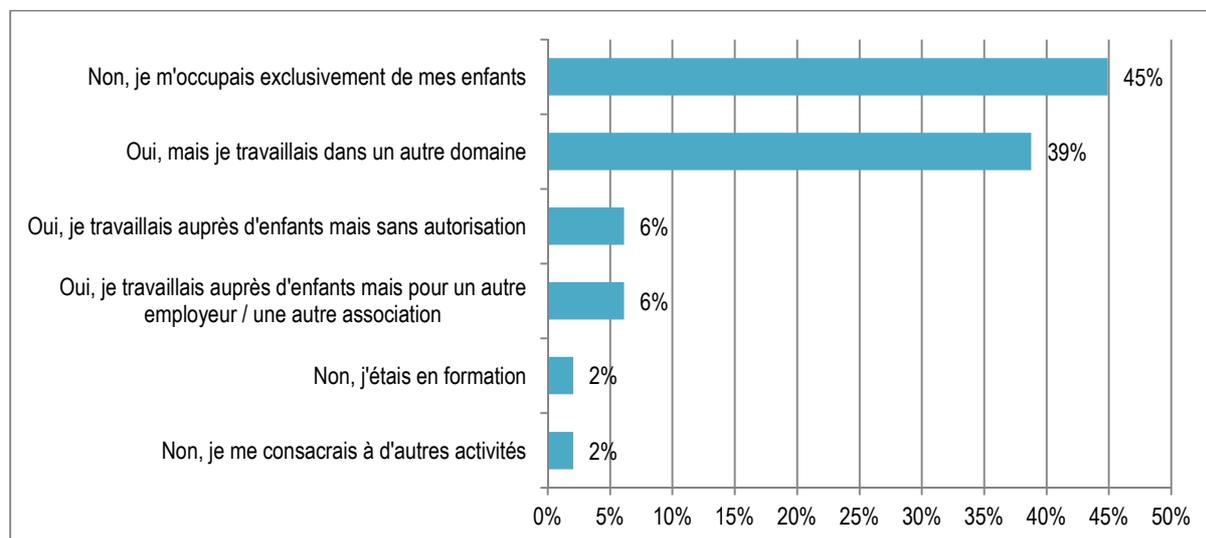
J'ai fait jusqu'à ce que j'ai eu mon fils et puis après j'ai arrêté. Pendant la première année de mon fils, j'avais arrêté définitivement, et puis après une année j'ai commencé à faire les cours pour être une maman de jour agréée. (AFJ 3)

D'autre part, une trajectoire marquée par une ou plusieurs réorientations professionnelles menant vers l'accueil familial de jour, après l'exercice d'autres activités rémunérées et éventuellement des périodes de chômage :

Alors effectivement, il n'y avait plus de travail en [profession], je voulais... Enfin voilà, je ne voulais pas rester au chômage. Je suis allée à la mairie de [commune] et voilà, c'est comme ça que c'est venu. [...] Donc ils m'avaient dit qu'ils cherchaient effectivement des accueillantes, enfin pour pouvoir avoir un système de garde à la maison. [...] Alors j'ai dit : «Eh bien je vais essayer». Bon, on m'avait avertie que c'était très peu payé. J'ai dit : «Bon, ben je vais essayer». (AFJ 1)

En cohérence avec ce qui a été relevé en France, il semblerait que l'exercice de cette activité ne relève pas d'un projet professionnel affirmé, mais plutôt d'une activité exercée à un moment précis du cycle de vie, du fait de l'influence de la transition à la maternité et de la trajectoire professionnelle des AFJ (Aballéa, 2005 ; Unterreiner, 2017).

Figure 3.8 Répartition des accueillantes familiales de jour selon l'activité professionnelle avant de travailler pour la structure de coordination AFJ-GSO



Deux raisons principales peuvent être identifiées concernant les facteurs qui ont décidé les répondantes à exercer en tant qu'AFJ (cf. Figure 3.9). Pour trois quarts d'entre elles, c'était le souhait de rester à la maison pour s'occuper de leur(s) enfant(s) tout en gagnant un revenu. Pour 63% d'entre elles, c'était l'intérêt pour le métier et la volonté de travailler auprès d'enfants. L'intérêt pour l'activité et les avantages qu'elle représente en termes de conciliation entre vie familiale et activité rémunérée ressortent ainsi clairement. Par ailleurs, d'autres avantages par rapport à cette activité en termes d'autonomie (31%) et d'horaires (21%) sont également identifiés, alors que les contraintes et obstacles d'insertion sur le marché de l'emploi rencontrés par les AFJ sont plus rarement évoqués.

Figure 3.9 Principales raisons qui ont décidé les accueillantes familiales de jour à faire cette activité/ce métier

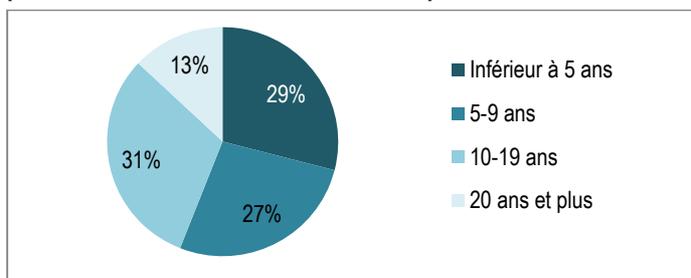


N.B. Les accueillantes pouvaient donner trois réponses.

Autorisation du SASAJ et formation des AFJ

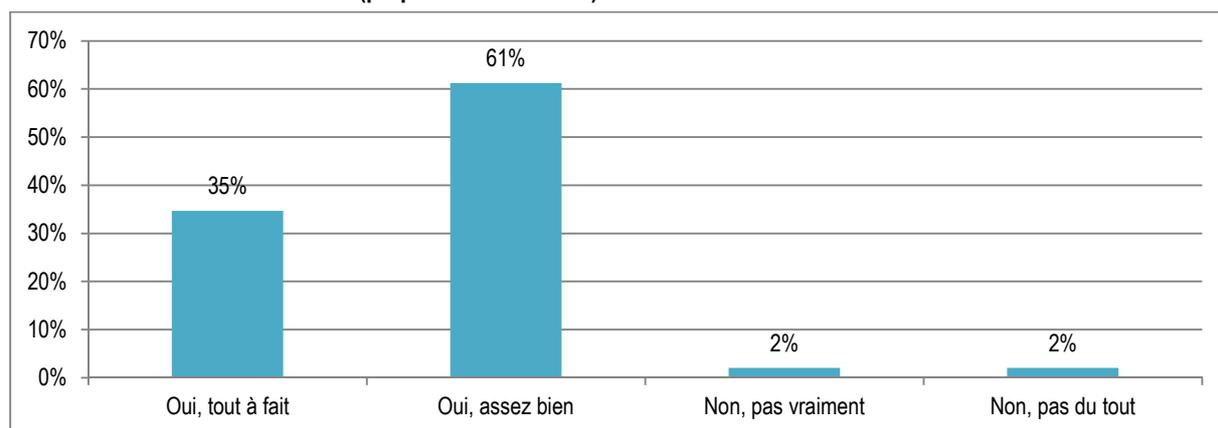
On observe une grande variété concernant l'ancienneté des accueillantes. Un peu plus de la moitié des AFJ a obtenu une autorisation d'exercer par le service compétent (le SASAJ, le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour du canton de Genève) il y a moins de 10 ans : pour environ la moitié d'entre elles c'était il y a moins de 5 ans (29%) et pour l'autre moitié entre 5 et 9 ans (27%) (cf. Figure 3.10). Pour 31% des AFJ, l'autorisation a été obtenue il y a entre 10 et 19 ans et pour 13%, il y a plus de 20 ans.

Figure 3.10 Répartition des accueillantes familiales selon le nombre d'années écoulées depuis l'obtention de leur première autorisation à exercer en tant qu'accueillante familiale de jour



Afin d'obtenir leur autorisation d'exercer par le SASAJ, les AFJ ont dû suivre une formation initiale, qui est actuellement dispensée par Pro Juventute Genève. Globalement, les AFJ sont satisfaites de la formation initiale et pensent que cette formation les a bien préparées au métier d'AFJ (cf. Figure 9 de l'annexe 2 et Figure 3.11).

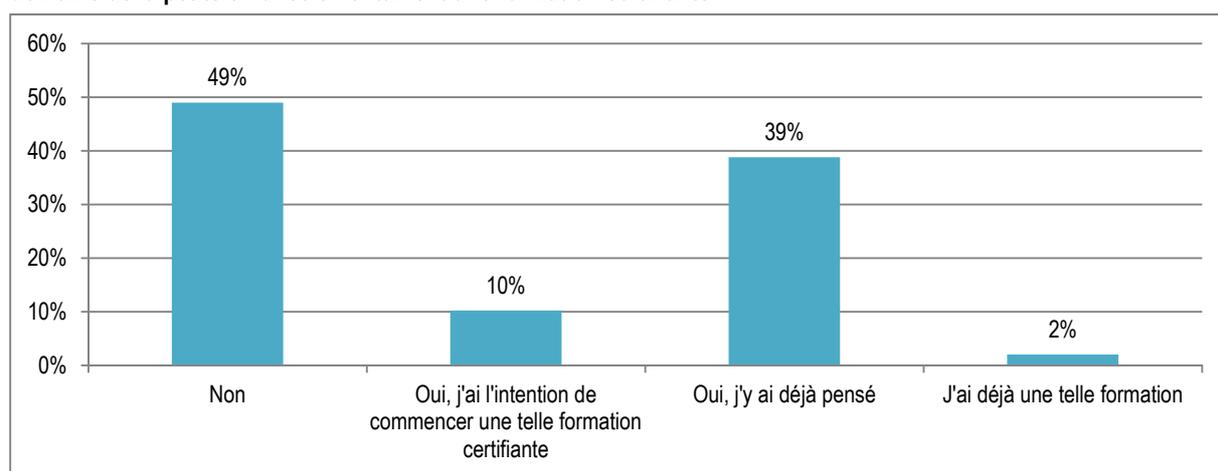
Figure 3.11 Avis des accueillantes familiales de jour concernant la formation initiale suivie afin d'obtenir l'autorisation à exercer ce métier (préparation au métier)



On peut par ailleurs relever qu'environ la moitié des répondantes ont déjà pensé à évoluer dans le domaine de la petite enfance en commençant une formation certifiante (10% d'entre elles ont exprimé l'intention de commencer une telle formation) (cf. Figure 3.12). Ce résultat pourrait être le signe d'un besoin de reconnaissance par les AFJ, notamment en lien avec les conditions salariales (cf. section 3.5), mais également d'un souhait d'approfondir leurs connaissances (voir également la section 3.5 sur la formation continue). Un entretien avec une AFJ laisse aussi entendre que c'est la reconnaissance des acquis (compétences et expérience) dans le domaine qui serait visé, mais que cette démarche n'a pas porté ses fruits (AFJ 3). Une autre évoque l'envie de s'investir dans une telle formation, mais souligne le manque de temps du fait son activité :

Oui alors j'ai essayé justement, je me suis renseignée pour... je me suis renseignée justement parce que j'avais envie d'avoir un CFC, d'avoir un certificat qui reconnaît... voilà, d'être reconnue. [...] Alors justement, c'est là qu'il est le problème, c'est qu'on garde des enfants, donc à temps complet on n'a pas le temps. À moins que ces cours ils se fassent le soir, donc il faudrait que ce soit des cours en fin de journée, et puis à ce moment-là oui, tout à fait, sans aucun problème. (AFJ 2)

Figure 3.12 Répartition des accueillantes familiales de jour selon le fait d'avoir déjà envisagé d'évoluer dans le domaine de la petite enfance en entamant une formation certifiante

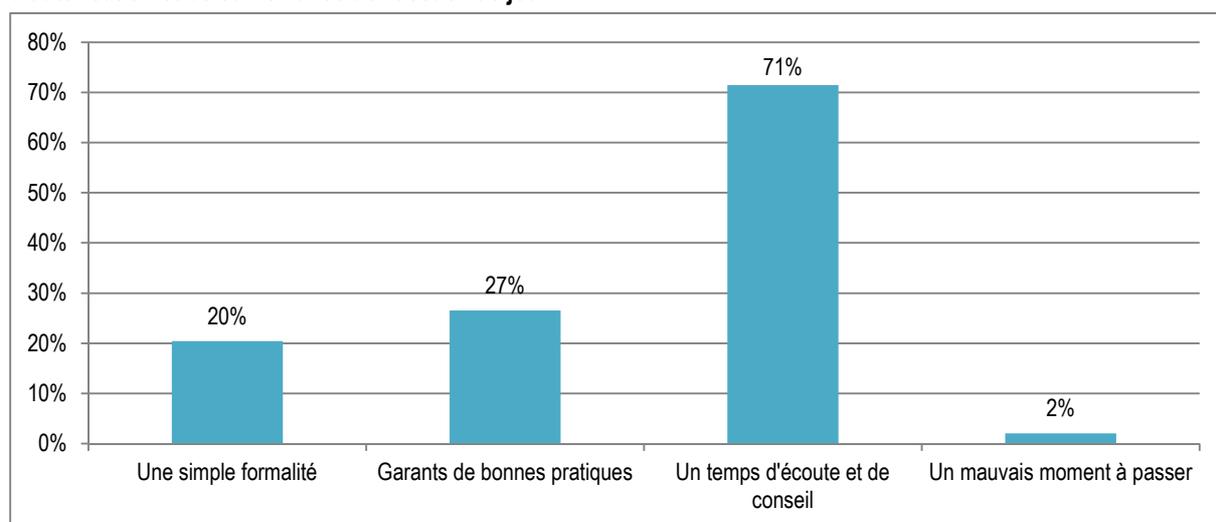


Afin de pouvoir conserver leur autorisation, les AFJ sont soumises à des visites organisées par le SASAJ à leur domicile. Il existe deux types de visites : un type qui concerne la prolongation de l'agrément, annoncé à l'avance, et un autre type de visites, dites de «surveillance», qui ne sont en général pas annoncées. Il est intéressant de relever qu'une large majorité des répondantes (71%) (cf. Figure 3.13) perçoivent ces visites comme un temps d'écoute et de conseil, et non comme un temps de contrôle, comme l'illustre également cet extrait d'entretien :

Moi je pense du bien, je suis contente, en tout cas avec la dame qui vient chez moi. Elle est très communicative, j'ai pas à avoir peur de lui poser des questions, de lui parler des choses, et elle est de très bon conseil. Elle est de très très bon conseil, et ça me fait plaisir à chaque fois de mettre en pratique les choses qu'elle me conseille. (AFJ 2)

Une des AFJ que nous avons rencontrée pour un entretien considère que les visites devraient se faire plus régulièrement et davantage à l'improviste (AFJ 1). On ne peut exclure qu'il y ait eu un biais de désirabilité sociale chez certaines répondantes. Toutefois, ces résultats sont globalement cohérents avec ceux observés dans une étude similaire menée en France (Observatoire de la Famille du Gard, 2012). Ainsi, il semblerait que l'existence même d'un organe de contrôle soit perçue comme participant à la reconnaissance de la qualité du travail des AFJ et de leur professionnalisme.

Figure 3.13 Opinion des accueillantes familiales de jour concernant les visites d'évaluation de la part du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour



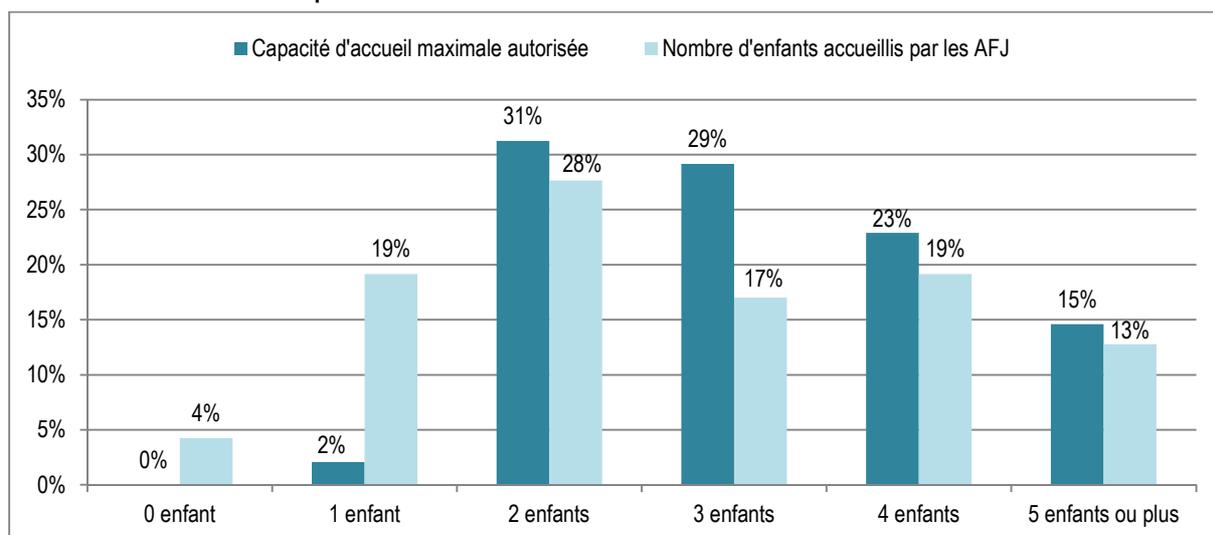
3.3 L'activité professionnelle des accueillantes familiales de jour au moment de l'enquête

Nombre d'enfants accueillis et horaires de travail

L'autorisation d'exercer délivrée par le SASAJ fixe une capacité d'accueil maximale d'enfants (selon leur âge) en fonction des conditions de logement et d'accueil des AFJ. La plupart des AFJ disposent d'une autorisation pour l'accueil de 2, 3 ou 4 enfants (respectivement 31%, 29% et 23% des AFJ) (cf. Figure 3.14). Toutefois, la répartition du nombre d'enfants effectivement accueillis au moment de l'enquête indique que plusieurs AFJ n'atteignent pas leur pleine capacité théorique. En effet, 19% des AFJ n'accueillent qu'un enfant, 28% en accueillent deux, 17% trois enfants, 19% quatre enfants et 13% cinq enfants ou plus. Cette sous-activité peut recouvrir différentes situations. Alors qu'elle peut être subie pour certaines accueillantes qui souhaiteraient plus d'heures d'accueil et/ou d'enfants (problème d'adéquation entre les demandes des familles et les disponibilités des AFJ), pour d'autres il peut s'agir d'un choix de ne pas travailler davantage.

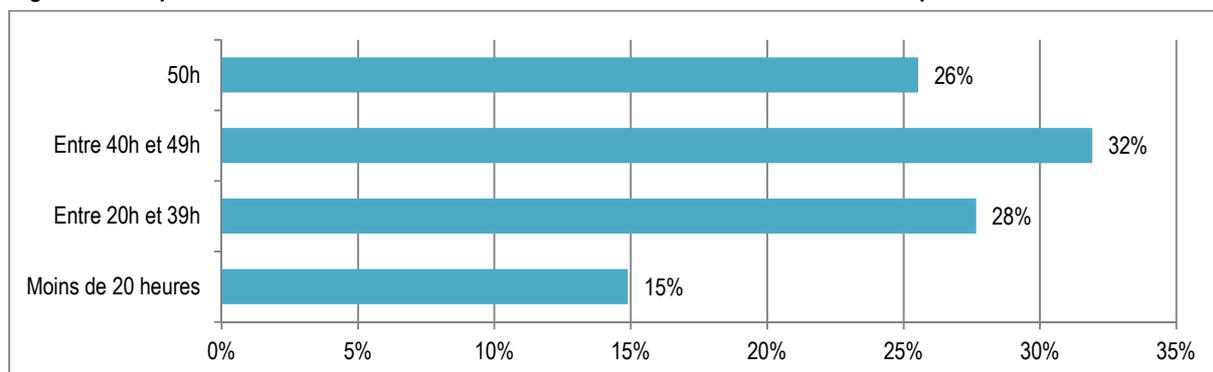
On peut relever que ce décalage entre accueil théorique et accueil effectif n'est pas spécifique aux AFJ de la structure AFJ-GSO, mais qu'il a été relevé dans le contexte français également (Unterreiner, 2017, p. 29). Il s'agirait d'une caractéristique propre à ce métier (en particulier pour les indépendantes), marqué par des périodes plus ou moins longues de vacances de places entre différents contrats.

Figure 3.14 Répartition des accueillantes familiales selon la capacité d'accueil autorisée et le nombre d'enfants accueillis au moment de l'enquête



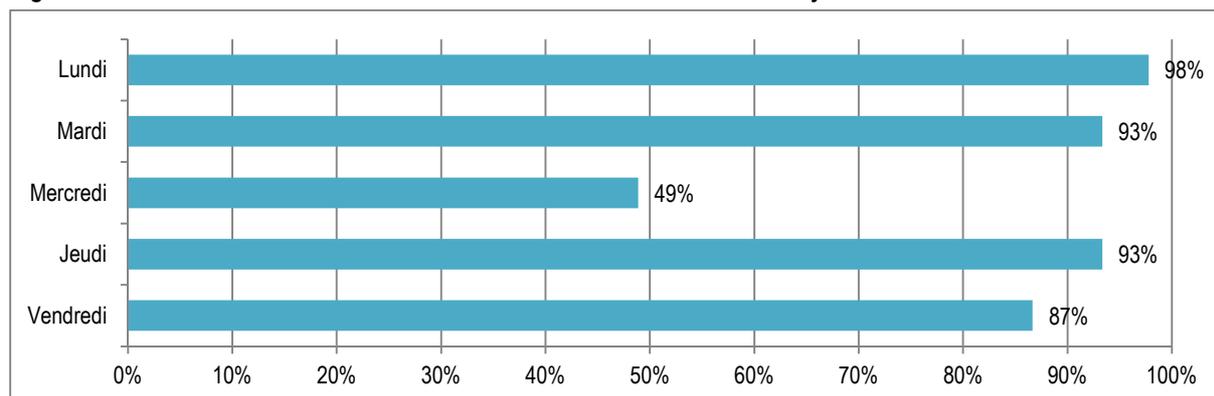
En ce qui concerne le nombre d'heures d'accueil hebdomadaire, plus de la moitié des AFJ (58%) travaillent à plein temps, soit 40 heures ou plus (cf. Figure 3.15). Plus précisément 26% des AFJ travaillent le nombre maximal d'heures autorisées (soit 10 heures/jour ou 50 heures/semaine), et 32% entre 40 et 49 heures ; 28% des AFJ travaillent entre 20 et 39 heures, et 15% travaillent moins de 20 heures hebdomadaires.

Figure 3.15 Répartition des accueillantes familiales selon le nombre d'heures d'accueil par semaine



Le mercredi est le jour le moins travaillé par les AFJ : seules 49% d'entre elles accueillent des enfants ce jour-là alors que la quasi-totalité d'entre elles sont actives durant les autres jours de la semaine (cf. Figure 3.16). Cette répartition des jours travaillés reflète les besoins des familles qui sont moins denses le mercredi, probablement en lien avec les horaires scolaires des autres enfants de la fratrie (voir section 2.1). Par ailleurs, certaines AFJ ne souhaitent pas forcément travailler le mercredi, ayant elles-mêmes des enfants d'âge scolaire dont elles s'occupent ce jour-là.

Figure 3.16 Part des accueillantes familiales accueillant des enfants selon le jour de la semaine



Satisfaction des AFJ

Globalement, on peut relever que 6 accueillantes sur 10 en moyenne sont satisfaites du nombre d'enfants accueillis et du nombre d'heures travaillées (cf. Figures 3.17 et 3.18). En revanche, 40% des répondantes souhaiteraient garder plus d'enfants et 33% souhaiteraient travailler plus d'heures¹¹. Un tiers environ des répondantes connaissent donc une forme de sous-emploi et en sont insatisfaites.

On peut relever que ces proportions sont semblables à celles relevées en France : un tiers des assistantes maternelles souhaitent modifier leur temps de travail et une même proportion est insatisfaite du nombre d'enfants accueillis (Unterreiner, 2017, p. 29 citant Albérola et al., 2012).

Figure 3.17 Satisfaction des accueillantes familiales concernant le nombre d'enfants accueillis

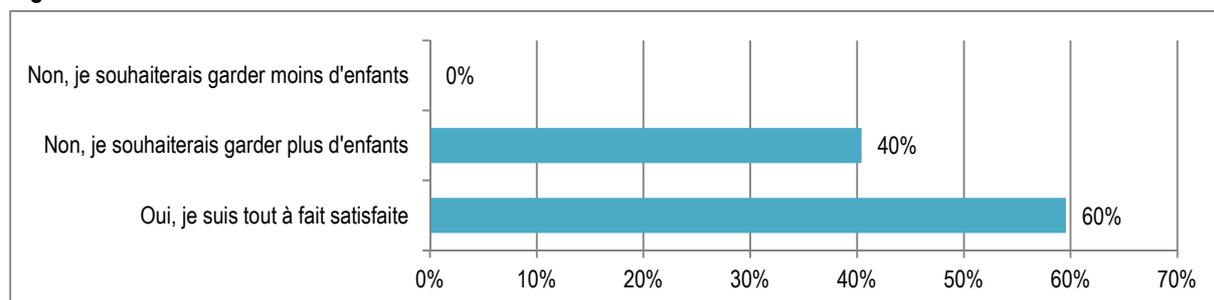
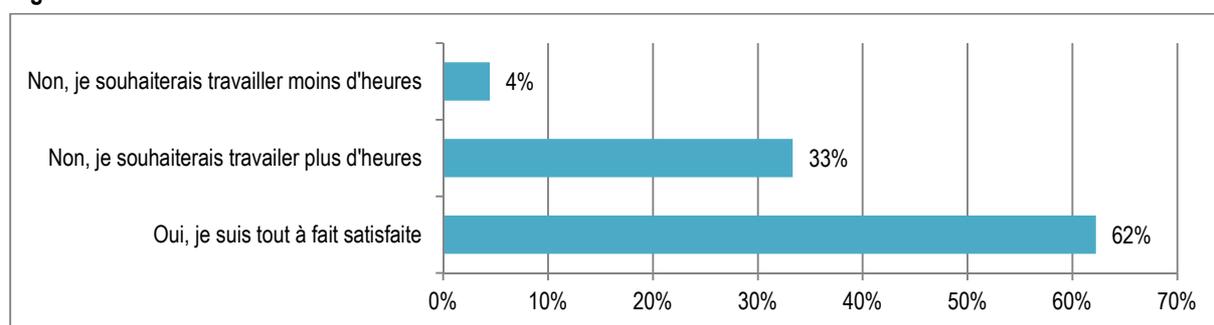


Figure 3.18 Satisfaction des accueillantes familiales concernant le nombre d'heures travaillées



¹¹ Concernant le nombre d'enfants accueillis, il se pourrait que certaines AFJ aient mal interprété cette question et indiqué qu'elles souhaiteraient obtenir un agrément pour davantage d'enfants que le nombre qu'elles sont actuellement autorisées à accueillir.

La structure de coordination a le rôle d'attribuer des AFJ aux familles chaque année scolaire. Cette tâche est complexe, car il s'agit à la fois d'accommoder les demandes des parents et les disponibilités et souhaits des AFJ. La structure de coordination rencontre des difficultés car «l'offre ne correspond pas à la demande». En effet, les agréments ne permettent pas tous l'accueil de bébés (de moins de 18 mois), alors que la demande est très forte de la part des familles :

Oui, actuellement, on a une liste d'attente pour les bébés qui est gigantesque, et puis en tout et pour tout aujourd'hui, on a calculé hier, il y a six accueillantes qui pourraient accueillir un bébé. Et je pense que sans mentir, on doit bien avoir une centaine de bébés à placer. (Structure AFJ-GSO)

Par ailleurs, les attributions sont parfois source d'insatisfaction parmi les AFJ, par exemple concernant le nombre d'heures d'accueil des enfants. L'accueil à temps partiel sur une journée peut avoir pour conséquence de bloquer une place entière pour l'accueillante, ce qui est peu rentable financièrement étant donné que les AFJ sont rémunérées par heure de garde par enfant.

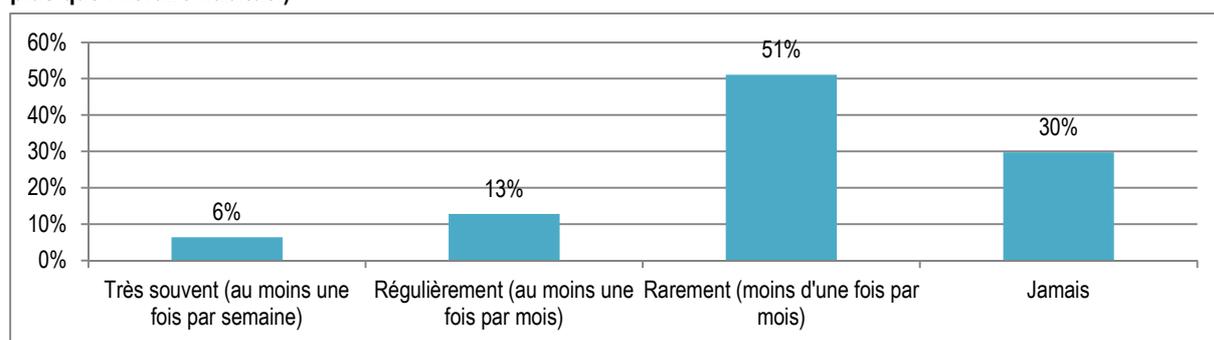
Alors là, il y a justement le problème du [jour]. C'est que j'ai un enfant qui vient que le [jour], c'est que dix heures, et puis dix heures ce n'est pas suffisant. Il doit en faire minimum treize. Donc c'est ce petit qui doit faire ses trois heures le [jour]. Mais ces trois heures le [jour], ça me mange une place. (AFJ 1)

Heures supplémentaires et dépannages

Les heures supplémentaires sont plutôt rares, signe que le cadre est relativement bien fixé et qu'en règle générale, le contrat d'accueil est respecté par les familles. En effet, des retards (très) réguliers d'une demi-heure ou plus par rapport à l'horaire habituel d'accueil sont peu fréquents, d'après les AFJ (cf. Figure 3.19). Environ la moitié (51%) rapporte que ce cas de figure se produit moins d'une fois par mois et 30% qu'il ne se produit jamais.

Des fois cinq minutes, dix minutes, mais bon, je ne compte même pas ça parce que franchement, ça peut arriver. On est dans le tram, on est dans les embouteillages... on ne va pas non plus chercher la petite bête, ça je ne note même pas. (AFJ 2)

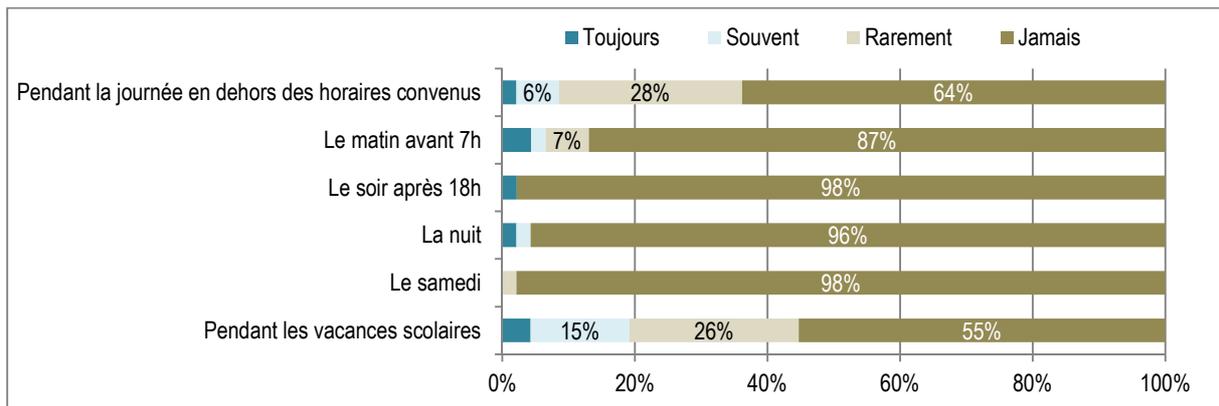
Figure 3.19 Fréquence des heures supplémentaires réalisées par les accueillantes familiales (une demi-heure ou plus que l'horaire habituel)



D'autres formes de dépannage, notamment un accueil tôt le matin, en soirée, la nuit ou le week-end, ou pendant la journée en dehors des horaires convenus, sont globalement peu fréquentes et représentent plutôt des exceptions (cf. Figure 3.20). Les dépannages pendant les vacances scolaires pour remplacer les AFJ qui sont en vacances sont un peu plus courants, même s'ils constituent une minorité. En effet, 15% des AFJ ont répondu «souvent» et 26% ont répondu «rarement».

Ce n'est pas plus que ça, et puis quand on me demande deux-trois heures le matin, ou comme ça des fois le mercredi, si ils ont un rendez-vous ou le lundi, vu que j'ai moins d'enfants, je peux des fois rendre service aux parents, ça je mets sur la feuille, je mets un petit mot derrière pour la structure, comme quoi j'ai gardé tel jour parce que les parents avaient un rendez-vous ou quoi que ce soit, et puis il y a une facture horaire souple et puis voilà. (AFJ 2)

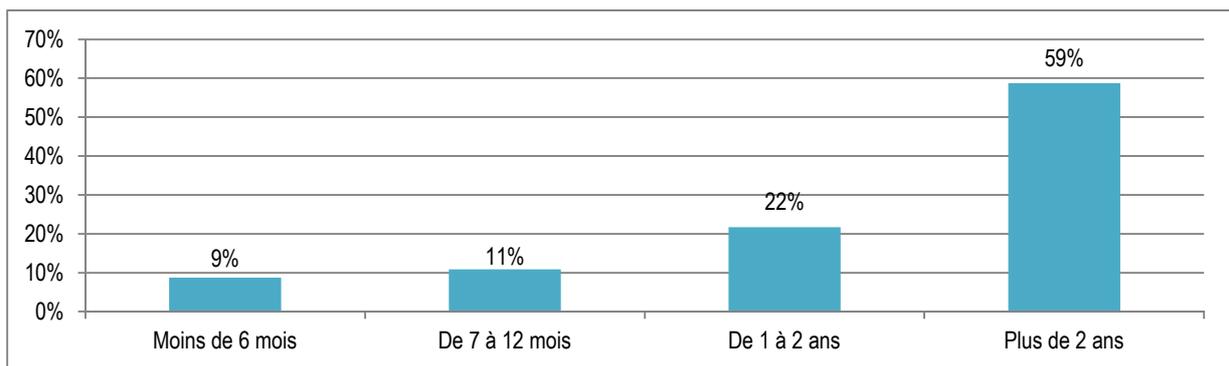
Figure 3.20 Fréquence des dépannages réalisés par les accueillantes familiales (organisés avec la structure de coordination)



Durée des accueils

Les AFJ disent garder en général plus de deux ans les mêmes enfants (cf. Figure 3.21). C'est sans doute un signe de confiance et de satisfaction de la part des parents avec le mode d'accueil mis en place et le service des AFJ (cf. section 2.3).

Figure 3.21 Répartition des accueillantes familiales selon le temps qu'elles gardent selon elles en moyenne le même enfant

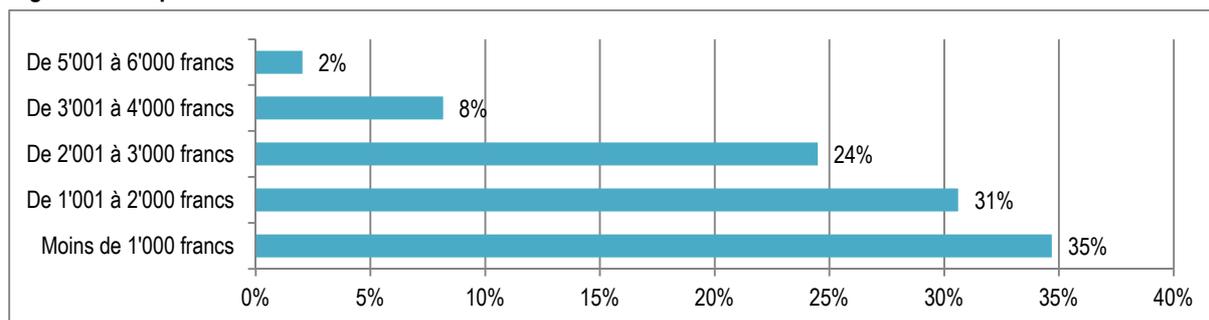


Revenu tiré de l'activité et statut du revenu pour le ménage

Sur la base des informations déclaratives récoltées auprès des AFJ, le revenu brut qu'elles retirent de cette activité est globalement modeste. En effet il est inférieur à 2'000.- par mois pour environ deux tiers des accueillantes. Pour 35%, il est inférieur à 1'000 francs par mois et pour 31% il se situe entre 1'001 et 2'000 francs (cf. Figure 3.22). 24% des répondantes gagnent entre 2'001 et 3'000 francs et 8% gagnent entre 3'001 et 4'000 francs. Finalement, une AFJ (2%) gagne entre 5'001 et 6'000 francs. Globalement, l'activité d'AFJ est peu rémunératrice pour la majorité des répondantes, alors même que près de 60% d'entre elles travaillent l'équivalent d'un temps plein (cf. Figure 3.15).

Bien que le questionnaire n'ait pas abordé cette question, il est possible que certaines AFJ aient une autre activité rémunérée en plus de celle pour l'AFJ-GSO, en particulier les AFJ pour qui cette activité représente un revenu indispensable au ménage ou en cas de séparation ou divorce.

Figure 3.22 Répartition des accueillantes familiales selon le revenu brut tiré de leur activité



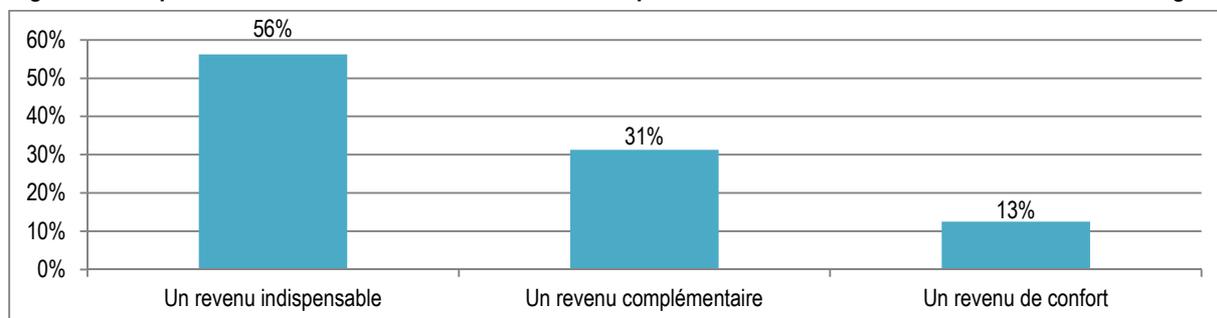
Pour un peu plus de la moitié des AFJ (56%), le revenu tiré de leur activité est indispensable pour leur ménage, alors que pour 31% ce revenu est considéré comme étant complémentaire et pour 13% comme un revenu de confort (cf. Figure 3.23).

Ce résultat soulève des questions lorsqu'on le met en perspective avec l'un des critères d'évaluation du SASAJ pour délivrer l'agrément qui porte sur la situation économique du ménage de la candidate : «les revenus généraux doivent permettre à la famille de subsister sans l'activité de l'accueil familial» (Directive SASAJ – Contenu et critère d'évaluation – Contexte de l'accueil – L'environnement familial – La situation économique de la famille). Si ce critère avait pour but de protéger les familles et l'enfant d'un intérêt purement lucratif de la part des AFJ, il semblerait que le métier ait évolué de telle sorte que nombre d'accueillantes familiales de jour en tirent aujourd'hui un revenu indispensable et que ce critère ne puisse sans doute plus être appliqué tel quel.

Mais c'est vrai que le SASAJ reste quand même toujours... alors oui, attentif à la situation financière du couple ou de l'accueillante, mais elle le dit à chaque fois, ce n'est pas... Oui, c'est un apport en plus, et ça ne devrait pas être quelque chose où l'accueillante doit être stressée si elle n'a pas son salaire, pour que l'accueil de l'enfant ne soit pas uniquement orienté sur le salaire. (Structure AFJ-GSO)

On peut relever que ce critère est empreint d'une représentation genrée de l'organisation familiale où l'homme est nécessairement le pourvoyeur principal, sur le modèle du «*male breadwinner*», et l'activité de l'accueillante ne peut être que secondaire. Il révèle également l'ambiguïté des pouvoirs publics, qui ne reconnaissent que partiellement l'accueil familial de jour comme un métier à part entière, étant donné que les accueillantes ne sont pas censées pouvoir en vivre. En France, un critère similaire a été appliqué aux assistantes maternelles jusqu'en 2005 (Unterreiner, 2017). Le métier était conçu comme étant «désintéressé» d'un point de vue lucratif, le revenu tiré de cette activité ne devant pas être indispensable au ménage.

Figure 3.23 Répartition des accueillantes familiales selon la place du revenu tiré de leur activité dans leur ménage



3.4 Le vécu des accueillantes familiales de jour

Appréciation de l'activité d'accueillante

L'appréciation des AFJ quant à leur activité est globalement positive. C'est le constat qui peut être fait à partir de leur positionnement par rapport à une série de qualificatifs proposés pour décrire le travail dans sa globalité (cf. Figure 3.24), le travail auprès des enfants accueillis (cf. Figure 3.25) ainsi que celui auprès des parents en termes de gestion de la relation (cf. Figure 3.26). Dans l'ensemble, les AFJ sont majoritairement plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec la plupart des qualificatifs à connotation positive. Par exemple, 67% des répondantes sont tout à fait d'accord de considérer leur travail comme globalement plaisant, et 31% sont plutôt d'accord. Des proportions similaires sont observées pour l'appréciation de leur travail auprès des enfants. En ce qui concerne la relation avec les parents, 72% sont tout à fait d'accord de dire qu'il est utile, et 28% plutôt d'accord. Parmi les autres adjectifs qui ressortent pour décrire le travail d'accueillante dans son ensemble ou dans le cadre de la relation avec les enfants ou les parents, on peut également noter qu'il est jugé comme étant globalement intéressant, indépendant, diversifié, créatif, constructif, valorisant, stimulant, dynamisant et organisé.

En ce qui concerne les adjectifs connotés plus négativement, pour certains d'entre eux il semble que les répondantes soient partagées. En effet, 17% sont tout à fait d'accord et 38% sont plutôt d'accord avec la dimension solitaire du travail d'AFJ. Un peu plus de 40% sont (plutôt ou tout à fait) d'accord de qualifier leur travail de stressant, dans sa globalité ou sur la dimension avec les enfants en particulier. Un tiers trouve le travail globalement routinier et celui avec les enfants usant, alors que plus de la moitié des répondantes le considèrent fatigant (55%). Enfin, environ un tiers des AFJ trouvent que leur relation avec les parents est complexe (35%).

Ces résultats reflètent une des caractéristiques de l'accueil familial de jour, notamment le travail émotionnel et relationnel qu'il implique, bien que cette dimension soit souvent invisible. En effet, comme dans tout travail de *care* et de service direct à des personnes, l'accueil familial de jour nécessite de la part des AFJ qu'elles gèrent et contiennent leur émotions, et ce à l'égard à la fois des enfants accueillis et de leurs parents (Unterreiner, 2017, citant Hochschild, 1983). Cette charge mentale et la vigilance constante qui est demandée aux accueillantes est illustrée par cet extrait d'entretien :

Disons qu'il faut beaucoup de patience et des fois, disons, c'est du bruit tout le temps, c'est ... Il faut être constamment présente, même des fois juste aller aux toilettes... Non mais ça va, mais on est constamment en train de les regarder. Alors bon, il y a le moment de la sieste où je les mets tous ensemble. Alors il y en a qui ne dorment pas, alors ceux qui ne dorment pas, qui sont un peu plus grands ils prennent un livre et ils se mettent sur le canapé. Mais ce moment de sieste, moi ça me permet de ranger, nettoyer, re-préparer le goûter, donc c'est vrai que c'est fatiguant. Et la personne qui me dit que ce n'est pas fatiguant... Alors voilà, peut-être que je mets trop de d'énergie, je ne sais pas. (AFJ 1)

Par ailleurs, le fait que la prise en charge soit déléguée à une seule personne implique, d'après des membres de la structure de coordination, un travail émotionnel et un ajustement entre l'AFJ et la famille qui est plus important que dans un contexte d'accueil collectif :

Parce que c'est qu'une seule personne qui s'occupe de leur enfant, je veux dire en crèche elles sont cinq ou six, donc ce n'est pas du tout la même... Ce n'est pas du tout le même investissement ni rien du tout. Donc c'est sûr que je trouve que ça soulève pas mal de questions quand même, ça c'est clair. (Structure AFJ-GSO)

Figure 3.24 Avis des accueillantes familiales concernant leur travail globalement

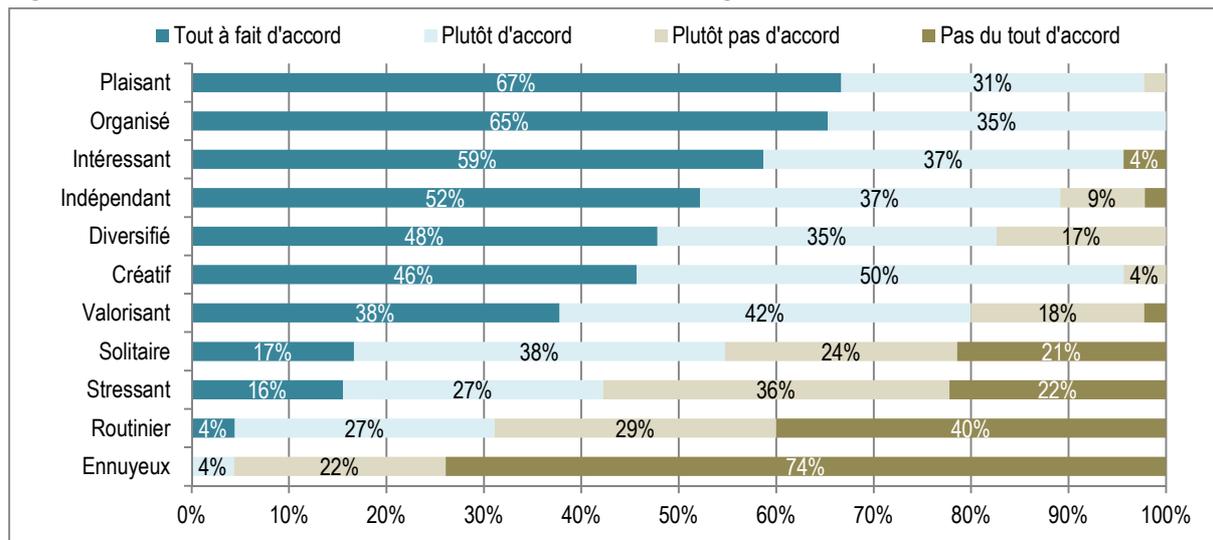


Figure 3.25 Avis des accueillantes familiales concernant leur travail auprès des enfants

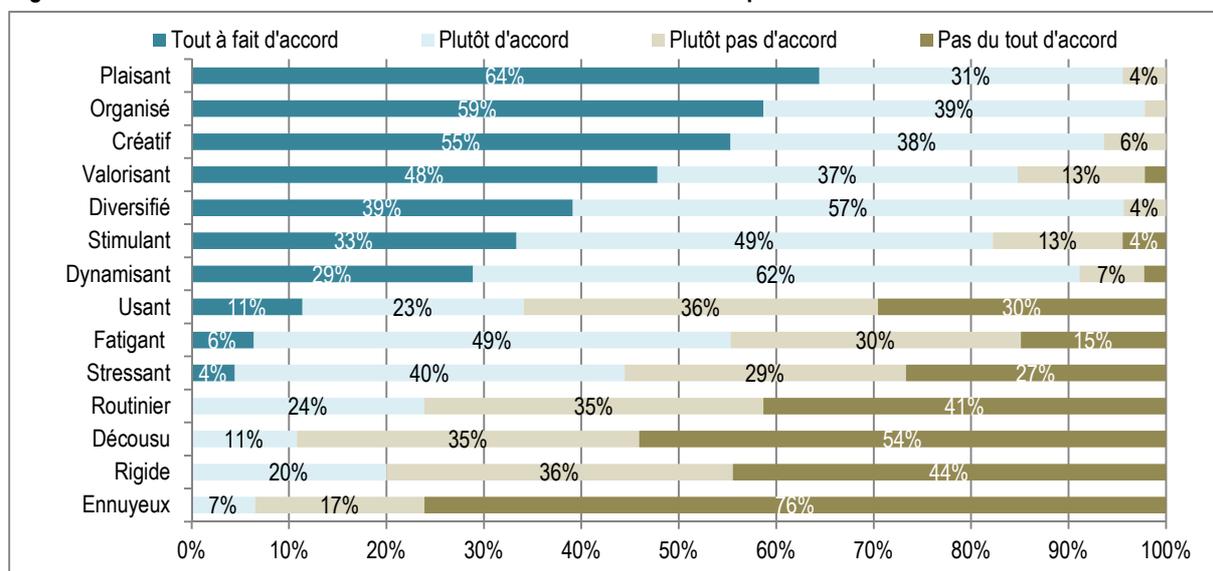
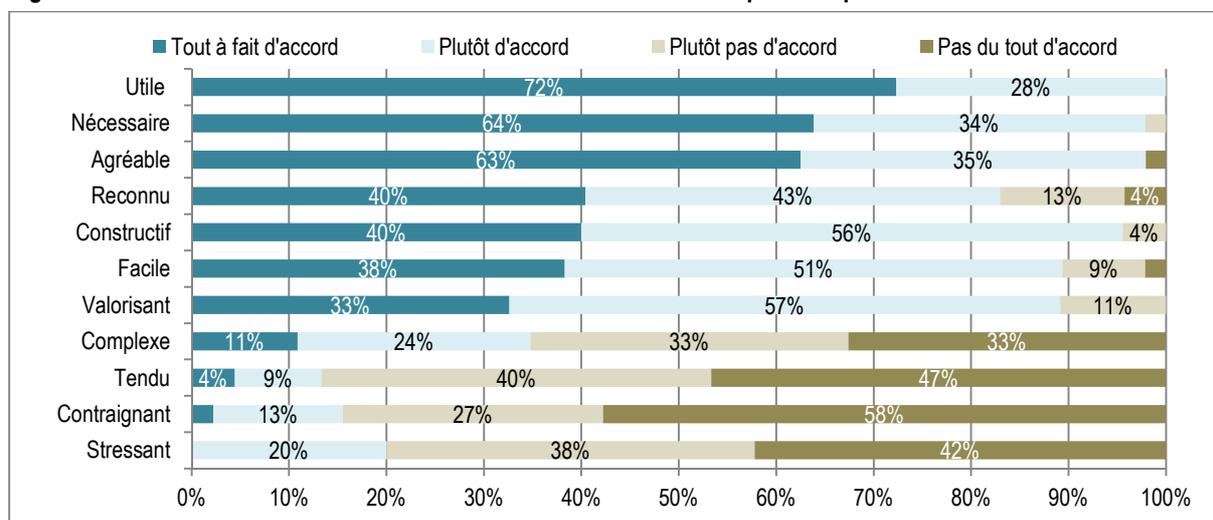


Figure 3.26 Avis des accueillantes familiales concernant leur travail auprès des parents



Si l'appréciation des qualificatifs à connotation positive du travail d'AFJ est partagée par une large majorité, un clivage est un peu plus marqué entre les répondantes sur quelques dimensions qui révèlent les difficultés rencontrées par certaines accueillantes (voir aussi la section 3.6). La petite taille de la population ne permet malheureusement pas de dégager les facteurs qui expliquent ces différences. Quelques éléments tirés des entretiens laissent penser que les AFJ ont des expériences et attentes variées par rapport à l'activité d'AFJ. Par exemple, si le travail d'AFJ implique que l'activité se déroule à domicile, ce contexte n'est pas forcément vécu comme de l'isolement par toutes.

Mais le fait de ne pas sortir de chez soi des fois c'est pénible. (AFJ 1)

Moi je parle à tout le monde, je les connais pratiquement toutes, si je les retrouve dehors je les salue et tout, mais j'aime bien être de mon côté avec mes enfants, moi je m'occupe de ce que les enfants font, je suis là c'est pour les surveiller, pas pour 'tchatcher' assise, donc voilà. (AFJ 2)

Concernant le travail avec les parents, les AFJ considèrent majoritairement disposer de suffisamment de temps pour échanger avec les parents au quotidien (cf. Figure 10 de l'annexe 2). Près des trois quarts d'entre elles (73%) ne relèvent pas de problématiques particulières dans leur travail, mais lorsque des difficultés sont relevées, elles concernent principalement le respect des horaires. En effet, les horaires peuvent parfois être sujets à des dépassements, même si c'est plutôt rare (cf. Figure 3.19).

D'autres types de difficultés concernant la relation avec les parents, notamment concernant la confiance, les valeurs éducatives, garder une juste distance, répondre à des besoins particuliers, sont plutôt anecdotiques (cf. Figure 3.27). Enfin, on peut relever que le respect de l'intimité et de la sphère familiale n'est pas une problématique saillante pour les accueillantes interrogées, comme le suggèrent ces extraits :

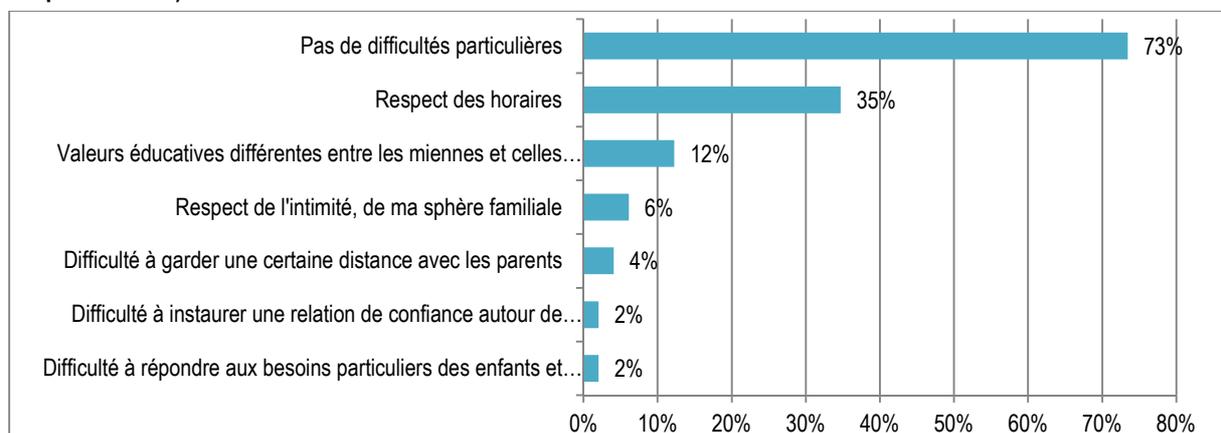
Et je transforme ma maison en jardin d'enfants. [...] Je monte les lits parce que j'ai des lits parapluie que je mets dans la chambre, je rentre tous les jouets qui sont dehors, et puis je fais oui, oui, que ce soit accueillant, que ça fasse un peu... voilà. (AFJ 1)

Alors ça ne pose aucun problème, j'ai toujours gardé les affaires de mes enfants à part. Comme vous voyez ici c'est pour les enfants, il y a des matelas pour la sieste, à part les bébés que je mets toujours dans la chambre de ma fille. Bon, en ce moment la petite elle ne veut pas, donc du coup j'ai mis le petit lit ici au salon aussi. On a la chance d'avoir un grand salon. (AFJ 2)

Non, j'arrive bien à mettre les limites, je... Après les enfants ils sont libres, ils viennent jouer ici ou soit au corridor ou des fois dans la chambre de mon fils. Mais bon, dans la chambre de mon fils ça dépend. C'est très rare parce que des fois, lui, il ne veut pas qu'on rentre dans sa chambre parce que c'est sa chambre à lui, il ne veut pas qu'on touche ses affaires. (AFJ 3)

Les accueillantes gèrent chacune cette question différemment, en établissent des limites (plus ou moins flexibles) entre les espaces privés et d'accueil, voire en transformant quotidiennement leur lieu de vie. Ces stratégies relèvent d'une «professionnalisation de l'espace», bien que souvent inconsciente de la part des accueillantes, comme l'ont relevé d'autres études (Ulmann et al., 2011 ; Ulmann, 2012)

Figure 3.27 Types de problématiques rencontrées par les accueillantes familiales dans leur travail (avec les enfants, les parents. etc.)



Perception des compétences nécessaires aux AFJ et de leur rôle auprès des enfants

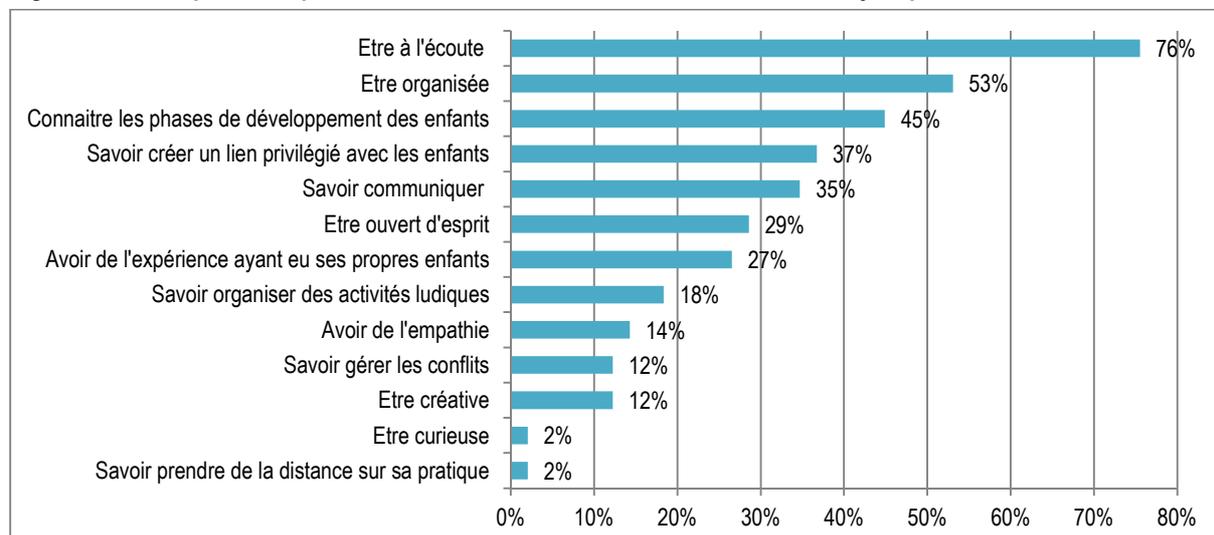
Les accueillantes identifient différents types de compétences nécessaires à leur activité, qui renvoient à différents types de savoirs (Aballéa, 2005 ; Unterreiner, 2017). Près de trois quarts (76%) des AFJ s'accordent sur le fait que l'écoute est une compétence nécessaire pour exercer cette activité (cf. Figure 3.28). Ce type de compétence renvoie à un «savoir-être», tout comme la capacité à créer un lien privilégié avec les enfants, à communiquer et à être ouverte d'esprit (cités respectivement par 37%, 35% et 29% des répondantes). Ces compétences font écho aux dimensions émotionnelles et relationnelles du travail d'AFJ évoquées précédemment. Par ailleurs, le fait d'être organisée – compétence relevée par 53% des AFJ – renvoie davantage à un «savoir-faire» pratique. Enfin, une compétence qui a trait davantage à une expertise de la petite enfance (un «savoir savant» : connaître les phases de développement des enfants) est aussi identifiée par près de la moitié des répondantes (45%).

Ces résultats peuvent être mis en perspective avec le statut actuel de l'accueil familial de jour qui est en voie de professionnalisation (Albérola, 2009). Bien qu'à l'origine cette activité ait été conçue comme un prolongement de la maternité, faisant appel à des compétences dites «naturelles» (Ulmann, 2012 ; Aballéa, 2005), être mère n'est plus une condition nécessaire et ne représente pas une compétence en tant que telle pour exercer ce métier aux yeux d'une majorité de répondantes (seulement 27% des AFJ ont coché «avoir de l'expérience ayant eu ses propres enfants»). Toutefois, les entretiens réalisés avec quelques accueillantes laissent penser que les conceptions «à l'ancienne» du métier, qui valorisent avant tout l'amour des enfants et le caractère inné et sentimental de la fonction (Unterreiner, 2017), sont également encore présentes :

La disponibilité, de l'écoute, la patience, partager,... Euh... de l'amour, de la compréhension... Oui il faut avoir beaucoup à donner je pense pour faire ça. (AFJ 1)

Il faut aimer ce qu'on fait, pas le faire seulement pour l'argent. Il faut avoir du plaisir et aimer les enfants. (AFJ 2)

Figure 3.28 Principales compétences nécessaires aux accueillantes familiales de jour pour exercer leur métier



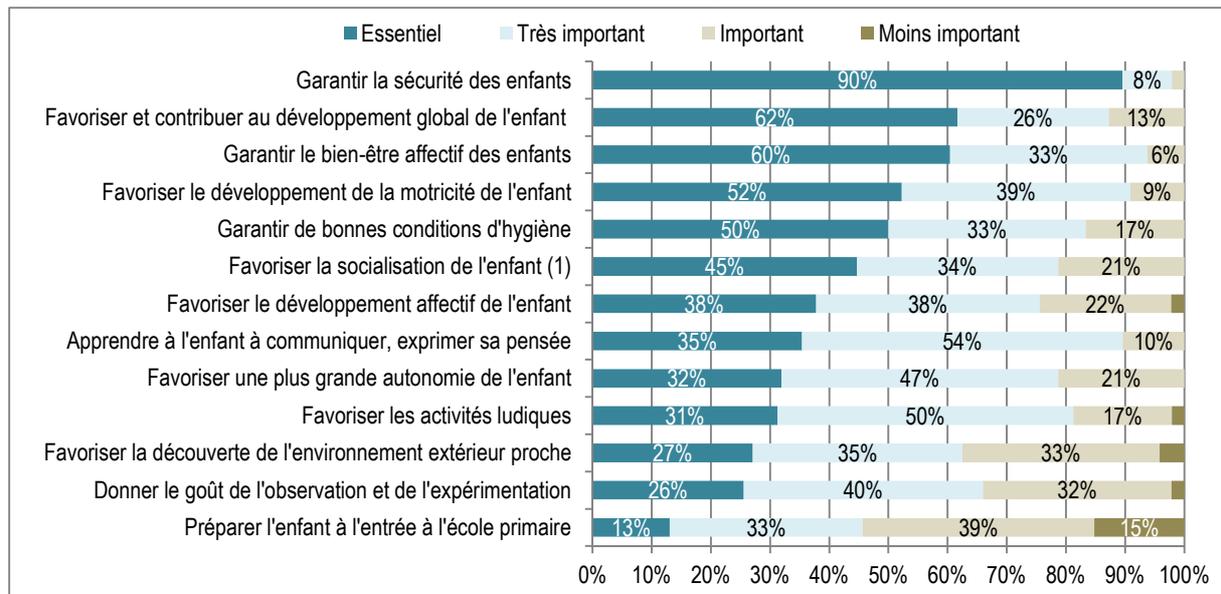
N.B. Les accueillantes pouvaient donner trois réponses.

En ce qui concerne la perception des AFJ quant à leur rôle auprès des enfants, on peut relever qu'il consiste majoritairement à garantir un environnement sécurisé et bienveillant pour le développement et le bien-être des enfants. En effet, 90% des AFJ considèrent qu'elles jouent un rôle essentiel pour garantir la sécurité des enfants, 50% pour garantir de bonnes conditions d'hygiène, 62% pour favoriser leur développement global, 52% pour le développement de leur motricité, et 60% pour leur bien-être affectif (cf. Figure 3.29). Bien que toutefois mentionné comme (très) important par les répondantes, le rôle des AFJ dans différentes formes d'apprentissages et d'expérimentations par les enfants

(communication, autonomie, observation, activités ludiques, découverte, préparation à l'école) est considéré dans une moindre mesure comme étant essentiel.

Ces perceptions concernant le rôle et les compétences des AFJ concordent avec les attentes exprimées par les parents (cf. section 2.2). En effet, la sécurité et le bien-être des enfants sont des aspects qui doivent être réaffirmés dans le cadre d'une prise en charge de type individuel tel que l'accueil familial de jour. En revanche, dans les structures d'accueil collectif, ces aspects vont sans doute davantage de soi dans la perception des parents et les attentes se focalisent par conséquent davantage sur les aspects éducatifs.

Figure 3.29 Importance accordée par les accueillantes familiales de jour à leur rôle



(1) Acquisition des règles et des normes sociales.

Représentation de l'accueil familial de jour

La perception des compétences nécessaires pour exercer l'accueil familial de jour est liée, en partie du moins, à la perception par les accueillantes de leur activité en tant que profession, ainsi qu'aux représentations sociales. Cette accueillante interrogée considère que l'activité d'AFJ n'est pas assez valorisée, et que les compétences qu'elle requiert ne sont pas assez reconnues.

«De toute façon, il n'y a pas besoin de diplôme pour changer un gamin !» On entend ça. Et pour lui donner à manger, et voilà. Mais on ne voit pas tout ce qu'il y a derrière. [...] Les enfants, ils grandissent parce qu'on les fait grandir, parce qu'on les éduque, parce qu'on apporte notre savoir. Après on peut faire ça très affreux, le prendre, le laisser, ne rien partager... Après c'est une question de motivation. (AFJ 1)

Une AFJ relève également que les parents ont tendance à hiérarchiser les types d'accueil (accueil familial de jour versus crèches ou jardins d'enfants), sur la base de perceptions selon elle erronées des activités qui y sont réalisées (voir également la section 2.2) :

On l'amène l'enfant, c'est déjà préscolaire, «C'est magnifique mon enfant va en crèche, il va au jardin d'enfant, il va commencer à étudier». Enfin je ne sais pas comment dire, à se sociabiliser, à se... Il va pouvoir me faire des dessins, alors qu'à 2 ans ou 3 ans ils n'en font pas, ils font trois traits. (AFJ 1)

À la question de savoir si on peut parler de «métier» d'accueillante familiale de jour, plusieurs avis se dessinent. Par exemple, si pour une accueillante, il s'agit «d'un métier comme un autre», qui n'a «pas de particularité» (AFJ 3), pour une autre répondante, c'est le lieu de l'activité qui implique qu'il ne soit pas possible de parler de métier (quand bien même beaucoup de professionnels d'autres domaines travaillent à domicile).

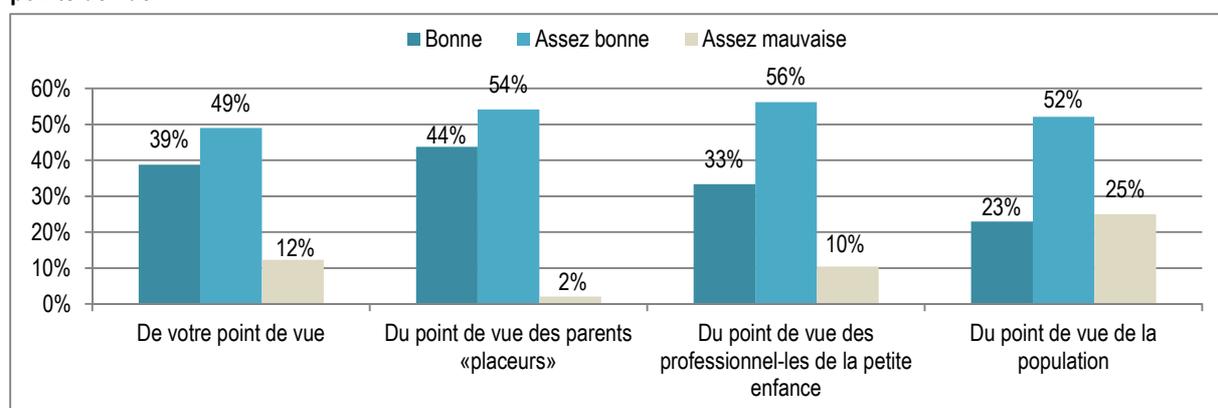
Alors, «métier», moi je ne dirais pas que c'est un métier (longue hésitation). [...] Ben, le fait quand même, ça reste une maison, ça reste un accueil dans des appartements. Alors je veux bien, il est assez grand. Après je ne sais pas. Pour moi un métier c'est plus professionnel. Je verrais quelque chose de plus professionnel, et malgré tout ce qu'on dit, ce n'est pas encore assez suffisamment professionnel. (AFJ 1)

Pour la troisième accueillante rencontrée, le fait que l'activité se déroule pendant des horaires de travail standard et que les enfants quittent le domicile en fin de journée contribuent à faire de cette activité un métier :

Oui, c'est quand même un métier. [...] Oui, ils partent en fin de journée. Sinon à ce moment-là je ferais famille d'accueil, donc famille d'accueil c'est plus personnel. (AFJ 2)

Dans l'ensemble, une majorité de répondantes pensent que l'accueil familial de jour a une bonne ou une assez bonne réputation : néanmoins, un quart d'entre elles pensent que du point de vue de la population, elles ont une assez mauvaise réputation (cf. Figure 3.30).

Figure 3.30 Opinion des AFJ concernant la réputation du métier d'accueillante familiale de jour selon différents points de vue

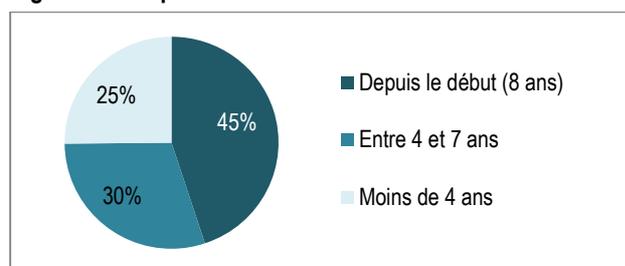


3.5 Rapport avec la structure de coordination et son fonctionnement

Ancienneté des AFJ au sein de la structure AFJ-GSO

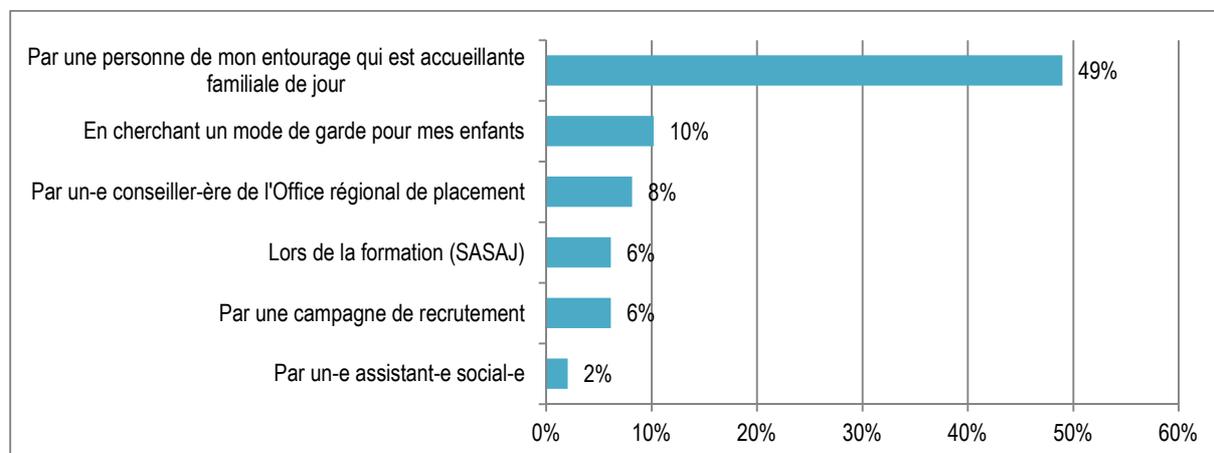
En ce qui concerne l'ancienneté des AFJ au sein du réseau intercommunal pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest, 45% d'entre elles sont employées par cette structure depuis sa création, soit huit ans (cf. Figure 3.31). Pour 30% d'entre elles, l'engagement s'est fait entre quatre et sept ans en arrière, et pour 25%, il y a moins de quatre ans.

Figure 3.31 Répartition des accueillantes familiales selon l'ancienneté dans la structure de coordination



Près de la moitié des AFJ ont eu connaissance de la structure par une personne de leur entourage qui est elle-même AFJ (cf. Figure 3.32).

Figure 3.32 Moyens par lesquels les accueillantes familiales ont eu connaissance de l'existence de la structure de coordination



Relation avec la structure

La majorité des AFJ considèrent leur relation de travail avec la structure de coordination de façon globalement positive. Plus de 80% des répondantes sont plutôt ou tout à fait d'accord de qualifier cette relation comme agréable, utile, nécessaire, constructive, facile et valorisante (cf. Figure 3.33). À l'inverse, une petite minorité d'AFJ considèrent cette relation comme tendue (12%), complexe (19%), contraignante (11%) ou stressante (4%).

Le fait de travailler comme AFJ dans le cadre d'une structure de coordination, et non comme indépendante, est vu positivement par les AFJ rencontrées pour un entretien. Ce contexte plus cadré est jugé comme à la fois positif pour l'AFJ et pour les parents qui peuvent se sentir rassurés.

[...] mais je trouve que ça donne du sérieux, s'il y a quoi que ce soit avec un enfant, avec un parent, on peut avoir recours à la structure. Non, je trouve que ça donne quelque chose de plus professionnel. [...] Il y a de la surveillance, il y a des choses qui sont proposées, il y a des discussions possibles, je pense, un parent n'est pas content, il peut aller en parler à la structure ou si moi... Non, je trouve que c'est... Je trouve que c'est bien. (AFJ 1)

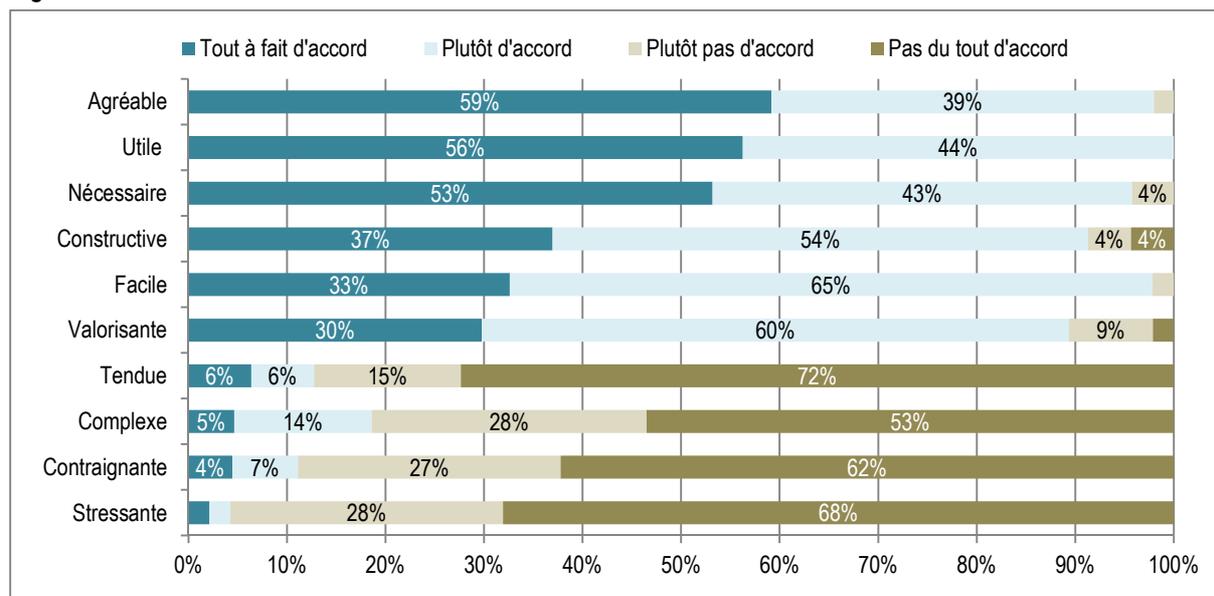
Bien que les AFJ aient conscience de ce cadre, la relation employé-employeur est ressentie comme différente que dans un cadre de travail conventionnel. Le fait de travailler à domicile implique une relation plus distante qui est relevée tant par les accueillantes que par les membres de la structure :

Mais on ne sent pas un employeur en tant que tel comme quand j'étais [profession] par exemple. [...] Mais oui c'est mon employeur, et puis je trouve qu'il y a des règles de travail, qu'eux ont des règles envers nous. Mais disons il n'y a pas... Je ne sais pas, ce n'est pas un poids. (AFJ 1)

Mais c'est compliqué parce que c'est un rapport employé/employeur, en même temps elles sont quand même chez elles, donc elles ne viennent pas au bureau, voilà elles sont quand même chez elles. (Structure AFJ-GSO)

Mais c'est toute l'ambiguïté de ce travail. (Structure AFJ-GSO)

Figure 3.33 Avis des accueillantes familiales concernant leur relation de travail avec la structure de coordination



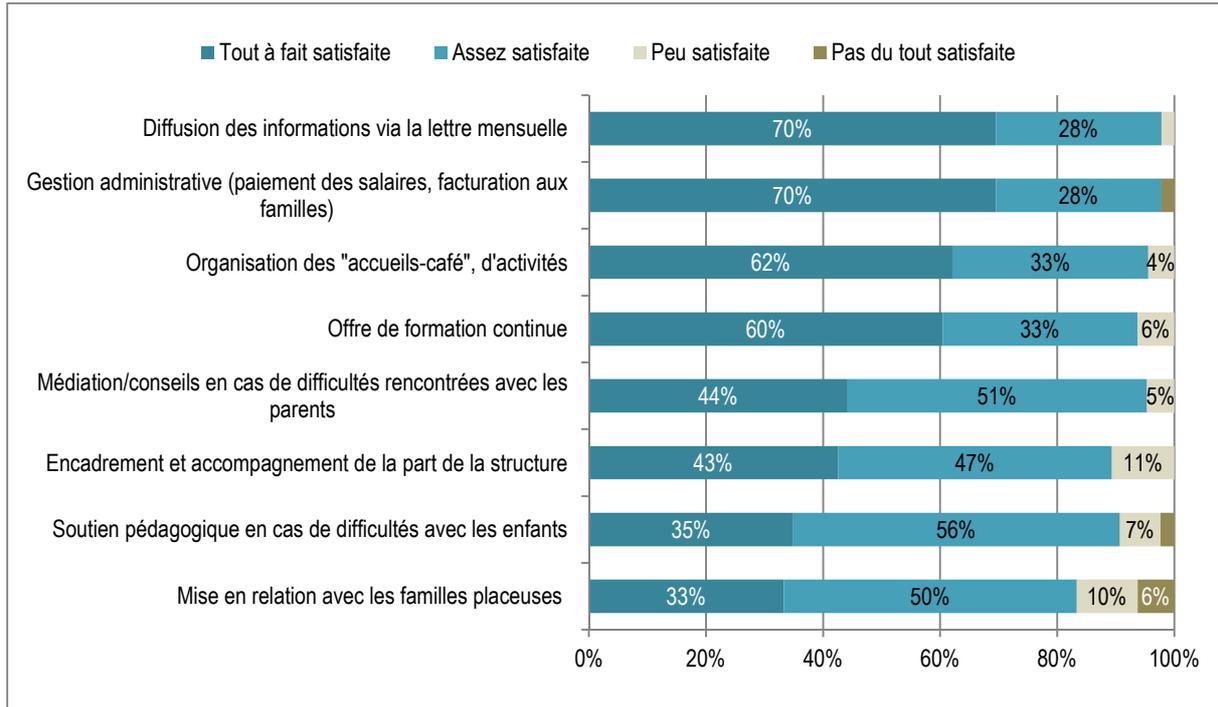
Satisfaction par rapport à la structure

Une majorité est tout à fait satisfaite du rôle de la structure pour la diffusion des informations (70%), la gestion administrative (70%), l'organisation d'activités (62%) et l'offre de formations continue (60%) (cf. Figure 3.34). Concernant les autres dimensions – le rôle de médiation/conseil en cas de difficultés avec les parents, d'accompagnement, de soutien pédagogique en cas de difficultés avec les enfants et la mise en relation avec les familles – l'appréciation est toujours clairement majoritairement positive, même si les répondantes sont un peu moins nombreuses à être «tout à fait satisfaites» et un peu plus à se considérer comme «assez satisfaites» (cf. Figure 3.34) que pour les éléments cités précédemment.

On peut remarquer que la satisfaction est totale sur les activités que la structure réalise au quotidien, et que des pistes d'amélioration existent peut-être sur des aspects de soutien plus ponctuels pour des situations plus problématiques mais qui sont également probablement beaucoup plus rares (par exemple des difficultés rencontrées par les AFJ avec les parents ou les enfants), comme le suggère cet extrait d'entretien.

Oui, oui, j'ai eu des petits soucis mais tout à fait petits, mais j'ai pu les soumettre, et puis lors d'un accueil-café on a validé avec une coordinatrice le souci effectivement. [...] Oui, oui, ils sont derrière nous. Oui, oui. Non ça c'est bien. Mais justement s'il y a un souci, s'il faut parler aux parents, si ... Mais là il n'y avait pas besoin. (AFJ 1)

Figure 3.34 Satisfaction des accueillantes familiales de jour concernant le rôle de la structure de coordination



Certains éléments complémentaires ressortent des entretiens réalisés avec quelques AFJ. Tout d'abord, la gestion par la structure de tout ce qui relève de la facturation aux familles placeuses et des salaires est particulièrement appréciée. Elle permet de faciliter la relation avec les parents et apporte également une sécurité aux AFJ qui ne dépendent pas directement de leur capacité à payer, comme le suggèrent les extraits ci-dessous.

En fait, l'histoire d'argent entre les parents et nous, ça se finissait souvent mal. Parce qu'en fait c'est : «Je te paie demain, je te paie après-demain» ... Voilà. Et donc en adhérant à la structure, on n'a plus ce genre de problèmes. Voilà, donc c'est la structure qui s'occupe de tout ce qui est ennuis, et nous on a que le bon côté : la bonne relation avec les parents et puis le bonheur d'être avec des enfants. (AFJ 2)

Ça tombe bien, les salaires sont là chaque mois ponctuellement, si on a un problème il y a toujours quelqu'un qui écoute. Aussi bien, voilà, s'il y a un souci avec un parent. Voilà, moi j'ai eu un souci avec un enfant... ils ont été super cool... qui n'a pas payé, mais ça je ne l'ai su que sur la fin, pendant plus d'un an, un an. (AFJ 1)

La position de la structure en tant que médiatrice entre l'AFJ et les parents est centrale dans la gestion de conflits lorsqu'ils surviennent, ou pour le rappel des règles, notamment en ce qui concerne les enfants malades ou les horaires. L'extrait ci-dessous suggère par exemple que la structure de coordination représente une autorité qui est moins susceptible d'être contestée par les parents.

Et là c'est clair que [la structure] va dire tout de suite : «Ah non non, c'est hors de question, ça c'est des heures de travail, ce n'est juste pas possible, ce n'est pas dans la loi...» [...] tandis que si c'est moi qui discute avec, il y aura toujours sujet de discussion, et ça reviendra toujours à la charge, donc... (AFJ 2)

Le prêt de matériel par la structure, notamment jeux, poussettes et lits pour les enfants accueillis est également particulièrement apprécié.

Quand je demande quelque chose c'est... Ils m'aident, ils ne m'ont jamais dit non, ils essayent de nous trouver ce qu'il nous faut et puis... [...] Par exemple là dernièrement, j'avais demandé un deuxième lit de bébé parce que comme j'en ai deux j'avais besoin d'un deuxième lit, et puis, oui, ils m'ont donné sans problème. (AFJ 3)

Des pistes d'amélioration quant au rôle de la structure ont été évoquées dans le cadre des entretiens réalisés. Elles concernent, d'une part, la mise à disposition de matériel de bricolage ou un budget supplémentaire dédié pour les AFJ pour compenser leur frais ; d'autre part, l'organisation des remplacements d'AFJ malades ou indisponibles pourrait faire l'objet d'améliorations, par exemple avec la mise en place d'un système de permanence par une AFJ supplémentaire ou de suivi des AFJ ayant des disponibilités.

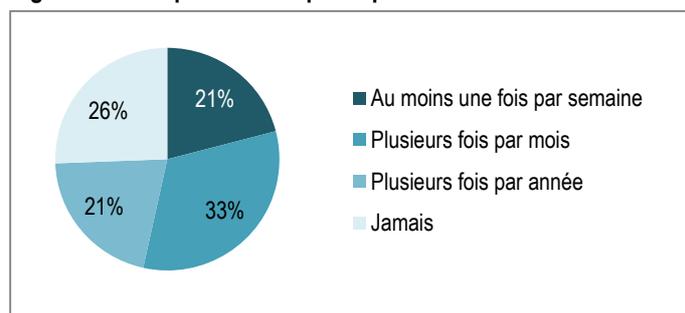
Il y a peut-être encore un point, c'est quand on est malade, par rapport aux parents. Alors moi j'ai eu... Enfin voilà, j'ai eu une fois une grippe. Je n'ai pas manqué beaucoup parce que... Heureusement pour moi et pour les parents, mais c'est au pied levé. Alors voilà j'ai une accueillante qui peut prendre un enfant, mais comme j'en ai quatre ou cinq c'est... Comment on fait ? Et là, de nouveau je me disais : «Est-ce que moi-même par exemple, s'il y a des jours où je n'en ai pas assez... ?». On pourrait faire une sorte de permanence. Utiliser une accueillante en plus qu'on rétribue, voilà, et qui ne fait que du remplacement. (AFJ 1)

Les accueils-café : participation et satisfaction

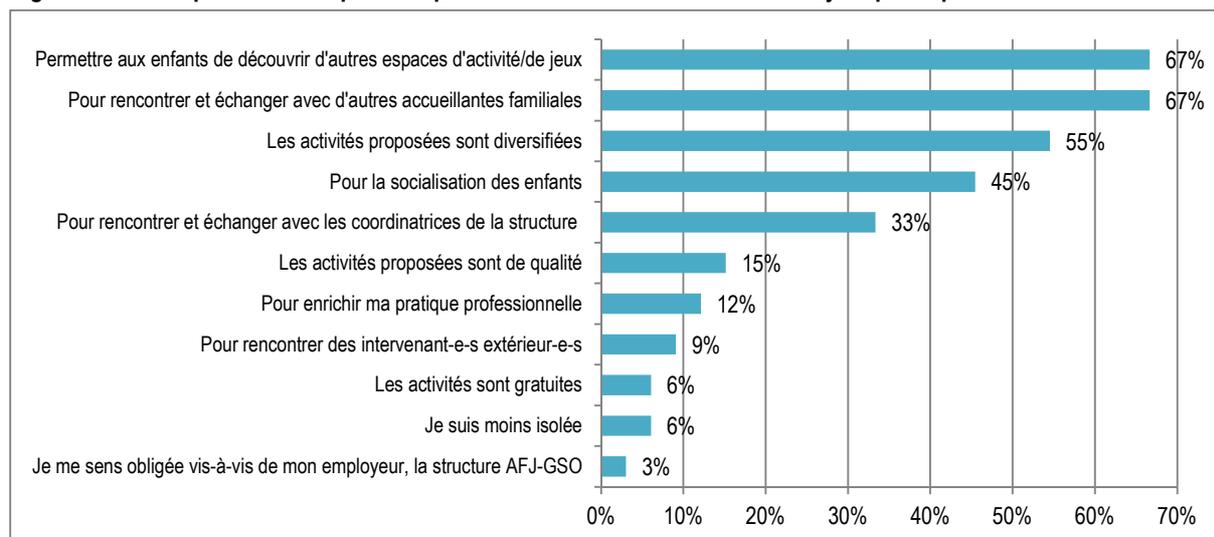
La structure de coordination propose des accueils-café avec des activités pour les enfants, tels que des ateliers de chant ou de bricolage, les mardis et jeudis de 9 heures à 11 heures dans différentes communes (Veyrier, Plan-les-Ouates et Carouge).

La fréquentation de ces accueils-café varie largement entre les AFJ, certaines s'y rendant toutes les semaines (21%), plusieurs fois par mois (33%) ou seulement quelques fois par année (21%) (cf. Figure 3.35). On peut relever que près d'un quart des AFJ ne s'y rendent jamais.

Figure 3.35 Fréquence de la participation aux accueils-café



L'accueil-café est vu à la fois comme un espace de jeux pour les enfants (67% des AFJ) et un lieu de rencontres et d'échanges avec les autres AFJ (67% des AFJ) (cf. Figure 3.36). La diversité des activités proposées et la socialisation des enfants sont également relevées par respectivement 55% et 45% d'entre elles. Un tiers des AFJ voient également l'accueil-café comme une opportunité d'échanges avec les coordinatrices.

Figure 3.36 Principales raisons pour lesquelles les accueillantes familiales de jour participent aux accueils-café

N.B. Les accueillantes pouvaient donner trois réponses. Parmi les autres réponses possibles qui n'ont pas été sélectionnées par les répondantes : «Ça structure ma semaine» ; «Ça me permet de sortir de chez moi».

Les raisons pour lesquelles les AFJ ne participent pas ou peu aux accueils-café sont principalement d'ordre pratique ; les horaires (50% des AFJ) ou les jours (27% des AFJ) ne correspondant pas à ceux des enfants accueillis (cf. Figure 13 de l'annexe 2). Pour certaines AFJ les déplacements sont parfois jugés trop longs entre le domicile et le lieu de l'accueil-café (23% des AFJ). Ce dernier point soulève la question de l'accès des AFJ résidant dans des communes où aucun accueil-café n'est proposé.

Me rendre de l'accueil-café à Carouge ou à Plan-les-Ouates. Avec quatre ou cinq enfants c'est compliqué. Oui c'est compliqué parce que je trouve que... oui je me mets en danger, je mets les enfants en danger. (AFJ 1)

Déplacement difficile avec 4/5 enfants (bus compliqué), serait-il possible d'avoir une auxiliaire pour les trajets, encadrement, sécurité ? (Question ouverte ci-après QO)

Pour d'autres AFJ, la faible participation à l'accueil-café serait plutôt liée à l'absence de besoin ressentie par les AFJ. En effet, celles-ci bénéficient déjà d'opportunités d'échanges sur leurs pratiques professionnelles (23%) et/ou pour des moments de collectivité pour les enfants accueillis (14%).

Alors écoutez, nous on sort beaucoup, on va beaucoup au parc, donc ils sont toujours en collectivité, donc il y a toujours des enfants. [...]Je ne pense pas que ce côté-là, ce soit vraiment vraiment quelque chose de nécessaire. Mais c'est comme je vous dis, c'est clair que s'il pleut, et qu'il fait très mauvais pendant l'hiver, c'est sympa d'avoir un espace comme ça s'il est adéquat. (AFJ 2)

Quelques suggestions concernant l'amélioration de l'accueil-café portent sur l'espace, qui est jugé trop petit :

Pas assez de place pour jouer, il faut un local plus grand. (QO)

C'est juste la taille de la pièce qui n'est pas adaptée pour autant d'enfants. Quand on est... quoi, sept-huit nounous, chacune à trois, quatre enfants...vous voyez le nombre d'enfants que ça fait. (AFJ 2)

Certaines AFJ souhaiteraient que la fréquence de ces accueils-café soit augmentée ou qu'il y ait davantage de changement concernant leur horaire et emplacement.

Ce serait bien d'alterner les jours, pas toujours le même jour dans la même commune (qui peut tomber un jour où nous ne gardons pas d'enfants). (QO)

Par ailleurs, les accueils-café sont peut-être moins pertinents pour les tout-petits, comme le suggère cette AFJ :

Avoir du matériel pour bébé de 3 à 12 mois. (QO)

La gestion des enfants lorsqu'ils ont des âges différents est également un obstacle à la participation pour certaines accueillantes :

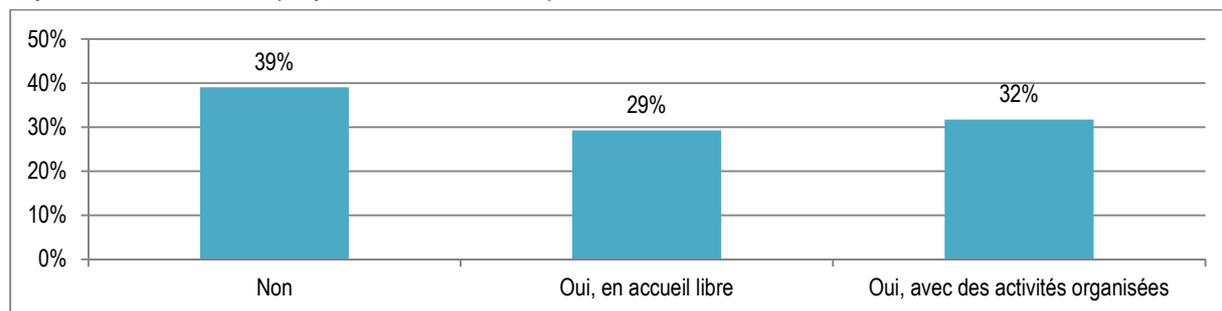
Et puis après on a des enfants d'âge différents. J'ai un bébé aussi qu'il faut surveiller. Donc quand les grands ils font des activités, il faut surveiller les grands, aider les grands, et surveiller le bébé. Donc je trouve que c'est assez compliqué et franchement, je n'aime pas y être. (AFJ 2)

Enfin, une majorité de répondantes (61%) souhaitent davantage d'espaces de socialisation. Pour 29% d'entre elles, un espace en accueil libre serait souhaitable alors que 32% souhaiteraient un espace avec des activités organisées (cf. Figure 3.37).

Non, je trouve chouette de rencontrer d'autres accueillantes, et puis de rencontrer la... Comment on dit ? La coordinatrice. Ça c'est très chouette. Ça fait un peu petit jardin d'enfants. (AFJ 1)

Dans l'ensemble, ces suggestions confirment que l'accueil-café est une prestation appréciée par la plupart des AFJ et que davantage d'espaces de socialisation (tant pour les enfants que pour les accueillantes) sont vus positivement par une majorité d'entre elles. Cette tendance à proposer des espaces d'échanges se retrouve également en France, notamment avec le développement des relais assistantes maternelles (RAM) qui participent à la socialisation, la création d'une identité professionnelle et l'acquisition de compétences (Aballéa, 2005).

Figure 3.37 Souhait de la part des accueillantes familiales de jour d'avoir la possibilité de se rendre à d'autres espaces de socialisation (en plus des accueils-café)



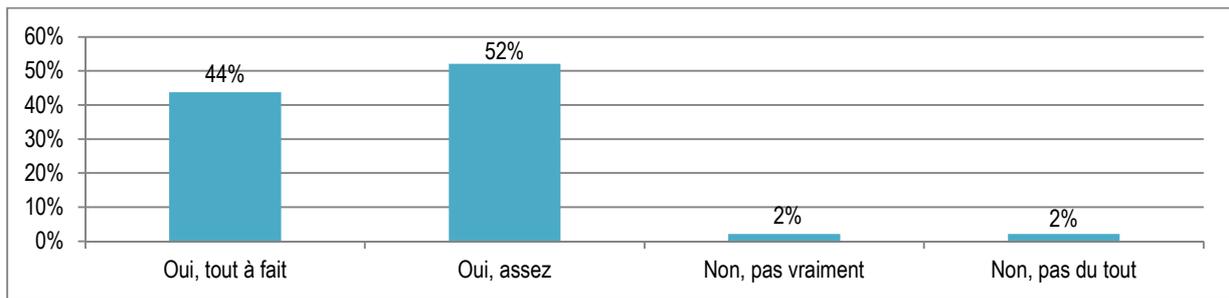
La formation continue : participation et satisfaction

La structure AFJ-GSO donne accès à un catalogue de formations continues dispensées par Pro Juventute Genève et en finance au moins une par année (frais d'inscription et temps de travail). En effet, d'après le Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE, article 16), les AFJ sont tenues de suivre au moins une formation par année. Les cours ont généralement une durée de six heures, réparties sur plusieurs soirées ou sur des week-ends.

Une grande majorité (88%) de répondantes avaient participé à une de ces formations continues au cours de l'année scolaire précédente : 56% ont suivi deux formations, 35% une formation et 9% trois formations ou plus (cf. Figure 14 de l'annexe 2). La quasi-totalité considère que l'offre de formation et les thématiques abordées sont intéressantes et utiles pour leur pratique, en particulier les thèmes relevant de la sécurité et de la prévention (cf. Figure 3.38 et Figure 15 de l'annexe 2).

Donc je vais à beaucoup de formations, il y a beaucoup de choses qui m'intéressent [...] je suis très contente de ce côté. (AFJ 2)

Figure 3.38 Avis des accueillantes familiales de jour : l'offre de formations continues et les thématiques abordées sont intéressantes et utiles pour ma pratique



Les commentaires sur les formations continues sont dans l'ensemble très positifs et aucun changement n'est demandé. Les quelques suggestions d'amélioration portent sur la fréquence, la durée ou le niveau d'approfondissement des formations et leur renouvellement (cf. Figure 3.39).

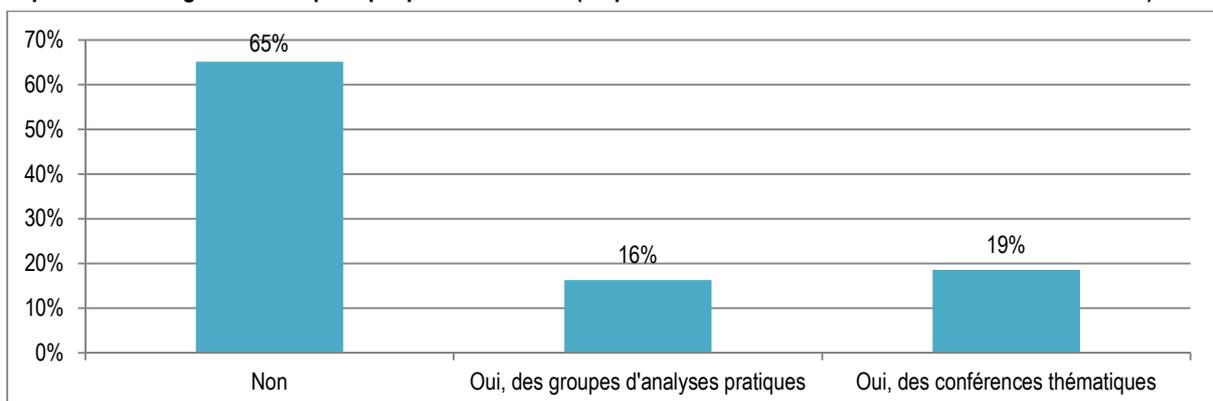
Concernant les thématiques, les nouvelles propositions incluent «*gérer les différents caractères*», «*plus de secourisme*», et «*thème sur l'alimentation par exemple additifs... dangereux et cachés...*» (QO).

Figure 3.39 Suggestions d'améliorations proposées par les AFJ (questionnaire, question ouverte)

Fréquence	« <i>J'aimerais pouvoir assister à plus de formations par année, je les trouve superbes</i> » « <i>Chaque 3 mois / un cours</i> »
Approfondissement des thématiques	« <i>Pour le cours de sécurité et prévention, ça serait bien une journée complète</i> » « <i>Que la thématique soit mieux approfondie</i> » « <i>Plus de temps pour certains cours, où les accueillantes peuvent s'exprimer plus</i> » « <i>Je pense que certaines formations mériteraient un suivi, parfois le temps est court pour approfondir</i> »
Renouvellement des thèmes	« <i>Renouvellement des cours plus fréquent car après plusieurs années, on a vite fait le tour</i> » « <i>Plus de nouveaux cours</i> » « <i>Un renouvellement des thèmes de formation</i> »

Près de deux tiers des AFJ (65%) indiquent qu'elles n'ont pas le besoin d'avoir d'autres espaces d'échange sur leur pratique professionnelle (cf. Figure 3.40). Dans l'ensemble, ces résultats confirment que les formations continues et les espaces d'échanges prévus dans ce cadre-là ainsi que pendant les accueils-café répondent aux attentes de la majorité et sont jugés suffisants. On peut toutefois également relever que 16% des AFJ seraient favorables à des groupes d'analyse de pratiques professionnelles et que 19% seraient intéressées par des conférences thématiques. Enfin, les quelques autres propositions suggérées par des AFJ incluent «*des accès à la ludothèque sans abonnement*», «*des moments d'échanges avec les coordinatrices autres que l'accueil-café*», «*des visites au musée*» (QO).

Figure 3.40 Souhait de la part des accueillantes familiales de jour d'avoir la possibilité de se rendre à d'autres espaces d'échanges sur leur pratique professionnelle (en plus des accueils-café et des formations continues)

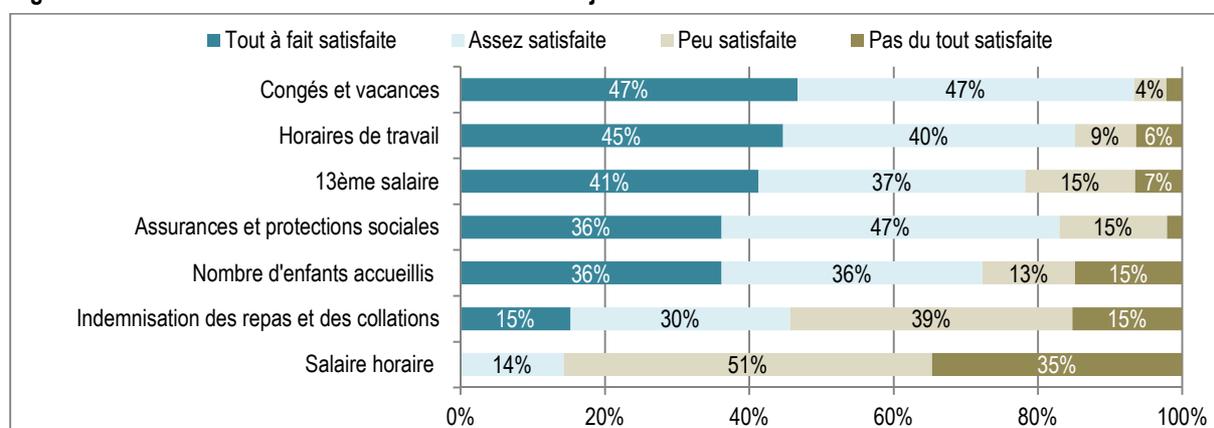


Les conditions d'emploi : satisfaction et suggestions

Les conditions d'emploi et d'engagement des AFJ sont réglées dans le Statut du personnel pour les accueillantes familiales de l'AFJ-GSO¹². Des éléments salariaux y sont fixés (salaire horaire brut, garantie de salaire en cas d'absence ou maladie de l'enfant pendant les 30 premiers jours, heures supplémentaires majorées, 13^e salaire), tout comme les remboursements de frais de repas et de collation (selon un barème par âge), les dispositions de protection sociale (assurances sociales, accidents et maladie) et les congés (cinq semaines de vacances annuelles payées, ainsi que les jours fériés).

Certains aspects de ces conditions d'emploi sont jugées satisfaisantes par une majorité des répondantes (congés et vacances, horaires de travail, 13^e salaire et assurances sociales), que l'on peut probablement interpréter comme la satisfaction d'être dans un rapport salarié et de bénéficier notamment d'une protection sociale (cf. Figure 3.41). En revanche, d'autres dimensions, qui touchent toutes à la question financière, sont clairement jugées insatisfaisantes.

Figure 3.41 Satisfaction des accueillantes familiales de jour concernant leurs conditions de travail



L'élément le plus saillant concerne le salaire horaire, dont 86% des répondantes se déclarent peu ou pas du tout satisfaites (respectivement 51% et 35%). À ce sujet, les entretiens réalisés soulèvent des questions quant à la stagnation du salaire horaire depuis de nombreuses années, la pression que cela crée chez les AFJ dont le budget du ménage dépend de cette activité, et une forme de résignation par rapport au salaire horaire pratiqué.

Voilà, alors c'est vrai que ça ne fait pas grand-chose. Et je crois que ça fait vingt-cinq ans, ou trente ans que c'est comme ça. Oui, moi je trouve que ça pourrait monter, et que ça reste encore raisonnable. Mais entre six et sept. Six cinquante... Après voilà. Après si on veut en vivre de ça, effectivement on doit prendre beaucoup d'enfants, et ça je trouve que ce n'est pas bien. Quatre enfants moi je pense que c'est bien. (AFJ 1)

Voilà, parce qu'on se rencontre. Il y a des dames qui vont jusqu'à [Commune]. Ce n'est pas la même structure [Commune]. Et voilà. Oui elles ont à peu près huit francs de l'heure. (AFJ 1)

C'est pas énorme, mais bon... ça peut aller du moment qu'on a des enfants sur lesquels on a l'autorisation, ça peut passer, et puis... on comprend bien qu'on ne peut pas prendre des tarifs énormes pour la garde d'enfants, sinon ça le fait pas. (AFJ 2)

Pour le salaire, je dirais qu'on a une grosse responsabilité et qu'on n'est pas beaucoup payée... (AFJ 3)

Par ailleurs, un peu plus de la moitié des répondantes (54%) sont peu ou pas du tout satisfaites de l'indemnisation des repas et des collations, comme l'illustre cet extrait d'entretien :

¹² Ces conditions d'emploi sont spécifiées dans le Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE).

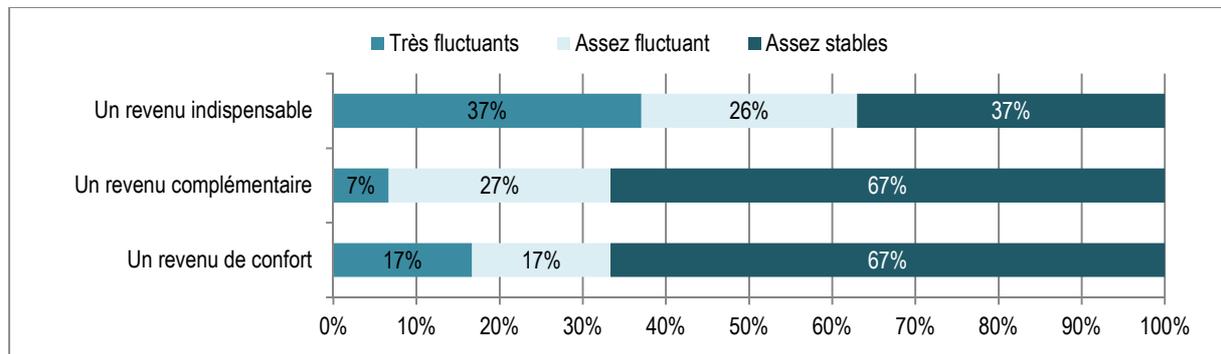
[..] c'est clair que je trouve que par rapport aux repas, non, on n'est pas assez rémunérées. Parce que si on donne une bonne alimentation aux enfants, ça coûte de l'argent. Parce que moi, j'essaie de faire du poisson en tout cas deux fois par semaine, et puis après un jour poulet, un jour du veau, un jour du bœuf, le porc de temps en temps parce que j'aime moins la viande de porc mais... ça coûte cher. (AFJ 2)

Enfin on peut aussi relever que 28% des AFJ sont peu ou pas du tout satisfaites du nombre d'enfants accueillis, un élément qui impacte également le revenu des AFJ puisque le salaire horaire est multiplié par le nombre d'enfants accueillis (voir aussi section 3.3). Cette insécurité se fait particulièrement ressentir à la fin de l'année scolaire, dans le cas où certains enfants accueillis iront en crèche ou à l'école à la rentrée et que les AFJ ne savent pas encore combien d'enfants leur seront attribués.

Alors écoutez... on a juste un petit dilemme chaque fin d'année scolaire, c'est qu'il y a des enfants qui partent à la crèche, ou qui restent avec nous mardi, qui sont à la crèche, comme ça... Et puis voilà, on se retrouve sans enfants, donc ce qui fait que ça nous change le salaire, le revenu est... il y a moins de revenu, donc... il y a donc toujours ce petit problème, voilà, c'est assez pénible et stressant, parce qu'on a toujours les mêmes factures à payer, et du coup... voilà. (AFJ 2)

On peut relever que l'insécurité quant au nombre d'enfants accueillis d'une année à l'autre (et par conséquent du revenu) est ressentie de façon beaucoup plus marquée par les AFJ dont le revenu tiré de cette activité est indispensable au ménage (cf. Figure 3.42). Pour environ deux tiers des AFJ dont le revenu tiré de l'activité est complémentaire ou de confort, celui-ci est jugé assez stable, alors que parmi celles dont le revenu est indispensable, 37% des AFJ le considèrent très fluctuant et 26% assez fluctuant.

Figure 3.42 Répartition des accueillantes familiales selon la stabilité ou la fluctuation du revenu tiré de l'activité d'AFJ en fonction de la place du revenu dans le ménage



Plusieurs AFJ ont mentionné les changements qui contribueraient, selon elles, à améliorer leurs conditions de travail au sein de la structure (cf. Figure 3.43). Les réponses à cette question ouverte du questionnaire peuvent être regroupées en cinq types, notamment la revalorisation du salaire des AFJ, l'augmentation du nombre d'enfants proposés par la structure, davantage de reconnaissance du travail d'AFJ, une meilleure prise en compte du temps de travail, et une permanence téléphonique en cas d'urgence.

Figure 3.43 Suggestions d'améliorations proposées par les AFJ (question ouverte, questionnaire)

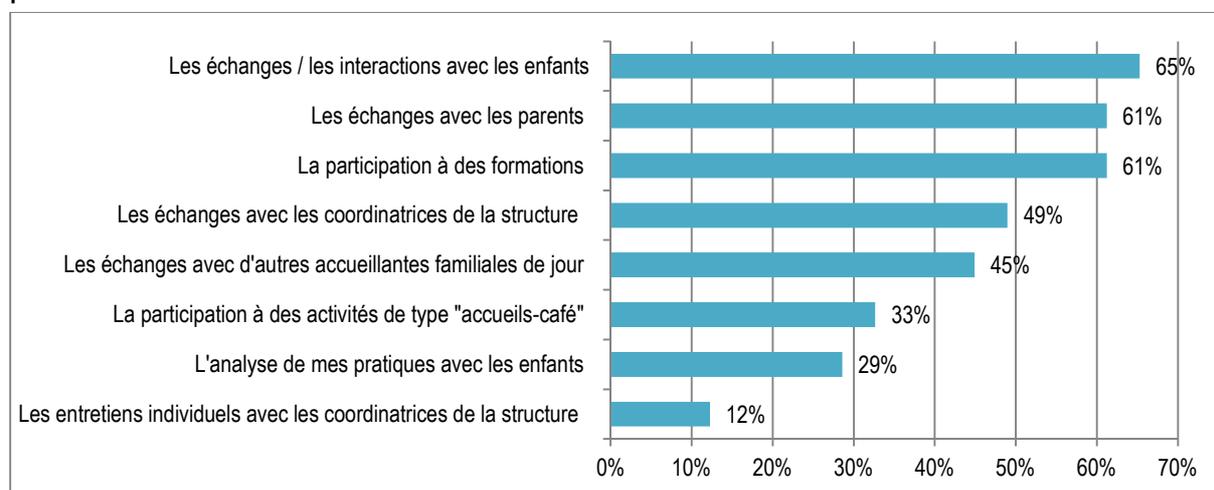
Revalorisation des salaires	«Améliorer les salaires», «Augmentation du prix de l'heure». «Il est vrai que le salaire horaire est dérisoire pour la garde d'un enfant et la responsabilité que cela implique. Le temps de préparation et de rangement devrait être pris en compte également, comme c'est le cas pour le repas de midi des enfants scolaires par exemple». «Revaloriser la profession en augmentant les salaires», «Une petite augmentation au niveau du salaire serait bien».
Pas assez d'enfants / de proposition d'enfants	«Proposer rapidement des enfants à garder quand on a de la place car parfois on reste sans travail». «Peut-être un programme informatique plus efficace, on entend toujours dire que des familles cherchent des solutions de placement et on nous dit qu'il n'y a pas d'enfants à placer !».
Plus de soutien, de reconnaissance	«Avoir une communication téléphonique tous les jours» «Plus d'intérêt auprès de chacune». «Une vraie reconnaissance de notre travail par les autorités (papier, CFC, diplôme) et un meilleur salaire».
Meilleure prise en compte du temps de travail	«Par exemple le calcul des horaires quand on va chercher ou accompagner les enfants à l'école, heure de départ de la maison ou d'arrivée ?». «Meilleur salaire et meilleure indemnisation des repas, je travaille avec des enfants d'âge scolaire et dès 10-11 ans ils mangent vraiment beaucoup».
Mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence	«On ne peut pas confier les enfants à quelqu'un de notre entourage, une ligne téléphonique d'urgence et une mise en place pour des situations d'urgence telles que malaise....» «Qu'il y ait une permanence téléphonique pour les urgences».

3.6 Satisfaction générale, besoins et projets d'avenir

Soutiens et besoins des AFJ

Trois dimensions principales ressortent concernant les différentes formes de soutien qui aident les AFJ dans leur pratique professionnelle au quotidien (cf. Figure 3.44). Il est intéressant de noter que les AFJ trouvent leurs ressources dans les échanges et les interactions avec les enfants eux-mêmes (65%), ce qui peut être interprété comme un signe de l'intérêt porté au métier par une majorité. Par ailleurs, les parents sont identifiés comme des acteurs clés facilitant le travail des AFJ (61%), tout comme les formations continues auxquelles elles ont accès (61%). Viennent ensuite les échanges avec les coordinatrices de la structure (49%) ainsi que ceux avec les autres AFJ (45%).

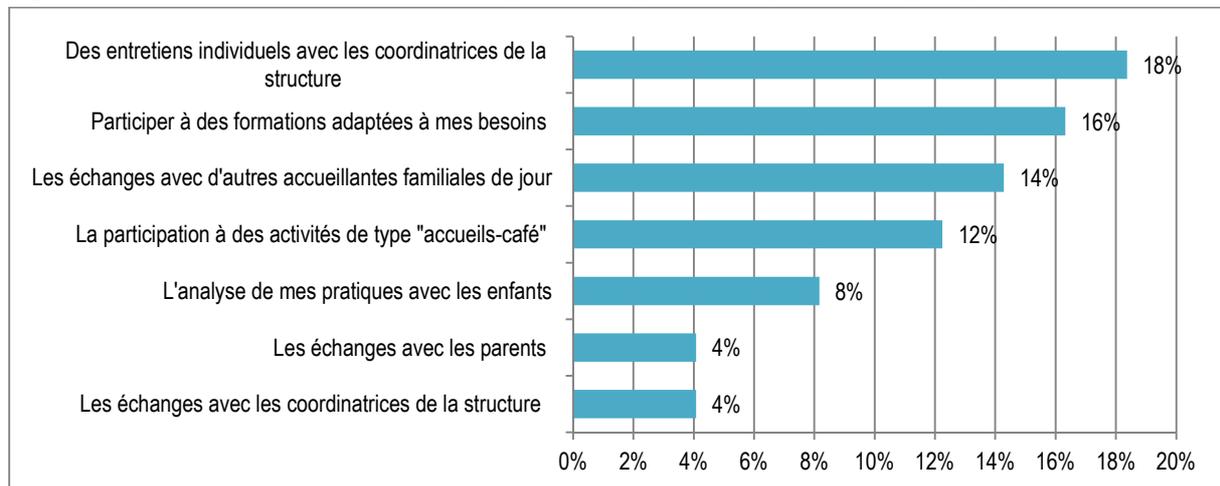
Figure 3.44 Avis des accueillantes familiales de jour sur ce qui les aide principalement dans leur pratique professionnelle



N.B. Les accueillantes pouvaient donner plusieurs réponses.

Concernant les éléments qui manquent aux AFJ dans leur pratique professionnelle, une minorité d'AFJ ont identifié des dimensions qui pourraient, selon elles, être renforcées (cf. Figure 3.45). Il s'agit principalement d'entretiens individuels avec les coordinatrices de la structure (18%), la participation à des formations adaptées à leurs besoins (16%), des échanges avec d'autres AFJ (14%), ainsi que la participation à des activités de type «accueils-café» (12%).

Figure 3.45 Avis des accueillantes familiales de jour sur ce qui leur manque dans leur pratique professionnelle

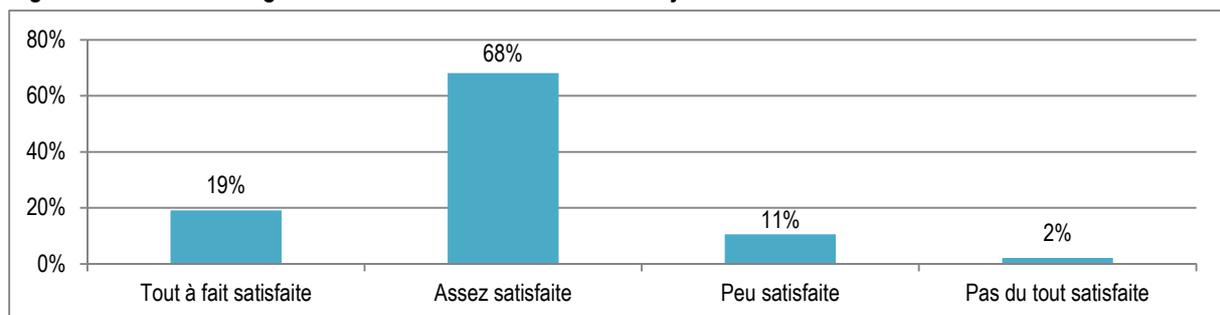


N.B. Les accueillantes pouvaient donner plusieurs réponses. Parmi les autres réponses possibles qui n'ont pas été sélectionnées par les répondantes : «Les échanges / les interactions avec les enfants».

Satisfaction générale

Les AFJ se disent globalement satisfaites de leur activité au sein de la structure AFJ-GSO (68% des répondantes sont assez satisfaites et 19% tout à fait satisfaites) (cf. Figure 3.46).

Figure 3.46 Satisfaction globale des accueillantes familiales de jour concernant leur travail

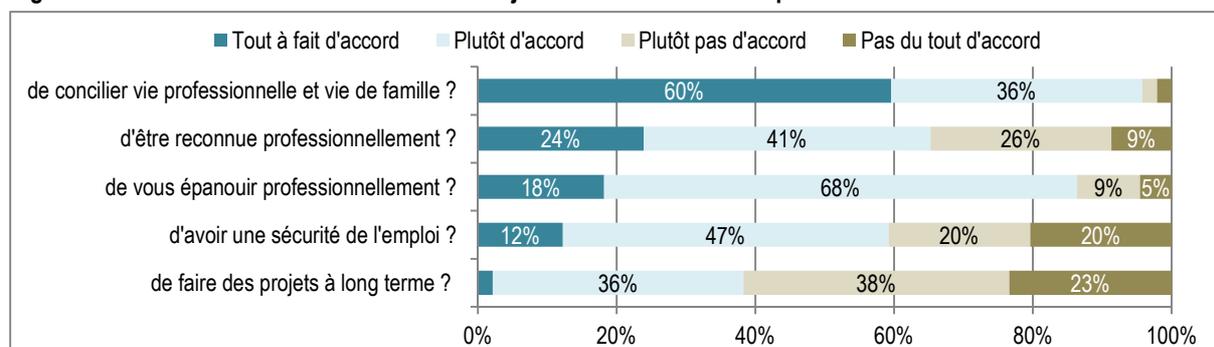


La quasi-totalité des AFJ s'accorde pour dire que leur activité leur permet de concilier vie professionnelle et vie de famille (96%). Pour rappel, la conciliation est l'une des raisons principales avancées pour expliquer le choix d'exercer cette activité (cf. Figure 3.47 et section 3.2). Par ailleurs, une majorité considère que cette activité leur permet de s'épanouir professionnellement (86%). Par contre, pour environ un tiers des AFJ (35%), cette activité ne leur permet pas de se sentir reconnues professionnellement. Le besoin de reconnaissance concerne probablement à la fois une reconnaissance à un niveau «symbolique» des compétences nécessaires et des responsabilités des AFJ, et la reconnaissance salariale de ces compétences (cf. section 3.5 et l'extrait d'entretien ci-dessous).

Mais je trouve que ce n'est pas un luxe. Avec la conjoncture actuelle, avec ce qu'on nous demande parce que voilà, il y a les jeux le matin, les promenades, il faut les... Il y a quand même une sacrée responsabilité, il y a le change, il a la préparation des repas, il y a les faire manger

tous, qu'ils aient... Voilà après si on veut faire ça vraiment bien, c'est ce que je fais parce que je trouve que c'est très important... Qu'ils aient tous bien mangé, ça prend du temps, ça prend de l'énergie. Et des fois on se dit : «Mais pour cinq francs, mais je suis conne ! (rires) Pourquoi je me donne tant de peine ?». Voilà, mais c'est très bien. Et des fois on a... Alors, je dirais c'est bête mais le salaire démotive. [...] S'il y avait un petit plus, c'est vrai que c'est très encourageant. Alors, on dit que c'est professionnel, que ça va être reconnu, mais ça doit être aussi reconnu au niveau salaire. Mais ça tout le monde le dit. (AFJ 1)

Figure 3.47 Avis des accueillantes familiales de jour : «Votre travail vous permet-il...»



Pour plus du tiers des AFJ (40%), cette activité ne leur donne pas une sécurité de l'emploi, et pour 61% des répondantes, cette activité ne permet pas de faire des projets à long terme. Ce dernier élément est sans doute à mettre en relation avec les dimensions problématiques identifiées précédemment, notamment les salaires jugés insatisfaisants, le sous-emploi de certaines AFJ dû au faible nombre d'enfants et/ou d'heures d'accueil, ainsi que les incertitudes quant au revenu qui pourra être généré d'une année à l'autre (cf. également la section 3.3.). On peut relever que d'autres éléments qui touchent au sens et à l'intérêt attribué par les AFJ à leur activité et à leur relation avec les enfants accueillis compensent, dans une certaine mesure, les aspects financiers et l'insécurité ressentie, comme le suggère l'extrait ci-dessous. Ce mécanisme est similaire à ceux observés dans d'autres métiers du *care* peu rémunérés où la vocation joue un rôle important (Unterreiner, 2017).

Alors voilà, il y a le désagrément comme on disait. Salaire, les heures, c'est fatiguant par contre, ça il faut le dire. Il faut beaucoup de patience, mais je trouve que les enfants sont tous uniques. C'est tellement merveilleux de voir cette progression. Voilà, je les suis depuis qu'ils sont tout petits. Donc j'en ai un qui vient de commencer qui a 1 an... Enfin... Mais je trouve que non, c'est merveilleux. Et puis, il y a des sorties magnifiques, puis de voir la progression de chacun... Non, c'est... Ça c'est le cadeau, c'est le salaire. Non, sinon je pense que je ne le ferais pas. Il faut aimer l'enfant, il faut avoir de la patience, puis moi je suis passionnée parce que je suis quelqu'un de passionné donc s'il y a quelque chose qui me plaît dans la nature je vais partager. Et puis eux ils partagent et puis les parents sont très contents parce qu'ils voient que leur enfant, il progresse. (AFJ 1)

Perspectives d'avenir des AFJ

Près des trois quarts (72%) des répondantes envisagent de continuer leur activité au sein de l'AFJ-GSO d'ici deux années (cf. Figure 3.48). Quelques AFJ sont proches de l'âge de retraite et vont donc arrêter cette activité (13%), alors que d'autres pensent reprendre une formation (6%) ou travailler comme accueillantes avec un statut d'indépendante (6%). Dans l'ensemble ces cas sont minoritaires, ce qui indique que la plupart des répondantes envisagent leur activité d'accueillantes à moyen terme.

Lorsqu'elles envisagent de changer, la principale raison amenée par les AFJ concerne la rémunération jugée trop faible (91%), et dans une moindre mesure le manque de perspectives d'évolution professionnelle (55%), ainsi que le manque de reconnaissance (36%) (cf. Figure 3.49).

[...] chaque fin d'année je pense à chercher du travail ailleurs parce que c'est toujours l'angoisse, mais après du moment que les choses s'arrangent, c'est clair qu'après je n'y pense plus jusqu'en septembre. (AFJ 2)

Figure 3.48 Projet d'avenir des accueillantes familiales de jour : où vous voyez-vous dans deux ans ?

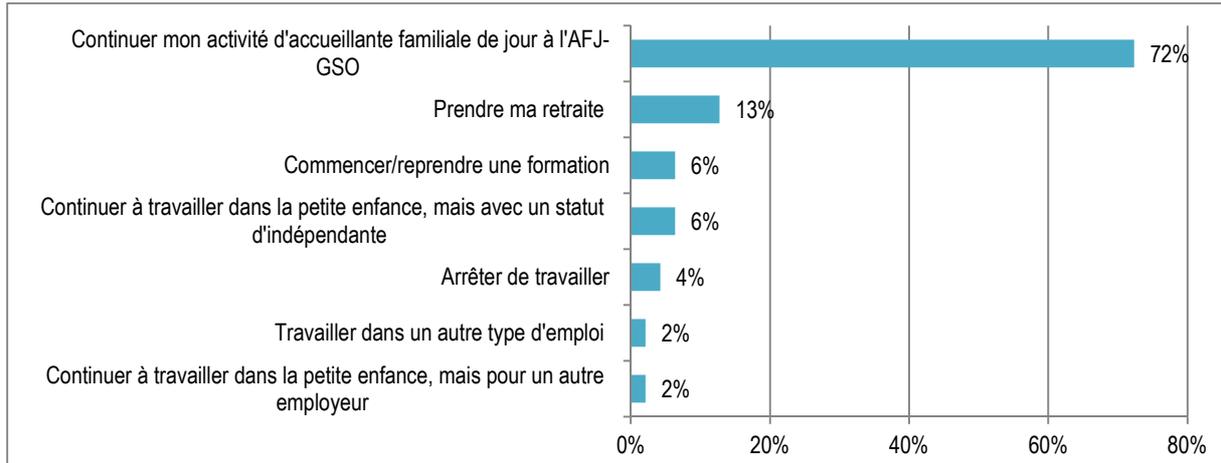
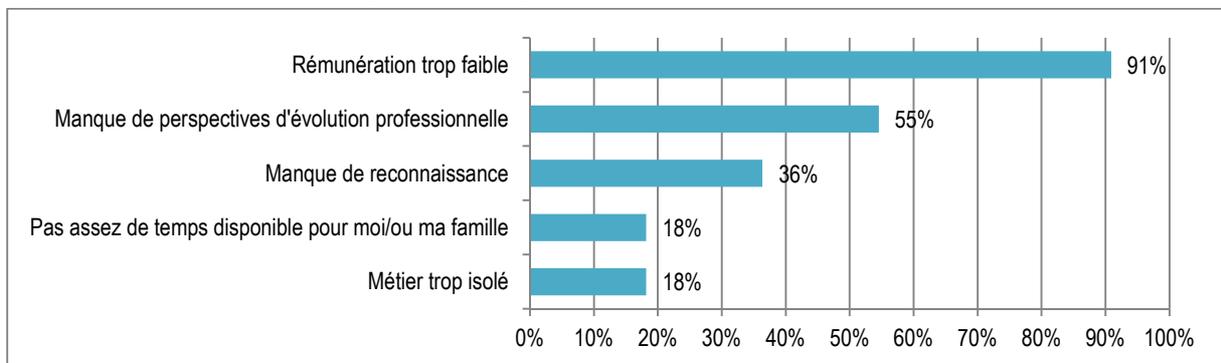


Figure 3.49 Raison en cas de changement envisagé (N=33)



N.B. Les accueillantes pouvaient donner plusieurs réponses. Parmi les autres réponses possibles qui n'ont pas été sélectionnées par les répondantes : «Je n'ai plus la patience nécessaire pour travailler auprès d'enfants» ; «Ma famille souffre des contraintes de ce métier» ; «Métier trop contraignant».

3.7 Résumé du côté des accueillantes familiales de jour

Profil des accueillantes familiales de jour

- Toutes les accueillantes sont des femmes. Ce constat s'inscrit dans le contexte plus large de la prise en charge de la petite enfance qui est très majoritairement féminisé.
- La plupart des accueillantes sont dans la deuxième partie de leur vie professionnelle ; en effet, les deux tiers d'entre elles ont 45 ans ou plus (âge moyen 48 ans).
- À une exception près, toutes les accueillantes sont mères. Bien que la plupart connaissent une situation familiale stable – 67% vivent en couple avec enfant(s) – on peut relever que 21% sont en situation de monoparentalité.
- Au moment de l'enquête, 10% des accueillantes vivent au moins avec un enfant de moins de 4 ans dans le même ménage, 33% avec un enfant âgé entre 4 et 11 ans, 43% avec un enfant de plus de 12 ans et 13% vivent sans enfants. On peut en déduire que l'activité d'AFJ représente pour seulement un peu moins de la moitié des accueillantes un moyen de garde pour leurs propres enfants, c'est-à-dire celles ayant des enfants d'âge préscolaire ou des enfants en âge de fréquenter l'école primaire.
- La plupart des AFJ vivent dans un ménage à bas revenu, bien que les trois quarts de leurs conjoints soient également actifs professionnellement. Pour 78% des accueillantes, le revenu mensuel brut du ménage est inférieur à 8'000 francs, et pour 50% d'entre elles il est inférieur à 6'000 francs. Seules 21% des AFJ vivent dans un ménage dont le revenu est supérieur à 8'000 francs.
- Le niveau de formation des accueillantes est relativement bas : 46% ont un diplôme de niveau secondaire et 40% sont sans formation achevée. Ce constat est sans doute à mettre en relation avec l'absence de qualifications demandées pour obtenir l'autorisation à exercer le métier d'AFJ.
- Deux tiers des AFJ sont Suisses ou binationales. Le français est la langue parlée à la maison dans la quasi-totalité des cas et dans 56% des cas, une autre langue est également parlée.

Entrée dans le métier d'accueillante familiale de jour

- Deux voies principales menant à l'activité d'AFJ sont identifiées : pour certaines, elle intervient après une période au foyer dédiée aux enfants et marque l'entrée dans le monde professionnel ou la reprise d'une activité (45% des répondantes), alors que pour d'autres il s'agit d'une réorientation professionnelle après l'exercice d'activités dans d'autres domaines (39%).
- Deux raisons principales sont évoquées par les AFJ en ce qui concerne les facteurs qui les ont décidées à exercer cette activité : la conciliation d'une activité rémunérée avec leur vie familiale (75%) ainsi que l'intérêt porté à ce métier (63%).
- On observe une grande variété concernant l'ancienneté des accueillantes : 29% ont obtenu leur agrément auprès du SASAJ il y a moins de 5 ans, 27% entre 5 et 9 ans, 31 % entre 10 et 19 ans et 13% il y a 20 ans ou plus.
- La formation initiale pour obtenir l'agrément est jugée satisfaisante par l'ensemble des AFJ (96%). On peut relever qu'environ la moitié des accueillantes ont envisagé de faire une formation certifiante dans la petite enfance (10% ont l'intention de commencer). C'est sans doute le signe d'un besoin de reconnaissance par les AFJ, notamment au niveau salarial, mais également d'un souhait d'approfondir leurs connaissances. Ceci est confirmé par la participation et l'intérêt des AFJ pour les formations continues proposées par la structure AFJ-GSO.
- Enfin, les visites d'évaluation du SASAJ sont généralement vécues de façon positive : 71% des AFJ considèrent qu'il s'agit d'un temps d'écoute et de conseil (71%). L'organe de contrôle est donc plutôt perçu comme une ressource, et il participe probablement d'un sentiment de reconnaissance parmi les AFJ de la qualité et du professionnalisme de leur travail.

Activité professionnelle des accueillantes familiales de jour

- Un peu plus de la moitié des accueillantes font l'équivalent d'un temps plein : 58% travaillent 40 heures ou plus et parmi elles, 26% atteignent le seuil maximal de 50 heures/semaine. Parmi celles pour qui l'activité d'AFJ représente un temps partiel, 28% travaillent entre 20 et 39 heures et seulement 15% travaillent moins de 20 heures. L'accueil familial de jour représente donc une activité principale pour bon nombre d'accueillantes.
- La plupart des accueillantes ont une autorisation pour l'accueil de deux (31%), trois (29%) ou quatre enfants (23%). Plusieurs n'atteignent pas leur pleine capacité théorique. Pour certaines, il s'agit d'un choix alors que pour d'autres, c'est une forme de sous-emploi. On peut relever que le décalage entre accueil théorique et accueil effectif existe également dans d'autres contextes. Il est spécifique à ce métier qui est marqué par des périodes plus ou moins longues de vacances de places entre différents contrats, en particulier chez les indépendantes.
- En moyenne environ 6 accueillantes sur 10 sont satisfaites du nombre d'enfants accueillis et du nombre d'heures travaillées. En revanche, 40% des répondantes souhaiteraient garder plus d'enfants et 33% souhaiteraient travailler plus d'heures. Ceci soulève les difficultés parfois rencontrées par la structure de coordination à faire coïncider les besoins des familles et les disponibilités des AFJ.
- L'accueil en dehors des horaires convenus et les heures supplémentaires sont rares, indiquant que les conditions fixées dans les contrats d'accueil sont globalement respectés par les parents.
- Les revenus tirés de l'activité d'AFJ sont globalement modestes, quand bien même un peu plus de la moitié des AFJ travaillent à temps plein. En effet, deux tiers des AFJ ont un revenu inférieur à 2'000 francs par mois (pour 35% il est inférieur à 1'000 francs par mois et pour 31% il se situe entre 1'001 et 2'000 francs). Environ un quart gagnent entre 2'001 et 3'000 francs (24%), 8% entre 3'001 et 4'000 francs et 2% entre 5'001 et 6'000 francs.
- Un peu plus de la moitié des AFJ (56%) considèrent le revenu tiré de leur activité comme étant indispensable pour leur ménage, alors que pour 31% il est complémentaire et pour 13% il s'agit d'un revenu de confort. Ce résultat interroge lorsqu'on le met en perspective avec un des critères d'évaluation du SASAJ pour délivrer l'agrément qui veut que les revenus généraux permettent à la famille de subsister sans cette activité. Ce critère ne peut, semble-t-il, plus être appliqué en tant tel aujourd'hui, ce qui témoigne sans doute d'une évolution de cette activité. Il révèle par ailleurs à la fois une représentation genrée de la famille (sur le modèle du «*male breadwinner*» dans lequel l'homme est le seul apporteur de revenu du ménage) et une ambiguïté des pouvoirs publics, qui ne reconnaissent que partiellement l'accueil familial de jour comme un métier puisque les accueillantes ne sont pas censées pouvoir en vivre.

Le vécu des accueillantes familiales de jour

- L'appréciation des AFJ de leur activité est globalement très positive. Elles sont majoritairement d'accord pour considérer leur travail comme plaisant, intéressant, indépendant, diversifié, créatif, constructif, valorisant, stimulant, dynamisant et organisé.
- Une partie des AFJ relèvent des aspects potentiellement plus négatifs, notamment le caractère solitaire (55% des AFJ), stressant (43%) et routinier (33%) de leur activité, le travail usant (34%) et fatiguant (55%) avec les enfants et complexe avec les parents (35%). Ces vécus sont sans doute à mettre en perspective avec la dimension relationnelle et émotionnelle du travail d'AFJ, caractéristique des métiers du *care* en général.
- Les AFJ mettent en valeur les différents types de compétences nécessaires pour exercer leur métier. Ces compétences relèvent tant d'un savoir-être (principalement «l'écoute» : 76% des AFJ) et d'un savoir-faire pratique («organisation» : 53%), que d'un savoir «savant» («la connaissance du développement des enfants» : 45%). Pour une majorité d'accueillantes, les compétences nécessaires pour la prise en charge d'enfants vont donc clairement au-delà de l'expérience acquise par le fait d'avoir eu ses propres enfants (relevé par seulement 27% des AFJ).

- La quasi-totalité des AFJ considèrent que leur rôle est essentiel pour garantir la sécurité des enfants (90%) et une majorité considère qu'il est essentiel pour leur développement global (62%) et leur bien-être affectif (60%). Ces perceptions sont cohérentes avec les attentes exprimées par les familles. Elles révèlent sans doute les spécificités d'une prise en charge de type individuel.
- Dans l'ensemble, la plupart des accueillantes considèrent que leur métier a une bonne ou assez bonne réputation. On peut tout de même relever qu'un quart d'entre elles considèrent que du point de vue de la population, leur métier a une assez mauvaise réputation.

Rapport avec la structure de coordination et son fonctionnement

- Près de la moitié des AFJ (45%) sont employées par la structure AFJ-GSO depuis sa création, soit huit ans. Pour 30% d'entre elles, l'engagement s'est fait entre quatre et sept ans en arrière, et pour 25%, il y a moins de quatre ans. Le réseau est le moyen le plus fréquent par lequel les AFJ ont eu connaissance de la structure : pour 49% d'entre elles, une personne de leur entourage était elle-même accueillante.
- Les AFJ sont globalement satisfaites de la relation de travail avec la structure de coordination : plus de 80% des répondantes la considèrent comme agréable, utile, nécessaire, constructive, facile et valorisante.
- Les AFJ sont totalement satisfaites en ce qui concerne les activités réalisées au quotidien par la structure : diffusion d'informations, gestion administrative, organisation d'activités, offre de formations continues. Elles relèvent en particulier que la facturation par la structure facilite leur relation avec les familles placeuses. Elles sont également globalement satisfaites du soutien apporté en cas de difficultés avec les parents et les enfants.
- La participation aux accueils-café varie grandement entre les AFJ. Par exemple, un quart ne s'y rendent jamais alors que 21% y vont au moins une fois par semaine. Les raisons de la non-participation sont principalement d'ordre pratique : les horaires (50% des AFJ) ou les jours (27%) ne conviennent pas, le lieu de l'accueil-café est trop éloigné (23%). Les suggestions d'amélioration des accueils-café concernent leur fréquence, la taille des locaux et leur emplacement.
- Deux tiers des accueillants considèrent les accueils-café tant comme des espaces de jeux pour les enfants que des lieux de rencontre avec les autres AFJ. Environ 60% des AFJ seraient favorables à davantage d'espaces de socialisation (en plus des accueils-café) : 29% en accueil libre et 32% avec des activités organisées.
- L'ensemble des accueillantes estiment que l'offre de formation et les thématiques abordées (en particulier la sécurité et la prévention) sont intéressantes et utiles pour leur pratique. Les quelques suggestions d'amélioration portent sur la fréquence, la durée ou le niveau d'approfondissement des formations et leur renouvellement.
- Au cours de l'année scolaire précédente, 88% des répondantes avaient participé à au moins une formation continue (parmi elles : 35% à une formation, 56% à deux formations et 9% à trois formations ou plus). Près de deux tiers des AFJ sont satisfaites de ces opportunités de formation et ne souhaitent pas davantage d'espaces d'échange sur leur pratique professionnelle. En revanche, 16% des répondantes seraient favorables à des groupes d'analyse de pratiques professionnelles et 19% seraient intéressées par des conférences thématiques.
- Les conditions d'emploi par la structure AFJ-GSO ne reçoivent pas toutes la même appréciation. Une majorité de répondantes sont satisfaites des congés et vacances, des horaires de travail, du 13^e salaire ainsi que des assurances sociales, ce qui reflète probablement la satisfaction de bénéficier des avantages d'une activité salariée. En revanche, le salaire horaire est jugé insatisfaisant par une large majorité (86%). Par ailleurs, un peu plus de la moitié des répondantes (54%) sont peu ou pas du tout satisfaites de l'indemnisation des repas et des collations. Les suggestions d'amélioration concernent principalement la revalorisation du salaire, l'augmentation du nombre d'enfants proposés par la structure, davantage de sécurité quant au revenu d'une année à l'autre et davantage de soutien et de reconnaissance du travail des AFJ.

- La perception de la stabilité du revenu varie en fonction de son statut dans le ménage : pour environ deux tiers des AFJ dont le revenu tiré de l'activité est complémentaire ou de confort, celui-ci est jugé assez stable, alors que parmi celles dont le revenu est indispensable, 37% le considèrent très fluctuant et 26% assez fluctuant.

Satisfaction générale, besoins et projets d'avenir

- Les accueillantes familiales de jour se disent globalement satisfaites de leur activité au sein de la structure AFJ-GSO : 68% des répondantes sont assez satisfaites et 19% tout à fait satisfaites.
- Les AFJ trouvent principalement leurs ressources dans les échanges et les interactions avec les enfants (65%), avec les parents (61%), ainsi que dans les formations continues auxquelles elles participent (61%).
- La quasi-totalité des AFJ s'accordent pour dire que leur activité leur permet de concilier vie professionnelle et vie de famille (96%) et de s'épanouir professionnellement (86%). Par contre, pour environ un tiers des AFJ (35%), cette activité ne leur permet pas de se sentir reconnues professionnellement, probablement en lien avec la question salariale. Pour plus du tiers des AFJ (40%), cette activité ne leur donne pas une sécurité de l'emploi et pour 61% des répondantes, cette activité ne leur permet pas de faire des projets à long terme. Ces résultats laissent penser que malgré un engagement formel par la structure AFJ-GSO, bon nombre d'AFJ ressentent leur situation professionnelle comme relativement précaire et incertaine.
- Malgré cela, près des trois quarts (72%) des répondantes envisagent de continuer leur activité au sein de l'AFJ-GSO d'ici deux années. Ce résultat révèle entre autres le sens et l'intérêt attribué par une majorité d'accueillantes à leur activité. Les autres AFJ envisagent de prendre leur retraite (13%), de reprendre une formation (6%), de travailler comme indépendante (6%), d'arrêter de travailler (4%), ou encore de travailler dans un autre type d'emploi (2%) ou pour un autre employeur (2%).
- La principale raison qui pourrait amener les AFJ à changer d'activité concerne la rémunération jugée trop faible (91%), et dans une moindre mesure le manque de perspectives d'évolution professionnelle (55%) et le manque de reconnaissance (36%).

4. Discussion et éléments de réflexion

Les familles ayant recours à une accueillante familiale de jour travaillant au sein la structure de coordination AFJ-GSO sont globalement satisfaites de la prise en charge de leur enfant et des prestations délivrées par la structure de coordination. Quant aux accueillantes familiales de jour, elles sont aussi globalement satisfaites d'exercer leur métier au sein de la structure de coordination AFJ-GSO.

Toutefois, si autant les familles placeuses que les AFJ de la structure de coordination AFJ-GSO considèrent que l'accueil familial de jour fait partie de l'offre globale de places d'accueil proposée dans le domaine de la petite enfance par les communes (cf. Figure 3 de l'annexe 1 et Figure 11 de l'annexe 2), les attentes et les besoins exprimés par les familles placeuses et les AFJ relèvent à la fois les spécificités et la complexité de ce type d'accueil et sa place particulière dans le champ de la petite enfance.

D'une part, la délégation de la prise en charge d'un enfant à une seule personne requiert la construction à minima d'une relation de confiance entre la famille placeuse et l'AFJ. Lorsque les AFJ sont employées par une structure encadrante, cette dernière joue un rôle fondamental car si, d'un côté, elle peut rassurer les parents et participer au processus de construction de cette confiance, d'un autre côté les parents ne choisissent en principe pas l'AFJ qui prendra en charge l'enfant. De surcroît, ce processus doit être réalisé dans un contexte où la prise en charge collective et institutionnelle des enfants, autrement dit la crèche, jouit d'une image plus favorable que l'accueil familial de jour dans les représentations collectives.

D'autre part, le profil des AFJ et le statut que cette activité représente pour elles ont évolué. C'est en tout cas la situation pour les AFJ de la structure de coordination AFJ-GSO, au regard des représentations collectives existantes sur cette activité – femme ayant de jeunes enfants exerçant cette activité de manière temporaire et tirant un revenu d'appoint de cette activité. Si l'accueil familial de jour reste une activité genrée, exclusivement féminine, la majorité des AFJ de la structure de coordination AFJ-GSO se situent dans la deuxième partie de leur vie professionnelle (45 ans ou plus). Elles sont nombreuses à avoir des enfants qui ont plus de 12 ans ou qui n'habitent plus le domicile familial. Elles exercent cette activité depuis un certain nombre d'années et tirent de celle-ci un revenu qui est indispensable pour leur ménage, même si ce revenu reste la plupart du temps très modeste. De surcroît, les AFJ ne se reconnaissent pas ou plus dans la représentation que leur travail reposerait uniquement sur des compétences issues de l'expérience en tant que mère, mettant en avant les compétences relationnelles et organisationnelles dont elles font usage pour exercer leur métier ainsi que des savoirs professionnels. Elles ont d'ailleurs un intérêt marqué pour la formation continue et ont un besoin de reconnaissance, notamment par une revalorisation salariale (évolution professionnelle).

Concernant les compétences des AFJ, les familles placeuses rejoignent les AFJ à ce sujet, l'expérience de mère n'étant pour les familles pas une condition nécessaire et pas la principale compétence qu'elles attendent de la part des AFJ ; elles privilégient plutôt les compétences relationnelles et «savantes», et l'expérience métier de la garde d'enfants.

En conclusion, les familles placeuses ou les futures familles placeuses ont besoin d'être rassurées, notamment du professionnalisme des AFJ. Les AFJ ont besoin d'être reconnues et valorisées en tant que professionnelles de la petite enfance. Et plus globalement, l'accueil familial de jour a probablement besoin d'être valorisé et reconnu, à l'instar de la crèche, comme un mode d'accueil où l'enfant va bénéficier d'un accueil de qualité dans un environnement sécurisé, bienveillant et favorable à son développement.

Pistes de réflexion

Les propositions figurant ci-après sont données uniquement à titre indicatif. Elles se fondent sur

- les éléments recueillis lors de l'enquête par questionnaire des familles ou des AFJ,
- les propositions articulées par les personnes interviewées,
- les recherches existantes dans le domaine.

Les pistes ci-après proposent quelques éléments qui pourraient permettre d'améliorer la prestation de prise en charge au quotidien, notamment sur le plan opérationnel. Ces éléments peuvent aussi permettre de promouvoir en amont la qualité de la prestation auprès des familles.

Améliorer la prestation
<ul style="list-style-type: none">➤ Améliorer les possibilités de remplacements (p. ex. créer des duos d'AFJ ou prévoir une AFJ remplaçante)➤ «Systématiser» un retour de part de l'AFJ sur le déroulement de la journée et l'enfant auprès des familles➤ Moments d'accueil collectifs :<ul style="list-style-type: none">○ Augmenter et diversifier les possibilités de participer à des moments d'accueil en collectif (plus de lieux, des horaires plus variés, des locaux plus adaptés, accueil libre ou organisé)○ Favoriser la fréquentation des moments d'accueil en collectif en les promouvant régulièrement auprès des parents et des AFJ, en particulier quand les enfants sont un peu plus âgés○ Evaluer l'opportunité d'une obligation de participer à des moments d'accueil en collectif selon des modalités à définir (fréquence et en fonction de l'âge de l'enfant par exemple)➤ Construire des interactions avec les crèches➤ Inclure cette prestation dans la problématique de la transition préscolaire-scolaire et dans les dispositifs déjà existants favorisant cette transition➤ Mettre à disposition des AFJ du matériel pédagogique pour les activités (ou prévoir une indemnisation)➤ Faciliter l'accès aux ludothèques des communes pour les AFJ

Les pistes ci-après proposent quelques éléments qui pourraient permettre d'améliorer la communication sur la prestation auprès des familles, dans le but d'explicitier notamment le cadre de celles-ci aux parents et ainsi de rassurer en amont les parents sur la qualité de la prestation.

Améliorer la communication sur la prestation auprès des familles (rassurer les familles)
<ul style="list-style-type: none">➤ Expliciter le rôle de la structure de coordination et son impact en tant qu'employeur sur la qualité de la prestation délivrée par les AFJ (décharge administrative, soutien aux AFJ – notamment pédagogique, possibilité de suivre des formations continues, rôle de médiation et soutien aux familles si un désaccord se fait jour entre les parents et l'AFJ)➤ Rappeler que les AFJ sont agrémentées et soumises à la surveillance des autorités cantonales, qu'elles ont dû suivre une formation obligatoire pour obtenir cette autorisation à exercer ce métier➤ Mettre en avant l'expérience et les compétences des AFJ relatives à la prise en charge de jeunes enfants (années d'expérience, soutien pédagogique, formation continue obligatoire et financée par la structure de coordination)➤ Clarifier auprès des parents certains éléments concernant les conditions de travail des AFJ, notamment les défraiements pour les repas et les collations et que ce que paient les parents ne correspond pas à ce que perçoit l'AFJ➤ Rendre visible la possibilité pour les enfants de participer à des moments d'accueil collectif et expliciter les bénéfices attendus pour les enfants et les AFJ➤ Prévoir une communication des éléments susmentionnés en plusieurs fois ou de façon répétée

Les pistes ci-après proposent quelques éléments qui pourraient permettre de renforcer le professionnalisme des AFJ et la qualité de la prestation. Ces éléments peuvent aussi permettre de promouvoir en amont le professionnalisme des AFJ et la qualité de la prestation auprès des familles.

Renforcer le professionnalisme des AFJ (valoriser les AFJ et améliorer de la qualité de la prestation)
<ul style="list-style-type: none">➤ Expliciter les spécificités de la délégation de la prise en charge d'un enfant à une seule personne et les craintes éventuelles des parents liées aux prises en charge de type individuel➤ Associer les AFJ au processus de construction de la confiance entre elles et les familles et de l'importance de leur rôle➤ Aider les AFJ à évaluer le besoin des parents d'avoir un retour sur la journée et à le formaliser➤ Prévoir un entretien annuel ou bisannuel avec les AFJ comme pour des employés d'une entreprise publique ou privée dans une optique de valorisation professionnelle (ce qui peut aussi se communiquer et rassurer les parents)➤ Élaborer un «Guide des bonnes pratiques professionnelles» dans une optique de valorisation professionnelle et de qualité de la prestation délivrée (ce qui peut aussi se communiquer et rassurer les parents)➤ Continuer à promouvoir la formation continue et envisager des formations de niveau plus approfondi

Enfin, lors de la présente étude, un certain nombre de problématiques et d'enjeux liés notamment au statut des AFJ et à leur professionnalisation sont ressorties. Ils peuvent faire l'objet d'une discussion menée par l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest ; certaines questions et enjeux dépassent toutefois le cadre propre de la structure de coordination.

Améliorer les conditions de travail des AFJ (valoriser les AFJ et améliorer de la qualité de la prestation)
<ul style="list-style-type: none">➤ La prise en compte du temps de travail des AFJ et notamment les temps de préparation, rangement, déplacement.➤ L'indemnisation pour les repas et collations en prenant en compte l'évolution du coût de la vie et des attentes parentales➤ La revalorisation des conditions salariales des AFJ (p. ex. augmentation du salaire horaire brut par enfant, introduction d'un mécanisme salarial comme une échelle de traitement en fonction de l'expérience)➤ Les modalités de rémunération des AFJ et une éventuelle distinction entre celles pour lesquelles l'accueil familial est une activité accessoire et celles qui en font une activité principale➤ La valorisation de l'expérience et de la formation des AFJ (p. ex. reconnaissance des acquis, accès à une formation certifiante en cours d'emploi)
Renforcer la structure de coordination
<ul style="list-style-type: none">➤ Des entretiens individuels avec les familles ; un ou deux mois après le début d'une nouvelle prise en charge, une fois par an selon le besoin des familles, la dernière année avant le début de l'école dans une optique transition préscolaire-scolaire➤ L'identification des enfants à besoins éducatifs particuliers et l'orientation des familles vers les instances pertinentes➤ Des collaborations, selon les besoins, avec des professionnels ayant des compétences spécifiques (psychomotricienne, infirmier-ère, spécialiste en médiation, etc.) et la formation des membres de la structure (p. ex. en médiation)➤ Les ressources humaines et financières de la structure de coordination en fonction des orientations et développements choisis à mettre en place
Faire évoluer la réglementation de l'activité des AFJ
<ul style="list-style-type: none">➤ Les critères d'évaluation pour l'obtention de l'agrément en lien avec la situation économique de la famille de l'AFJ➤ La demande élevée de prise en charge pour les enfants de moins de 18 mois en considérant le nombre d'enfants maximum accueillis, autorisés selon l'âge, et une rémunération des AFJ selon l'âge des enfants.➤ L'adéquation concernant les horaires d'accueil souhaités par les parents et ceux proposés par les AFJ en lien avec le taux de fréquentation minimum requis par la structure pour l'accueil d'un enfant.

Bibliographie

- Alberola, E. (2009). La professionnalisation des assistantes maternelles : un processus en cours. *Politiques sociales et familiales*, n°97, 2009. pp. 71-76.
- Aballéa, F. (2005). La professionnalisation inachevée des assistantes maternelles. *Recherches et Prévisions*, n°80, 2005. Acteurs et politiques de la petite enfance. Permanences et mutations. pp. 55-65.
- Bouve, C. (2007). Le choix d'une assistante maternelle : de la rumeur à la confiance. *Enfances & Psy* 2007/4 (n° 37). pp. 127-132.
- Clément, J. Nicolas, M. (2009). Opinions et satisfaction des parents vis-à-vis des modes de garde. *L'e-ssentiel*, 2009, n°82.
- Collet, Anaïs, et al. (2016). *Les arrangements conjugaux autour des modes de gardes : arbitrages sous contraintes et effets de socialisation*. Rapport final. DREES, Juillet 2016.
- Garnier, P. (2015). «L'impératif de 'socialisation' : points de vue de parents sur la vie en collectivité des tout-petits». *SociologieS* [En ligne]. <http://journals.openedition.org/sociologies/5128>
- Jaunin, A., Martz, L. (2018). La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018. *Focus n°16*, décembre. Genève : Observatoire cantonale de la petite enfance/Service de la recherche en éducation (OCPE/SRED).
- Observatoire de la Famille du Gard (2012). *Les assistantes maternelles dans le Gard : un métier, des profils*. Observatoire de la Famille du Gard.
- SRED (2007). *L'enseignement à Genève. Indicateurs clés du système genevois d'enseignement et de formation* (p. 68). Genève : Service de la recherche en éducation (SRED).
- Ulmann, A.-L., Betton, E., & Jobert, G. (2011). L'activité des professionnelles de la petite enfance. *Dossier d'études Le CNAM - Centre de recherche sur le travail et le développement*, 145, 88.
- Ulmann, A.-L. (2012). Le travail émotionnel des professionnelles de la petite enfance. *Politiques sociales et familiales*, 109(1), 47-57. doi:10.3406/caf.2012.2883
- Unterreiner, A. (2017). Revue de littérature sur les assistantes maternelles. Position sociale, conditions de travail et d'emploi et quotidien. *Cnaf- DSER*, 197, 68.
- Virot, P. (2017). Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes. *Études et Résultats*, n°1014, Drees, juin.
- Vroylandt, T. (2016). Les assistantes maternelles gardent 8% d'enfants de plus en 2014 qu'en 2010. *Études et Résultats*, Drees, 978, 1-6.

Bibliographie complémentaire

- Alberola E., Momic, M. (2008). Le métier d'assistante maternelle. *Études et Résultats*, n° 636, Drees, mai.
- Alberola, E., Angotti, M. (2008). Evaluation des Relais Assistantes Maternelles. *Dossier d'étude du Crédoc*, n°110. Paris : CNAF.
- Alberola, E. (2014). Les maisons d'assistants maternels (MAM) : opportunité et complexité du renouveau de l'activité d'assistant maternel. *Cahier de recherche du Crédoc*, n°C318, décembre.

- Bloch, F., Buisson, M. (2003). Mesures politiques et division sociale du travail entre femmes : la garde des enfants par les assistantes maternelles. *Cahiers du Genre* 2003/1 (n° 34), p. 193-216.
- Cartier, M., d'Halluin, E., Lechien, M-H., Rousseau, J. (2012). La «sous-activité» des assistantes maternelles : un rapport au métier différencié selon le positionnement social. *Politiques sociales et familiales*, n°109, 2012. Métiers de la petite enfance : registres et dimensions de l'activité, pp. 35-46.
- Chauffaut, D. (2009). Une offre de service pour la garde des jeunes enfants : attentes et pratiques des parents. *Politiques sociales et familiales*, n°95, 2009. Synthèses et Statistiques. pp. 57-66.
- Cresson, G., Delforge, S., Lemaire, D. (2012). La «qualité» du travail dans le métier d'assistante maternelle. Le point de vue des «régulateurs» de ce métier. *Politiques sociales et familiales*, n°109, 2012. Métiers de la petite enfance : registres et dimensions de l'activité. pp. 79-86.
- Cresson, G., Gadrey, N. (2004). Entre famille et métier : le travail du care. *Nouvelles Questions Féministes* 2004/3 (Vol. 23). pp. 26-41.
- Fagnani, J., Math, A. (2012). Des assistantes maternelles mieux formées et plus qualifiées. Les parents consentiraient-ils à augmenter la rémunération ? *Politiques sociales et familiales*, n°109. Métiers de la petite enfance : registres et dimensions de l'activité, pp. 59-73.
- Jaunin, A., Martz, L. (2019). Petite enfance à Genève : quelle offre territoriale en 2018 ? *Focus n°17*, juin. Genève : Observatoire cantonale de la petite enfance/Service de la recherche en éducation (OCPE/SRED).
- Moisset, P. et al. (2016). Le ressenti des assistants maternels sur leur activité quotidienne. *Métiers de la Petite Enfance*, n°229, janvier 2016, pp.19-22.
- Saada, E.H, Ducret, J.-J. (2009). *Représentation des pratiques éducatives chez les professionnel-le-s de la petite enfance. Étude comparative*. Genève : Service de la recherche en éducation (SRED).
- Vérité, C. (2008). Les relais assistantes maternelles : évaluation d'une structure dédiée à la petite enfance. Caisse nationale d'allocations familiales, *Informations sociales* 2008/6 n° 150, pp. 110-117.

Annexes

Annexe 1. Données complémentaires sur les familles placeuses

Figure 1 Fréquence des contacts entre la famille et la structure de coordination

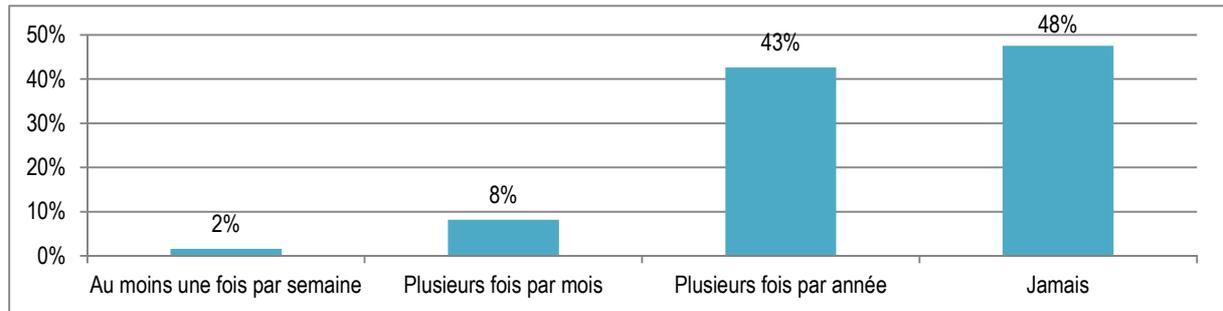


Figure 2 Satisfaction des familles concernant les prestations délivrées par la structure de coordination

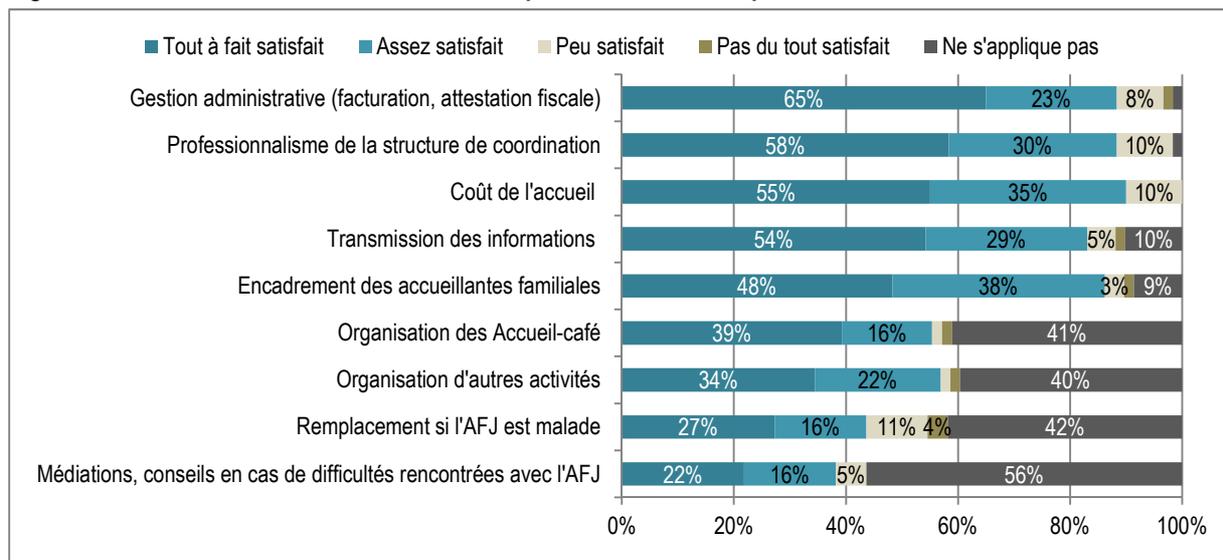
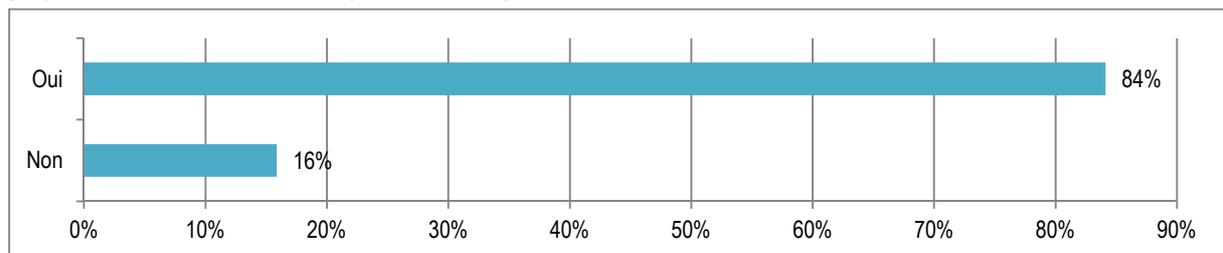


Figure 3 Opinion des familles placeuses : l'accueil familial de jour fait-il partie de l'offre globale de places d'accueil proposée dans le domaine de la petite enfance par les communes ?



Annexe 2. Données complémentaires sur les accueillantes familiales de jour

Figure 1 Répartition des accueillantes familiales de jour selon la formation la plus élevée achevée du conjoint

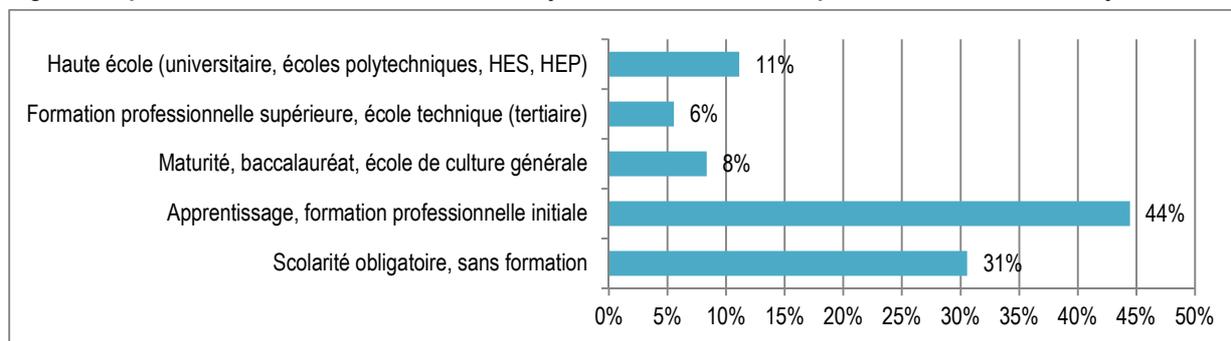


Figure 2 Répartition des accueillantes familiales de jour selon la situation d'activité du conjoint

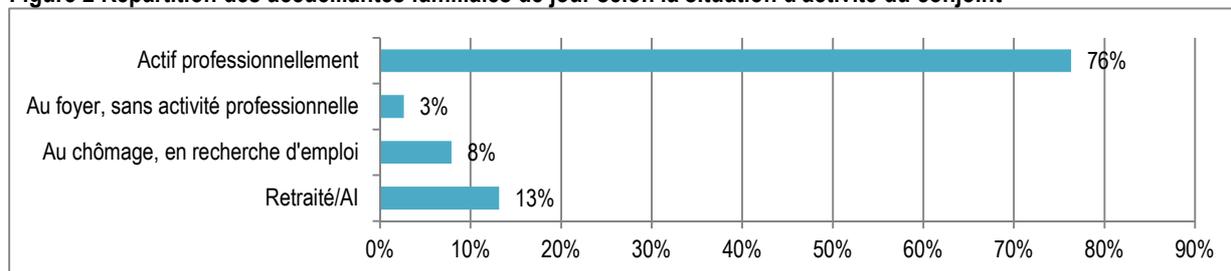


Figure 3 Répartition des accueillantes familiales de jour selon leur nationalité

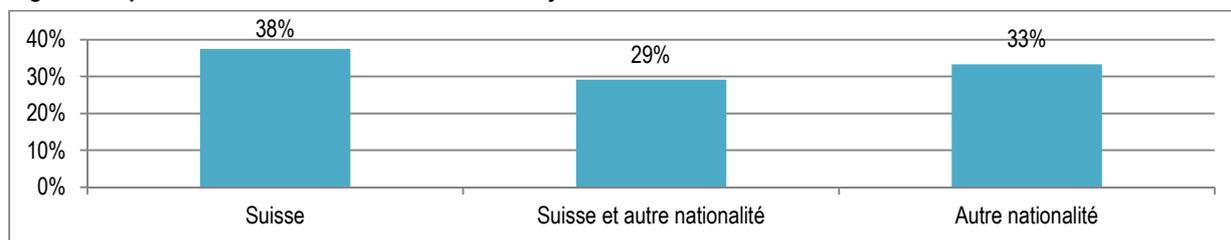


Figure 4 Répartition des accueillantes familiales de jour selon la nationalité du conjoint

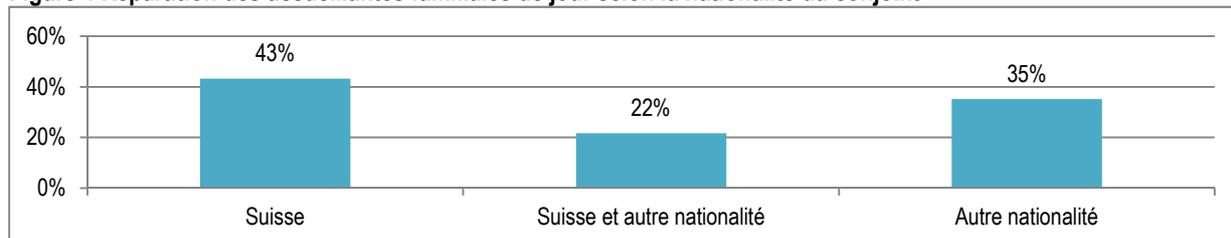


Figure 5 Prise en charge des soins d'un-e proche âgé-e ou malade de la part de l'accueillante familiale de jour

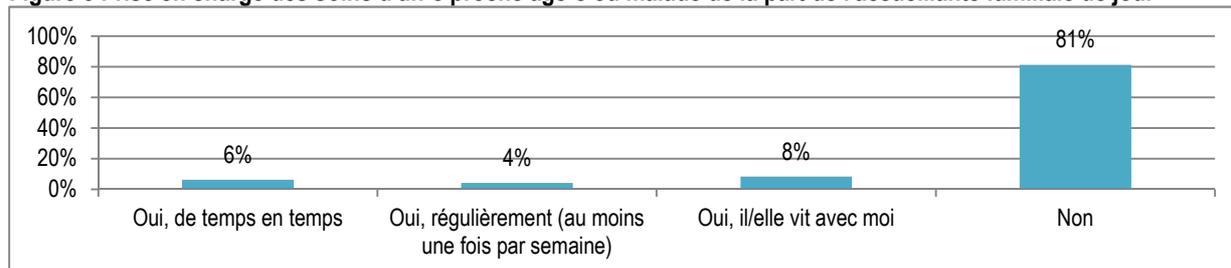


Figure 6 Aide de la part du conjoint dans l'activité d'accueillante familiale de jour

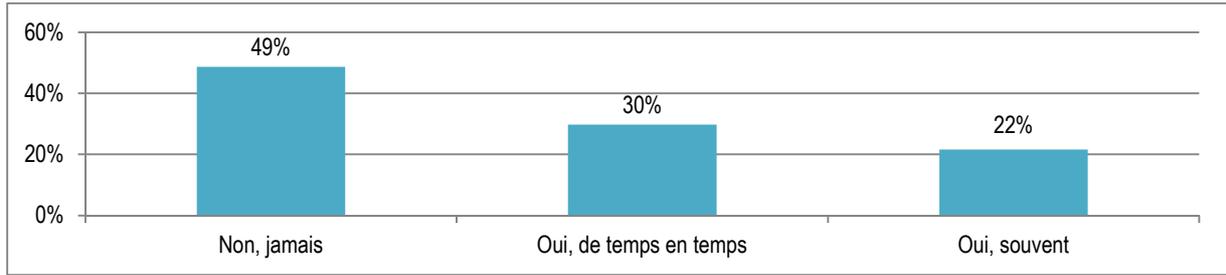


Figure 7 Influence du travail sur la santé des accueillantes familiales de jour

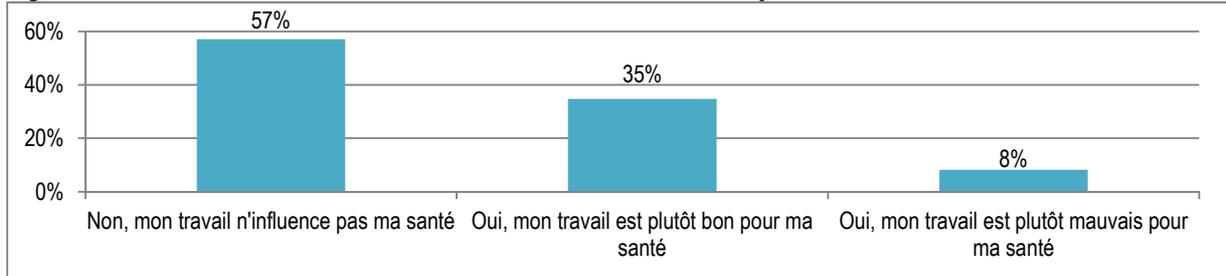


Figure 8 Acceptation du métier d'accueillantes familiales de jour par...

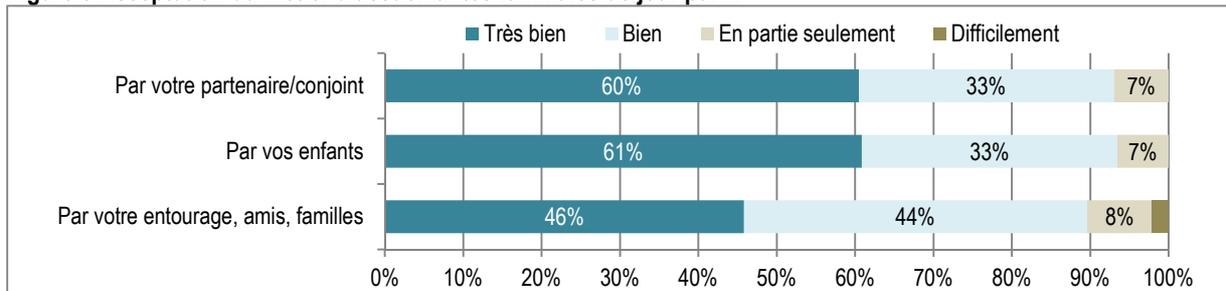


Figure 9 Avis des accueillantes familiales de jour concernant la formation initiale suivie afin d'obtenir l'autorisation à exercer ce métier (satisfaction)

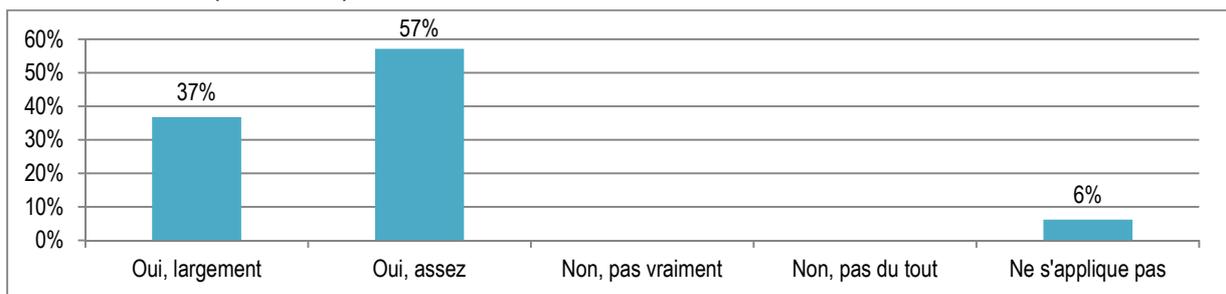


Figure 10 Avis des accueillantes familiales de jour sur la disposition d'un temps suffisant pour parler avec les parents au quotidien (matin et/ou soir) selon leur nationalité

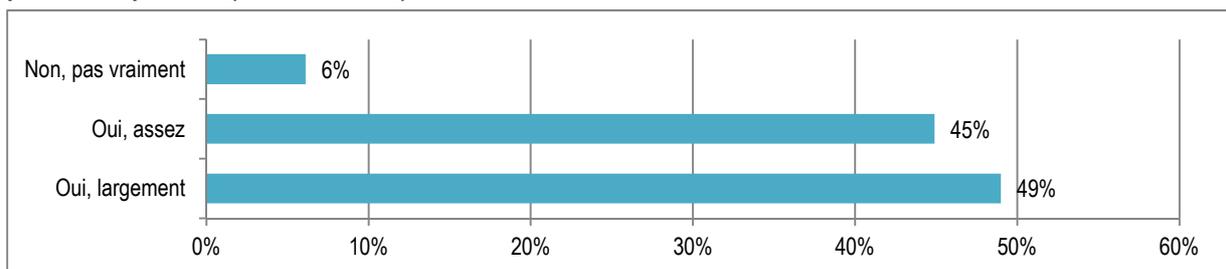


Figure 11 Opinion des accueillantes familiales de jour : l'accueil familial de jour fait-il partie de l'offre globale de places d'accueil proposée dans le domaine de la petite enfance par les communes ?

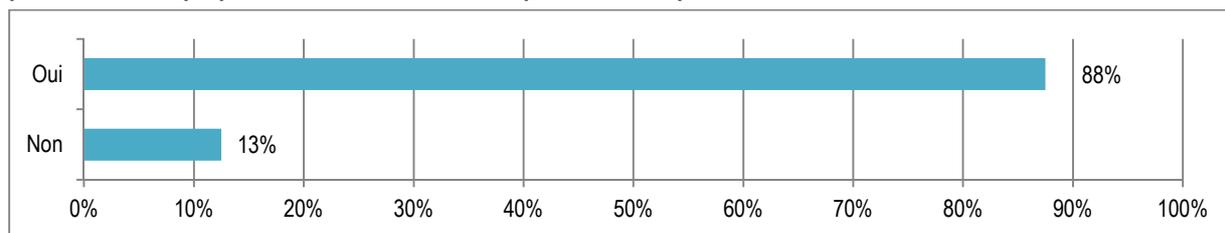


Figure 12 Fréquence des contacts entre l'accueillante familiale de jour et la structure de coordination

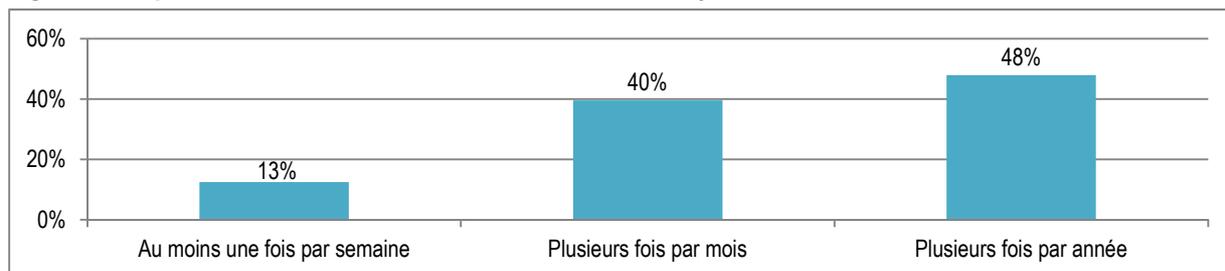
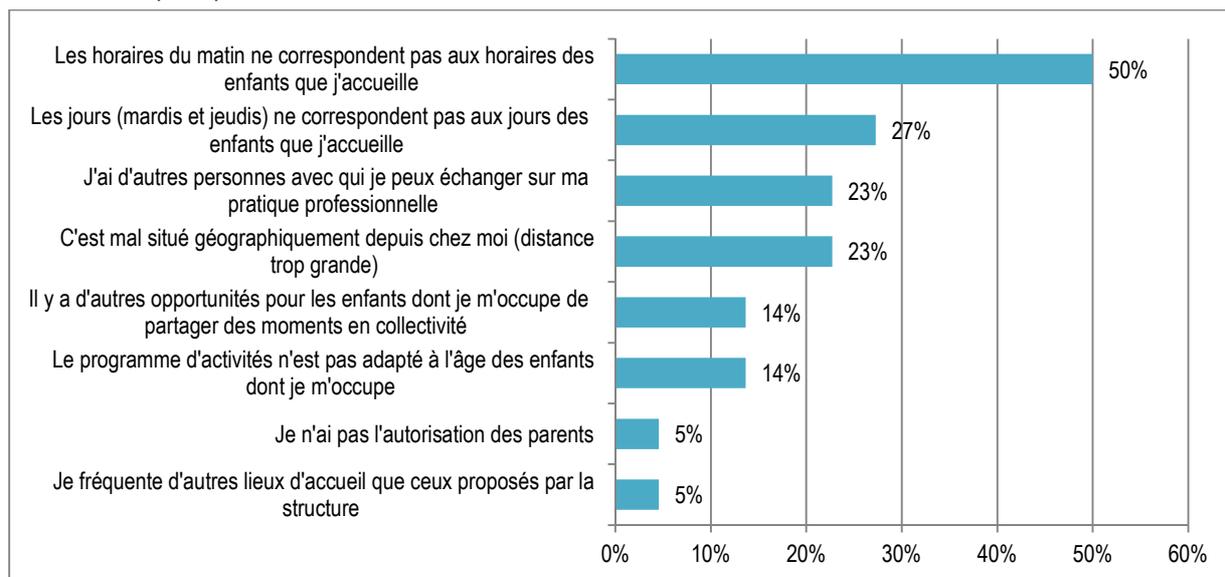


Figure 13 Principales raisons pour lesquelles les accueillantes familiales de jour participent peu ou pas aux accueils-café (N=22)



N.B. Les accueillantes pouvaient donner plusieurs réponses. Parmi les autres réponses possibles qui n'ont pas été sélectionnées par les répondantes : « Je ne reçois pas d'information » ; « Je suis intéressée mais je manque d'information » ; « Je ne connais pas les autres professionnelles » ; « Je ne suis pas intéressée par ce qui est proposé ».

Figure 14 Nombre de formations continues suivies par les accueillantes familiales de jour au cours de l'année scolaire précédente

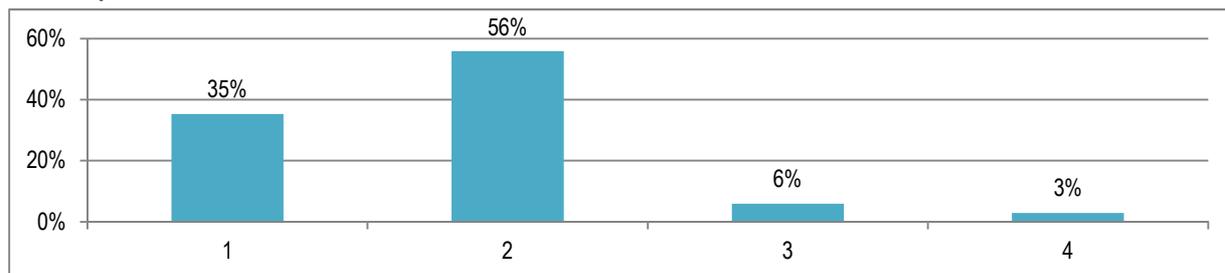


Figure 15 Avis des accueillantes familiales de jour sur la formation continue : intérêt et utilité des thématiques de formation suivantes

